MAURICE MEULEAU

L'HISTOIRE DE FRANCE EN 100 MOTS CÉLÈBRES

HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE • VAE VICTIS • DIEU VENGERA NOTRE MORT • QUI M'AIME ME SUIVE • NOUS AVONS BRÛLÉ UNE SAINTE • QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE • PARIS VAUT BIEN UNE MESSE • L'ÉTAT C'EST MOI • J'AI TROP AIMÉ LA GUERRE • APRÈS MOI LE DÉLUGE • C'EST LÉGAL PARCE QUE JE LE VEUX • C'EST UNE RÉVOLTE. NON, SIRE, C'EST UNE RÉVOLUTION • Ô LIBERTÉ ! QUE DE CRIMES ON COMMET EN TON NOM ! • SI J'AVANCE, SUIVEZ-MOI ; SI JE RECULE, TUEZ-MOI ; SI JE MEURS, VENGEZ-MOI • DU HAUT DE … SIÈCLES VOUS CONTEMPLENT … ET NE SE REND PAS • LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VOL • J'ACCUSE • LE CLÉRICALISME, VOILÀ L'ENNEMI • DEBOUT LES MORTS •

ARMAND COLIN

Table des Matières

978-2-200-25798-9

Direction d'ouvrage : Gaëlle Mauduit
Couverture : Raphaël Lefeuvre
Maquette et mise en page intérieure : Dominique Guillaumin
http://www.armand-colin.com

Avant-propos p>
Les cent mots célèbres que nous avons sélectionnés dans ce livre sont autant de références à des personnalités ou à des moments historiques du passé de la France. Quelle situation a constitué l'origine de telle ou telle de ces formules ? C'est l'objectif de cet ouvrage de mettre en valeur les interprétations et les explications que des historiens en ont données ; mais aussi de les considérer en bien des cas comme des marqueurs d'événements importants dans l'histoire de la France, plus simplement comme des révélations de l'état de la société et des mentalités dans le cours des vingt siècles passés. Dans ces éléments du patrimoine de la France, il va de soi que certains mots valent aussi par la capacité de réplique qu'ils expriment, faisant mouche par leur justesse et leur drôlerie.

Nous replaçons chaque citation, chaque « mot » célèbre dans le contexte d'une époque. Pourquoi, en effet, s'interroger sur ce que signifiait, pour un soldat, et, en particulier, un cavalier de la fin du xvi e siècle, de devoir suivre le panache blanc de son roi ? Aller plus loin aussi que la surprise de voir deux armées du xviii e siècle s'offrir courtoisement de déclencher le premier feu de salve ; invraisemblance ? absurdité ? Nous invitons parfois le lecteur à la prudence, en revenant sur des citations devenues banales, car elles sont connues, depuis des générations, par d'innombrables écoliers et répétées par des adultes non moins nombreux : elles ont l'inconvénient de ne pas avoir été prononcées et, en outre, de ne pas même exprimer la réalité d'une situation historique. Ainsi de la formule prêtée à Louis XIV, « l'État c'est moi », considérée aujourd'hui comme invraisemblable et convenant seulement à un « tyran fou », selon l'expression de François Bluche.
En choisissant de bâtir cet ouvrage avec cent citations, venues du passé de la France, soit à peine un quart de celles qui sont les plus connues, nous ne prétendons pas avoir sélectionné seulement les plus remarquables. Notre propos est de mettre en relief, par le moyen de ces citations, un certain nombre de moments représentatifs de l'histoire de la France tout en mettant en valeur le contexte historique. Il en est ainsi de l'information donnée sur « l'affaire du collier de la reine », moins pour le récit d'une escroquerie exemplaire que pour la connaissance de l'attitude d'hostilité et de malveillance à l'égard de la reine Marie-Antoinette, largement répandue dans les années 1780.
En ce qui concerne les vingt dernières années, il est trop tôt pour dégager la phrase unique, la formule significative qui résume une personnalité, ou la définition d'une politique. Pour cette période la plus contemporaine, nous avons donc choisi quelques citations annonciatrices d'un programme, révélatrices d'un personnage et de ses choix, ou simplement caractéristiques du visage qu'un homme politique veut offrir à l'opinion, de ses adversaires comme de ses partisans.
Voici une invitation au voyage dans le passé de la France.

386 av. J.-C.

« Malheur aux vaincus ! » « Vae victis ! »

E n 386 av. J.-C., dans les ruines de Rome qu'ils ont pillée et incendiée, les guerriers celtes de Brennus assiègent le Capitole, une colline sur laquelle une petite garnison défend la citadelle depuis sept mois. Affamés, les Romains ont négocié le départ des assiégeants et acceptent finalement de payer une énorme rançon de mille livres d'or (300 kg d'aujourd'hui). Au cours de la pesée, les Romains, à tort ou à raison, estiment que les poids utilisés par leurs ennemis ont été falsifiés et les voici qui protestent. Pour toute réponse, Brennus jette son épée par-dessus les poids en s'écriant en latin : Vae victis ! , « Malheur aux vaincus ! ».

La rage au cœur, les Romains doivent ajouter de l'or pour équilibrer la pesée. Mais les vainqueurs ne vont pas profiter de leur butin. Quelques jours plus tard, un dictateur romain, Camille, chasse l'armée de Brennus et récupère le trésor.

Depuis l'enfance, tout Français garde en mémoire le souvenir de l'expression « nos ancêtres les Gaulois », enseignée dans ses premières années d'école. En effet, vers 500-400 av. J.-C., la plus grande partie du territoire français est occupée par des populations celtiques que les Romains appellent Galli (au pluriel), mot que nous traduisons par « Gaulois ». Ce sont les descendants d'immigrants celtes venus depuis des siècles de l'Europe centrale, mêlés aux populations installées avant leur arrivée. Les « Gaulois » parlent tous une langue celtique et adorent les mêmes dieux.

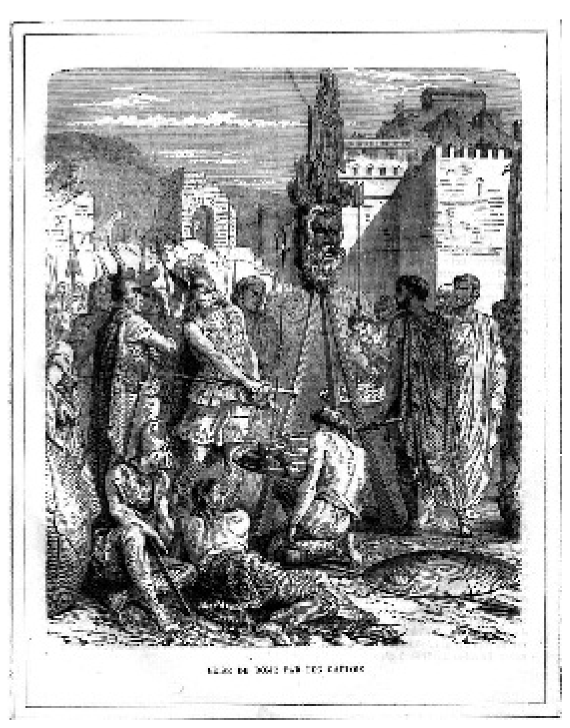
Les « Gaulois » de Brennus sont des Celtes sénons, un peuple qui occupe les régions traversées par l'Yonne et le cours supérieur de la Seine. Comme d'autres « Gaulois » de l'est de la France, une partie des Sénons a franchi les Alpes au v e siècle av. J.-C. pour s'installer dans la plaine du Pô, en Italie du Nord. On ne peut s'étonner qu'un chef celte ait parlé le latin dans une région où les arrivants commercent avec les peuples de l'Italie et s'enrôlent souvent comme mercenaires dans leurs armées.

Qu'on les appelle celtes ou « gauloises », l'arrivée de telles populations signifie la guerre : brigandage, razzias, luttes de clans, voire invasions accompagnées de pillages. Le Celte a toujours été un combattant en quête d'exploit, capable d'un courage surhumain, mais aussi de violence et de férocité, dont l'approche provoque une terreur panique.

Battus au nord de Rome par les guerriers de Brennus, les Romains se sont débandés devant ces combattants intrépides. Ils ne vont jamais oublier la honte de cette défaite, du paiement d'une rançon, ni la cinglante formule de Brennus. Ils prennent leur revanche au siècle suivant et conquièrent le territoire des Sénons le long de la côte Adriatique. Devenu romain, peuplé de colons romains, il reçoit le nom d'Ager gallicus (le « territoire gaulois ») en souvenir de ses premiers occupants mais aussi par dérision à l'égard d'ennemis vaincus et pour la plupart massacrés après la conquête.

Des oies, des Gaulois et de la monnaie

Du fait de ses pentes, la colline du Capitole défiait les attaques des assiégeants. Une nuit, des « Gaulois » escaladent en silence les parois rocheuses. Leur arrivée provoque les cris des oies du temple de la déesse Junon et éveille les Romains endormis. Les assaillants repoussés, les défenseurs rendent grâce à « Junon qui avertit » (Juno Moneta, en latin), une épithète confirmée plus tard quand la déesse avertit d'un tremblement de terre imminent. C'est dans le temple de la déesse que les Romains installent leur premier atelier de frappe de « monnaie », un mot qui doit beaucoup aux Gaulois.



À Rome, en 386 av. J.-C., les Gaulois font payer aux Romains vaincus une lourde rançon en or.

335 av. J.-C.

« Nous craignons qu'un jour le ciel ne tombe sur nous »

E n 335 av. J.-C., des Celtes viennent féliciter Alexandre le Grand, le jeune roi macédonien, de sa victoire sur les Scythes. La rencontre se situe non loin du Danube ; les délégations de peuples riverains se succèdent auprès du jeune conquérant dont ils souhaitent devenir les alliés. Surpris par la grande taille des Celtes, peut-être choqué par la « haute opinion » qu'ils semblent « avoir d'eux-mêmes », Alexandre, qui leur a offert du vin, leur demande ce qu'ils craignent le plus…

Alexandre pense obliger ces guerriers hautains à répondre, en bons courtisans, qu'ils sont effrayés à l'idée de l'avoir lui-même pour adversaire. Mais les Celtes insolents lui déclarent qu'ils craignent seulement qu'un jour le ciel ne leur tombe dessus. Puis ils multiplient les compliments pour sa belle victoire et obtiennent finalement l'alliance souhaitée. L'audience prend fin et Alexandre exprime son irritation d'avoir eu affaire à des vantards irrespectueux.

Des Celtes sur le Danube : nous voici loin de la Gaule et de ses habitants. À ce moment, et encore au siècle suivant, les populations de langue celte occupent toute l'Europe continentale, du bas Danube à l'Atlantique. Historiens et géographes grecs et latins, que les Celtes fascinent, appliquent à tous leurs peuples, Gaulois compris, leur vision du monde celtique. Aussi tout le monde romain, pendant des siècles, s'est-il moqué de cette étrange croyance à un ciel qui s'effondre, bien caractéristique de la mentalité des peuples barbares. Ces propos ont été ensuite déformés et l'on a fait dire aux Gaulois : « Nous craignons que le ciel ne nous tombe sur la tête », une version ridicule si l'on se souvient de la mâle attitude des Celtes devant le conquérant macédonien.

Les Celtes et le cosmos

Les Celtes qui s'adressaient à Alexandre n'ont pas inventé une histoire absurde ; leurs propos se fondaient sur une vision particulière du monde. En effet, nous connaissons mal la religion celtique car elle a été préservée pendant des siècles dans la mémoire des druides qui n'ont pas laissé d'écrits. Quelques informations nous sont pourtant parvenues par les auteurs grecs et latins et par les traditions celtiques entretenues en Irlande. Les Celtes tenaient pour assuré que l'univers avait une vie cyclique et qu'un jour viendrait où il s'effondrerait dans les flammes et serait suivi d'un déluge universel. Puis un nouveau cycle commencerait avec l'inversion du temps.

487 apr. J.-C.
« Souviens-toi du vase de Soissons »
E n 486 apr. J.-C., Clovis, roi des Francs, bat à Soissons le dernier général romain encore présent en Gaule, Syagrius. Les vainqueurs pillent les églises. Dans le butin figure un vase « d'une grande beauté et d'une grandeur extraordinaire » dont l'évêque, peut-être saint Rémi de Reims, demande la restitution.
Avant le partage du butin par tirage au sort, Clovis demande que ce vase lui soit donné pour être rendu à l'évêque. Les guerriers acceptent, à l'exception de l'un d'entre eux. « Clovis, s'écrie-t-il, n'aura que la part que lui donnera le tirage au sort. » Et il frappe le vase de sa francisque.
Un an plus tard, au cours de la réunion annuelle de son armée au champ de Mars, Clovis inspecte ses hommes et leur armement. Au soldat qui l'a outragé à Soissons, il arrache ses armes parce qu'elles sont mal entretenues et les jette à terre. L'homme se baisse pour les ramasser et Clovis lui fend le crâne en s'écriant : « Souviens-toi du vase de Soissons. »
Pour expliquer l'acte de Clovis, on ne doit pas oublier qu'il commande une armée qui a été au service de l'Empire romain, comme celle des autres rois germaniques. Ces troupes confédérées fonctionnent comme des corps d'élite, disciplinés et bien équipés : l'insubordination, tout comme un équipement mal entretenu, méritent la mort.

Attention, il est brisé !
Clovis a fait rendre à l'évêque « les morceaux » du vase, pour reprendre l'expression de Grégoire de Tours, au vie siècle. N'imaginons pas une céramique brisée en petits morceaux. Comme la plupart des objets liturgiques, le vase était en métal, cuivre, bronze ou argent. Le soldat mécontent l'a cabossé, au plus fendu, et le vase a pu être restauré par un orfèvre.



Le baptême de Clovis par saint Rémi, en 496. Clovis est dévêtu parce qu'il a été baptisé par immersion.

496 apr. J.-C.
« Courbe-toi, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré »
À Noël 496 (ou 499), l'évêque de Reims, saint Rémi s'adresse ainsi à Clovis, roi des Francs dont les Sicambres étaient les plus renommés. Clovis lui-même et trois mille de ses guerriers demandent à être baptisés pour devenir chrétiens.
Pourquoi cette cérémonie ? L'évêque Grégoire de Tours, auteur d'une Histoire des Francs, nous apprend que Clovis avait fait le vœu de se convertir au christianisme pendant la bataille de Tolbiac, livrée contre les Alamans, si le Dieu des chrétiens, celui de son épouse Clotilde, lui donnait la victoire. Au moment où tout semble perdu, les Alamans se débandent. Clovis va donc accomplir son vœu.
Avec Clovis chrétien, commence le royaume de France, conduit par « le fils aîné de l'Église », à qui tous les chrétiens catholiques de Gaule se sont ralliés.Les autres rois germaniques qui se sont partagé la Gaule sont déjà chrétiens. Mais ils adhèrent à une hérésie, l'arianisme, qui nie la divinité du Christ. Ils persécutent l'Église catholique et ses fidèles, largement majoritaires dans toute la Gaule.

Brûle ce que tu as adoré
Peut-être saint Rémi a-t-il utilisé une autre formule : « Dépose tes colliers, fier Sicambre », c'est-à-dire les amulettes que portait Clovis encore païen et qu'il devait détruire par le feu. À l'inverse, il devait respecter l'Église et s'abstenir de piller ses biens et de brûler ses sanctuaires.

Fin du xe siècle

« Qui t'a fait comte ? Qui vous a faits rois ? »

À la fin du x ^e siècle, cette formule abrupte résume un échange de lettres entre un puissant seigneur, Adalbert, comte de la Marche et du Périgord, et le roi de France Hugues Capet (987-996). Adalbert, qui a bénéficié des faveurs royales, a pris parti pour un adversaire du roi, Eudes de Blois, et assiège la ville de Tours qui appartient à un allié du roi.

Comment dire à un souverain qu'on l'a fait roi ? Mieux encore, que l'on a fait deux rois ? En mai 987, le roi de France, descendant de Charlemagne, meurt à vingt ans d'une chute de cheval. Les grands seigneurs du royaume se réunissent à Senlis et élisent roi un des leurs, Hugues Capet, duc des Francs. En juillet, Hugues devient roi de France par le sacre qui lui est administré à Noyon (comme l'avait reçu Charlemagne en l'an 800, à Rome). Continuateur des Carolingiens, c'est pourtant un roi peu puissant, car il ne possède qu'une partie de l'Ile-de-France d'aujourd'hui, c'est-à-dire un domaine bien inférieur à ceux de plusieurs grands seigneurs qui l'ont élu. Prudemment, Hugues Capet prend prétexte d'une expédition qu'il va mener contre les Sarrasins pour faire élire et couronner, en décembre 987, Robert, son fils aîné, ainsi désigné comme successeur. Le royaume de France a donc deux rois en même temps, mais Hugues garde le pouvoir jusqu'à sa mort, en 996. Pendant deux siècles, les rois capétiens vont agir comme Hugues Capet et rendre la dynastie capétienne indépendante des grands seigneurs qui ne vont plus élire le roi. La réponse insolente d'Adalbert restera unique dans les rapports du roi et des grands féodaux.

De l'an mil au XIXe siècle

« Le roi te touche, Dieu te guérit »

C ette formule que les rois de France ont prononcée pendant près de sept cents ans en touchant des malades venus attendre un miracle est révélatrice du caractère sacré de la personne royale. Cette croyance dans le pouvoir guérisseur des rois a accompagné la monarchie française de l'an mil au début du xix e siècle.

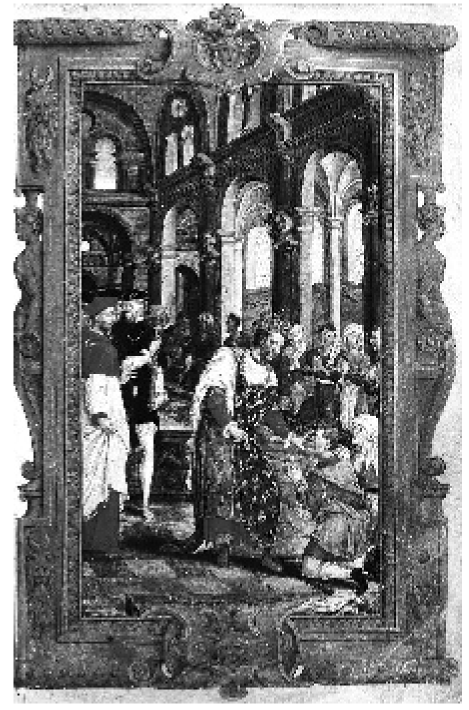
Fils d'Hugues Capet, Robert le Pieux a régné de 996 à 1031. Ses démêlés conjugaux n'ont pas effacé l'image d'un souverain bon et compatissant, qui secourait les pauvres et dont on disait que « lorsqu'il touchait de sa main très pieuse la plaie des malades et qu'il les marquait du signe de la croix, il les délivrait de leur douleur ». L'espérance que tout roi de France était porteur des mêmes dons s'est reportée sur ses successeurs.

À partir du règne de son petit-fils, Philippe Ier (1060-1108), ce fut une ferme croyance et tous les souverains ont pratiqué l'imposition des mains sur les malades en prononçant la formule consacrée, notamment au moment du sacre et des grandes fêtes chrétiennes de Pâques, la Trinité, la Toussaint et Noël. Curieusement, ce pouvoir s'est exercé seulement sur les malades souffrant d'écrouelles (des ganglions tuberculeux apparus sur le cou) et de diverses dermatoses du visage et du cou.

Quel qu'ait été le nombre, probablement faible, des guérisons ou des moments de soulagement, la foi des sujets du roi de France était totale envers un souverain qui avait reçu, le jour de son sacre, l'onction d'un baume venu du Ciel. Encore au xviii e siècle, à l'époque des Lumières et d'un scepticisme croissant à l'égard des pratiques religieuses, Louis XVI « a touché » deux mille quatre cents malades le jour de son sacre (11 juin 1775). Il était, ce jour-là, le dernier d'une longue lignée de rois « thaumaturges » (faiseurs de miracles).

Émulation franco-anglaise

La renommée des rois de France est restée inégalée. Pourtant, à partir du règne d'Henri II Plantagenêt (1154-1189), les rois d'Angleterre ont acquis une réputation de guérisseurs, à l'imitation des rois de France et parce qu'ils maintenaient leurs droits sur la couronne de France.



Henri II, roi de France de 1547 à 1559, touche les écrouelles après la cérémonie de son sacre.

1182-1242

« Roy ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussi, je suis sire de Coucy »

T elle est l'orgueilleuse devise choisie par Enguerrand III de Coucy (1182-1242), un grand seigneur féodal qui avait combattu à Bouvines (1214) au côté du roi Philippe Auguste.

Lui-même descendant des Carolingiens, beau-père du roi d'Écosse, il anime la révolte des grands seigneurs contre la régence de Blanche de Castille, qui gouverne le royaume de France après la mort du roi Louis VIII en 1226. Son fils, Louis IX, futur Saint Louis, n'avait que douze ans. L'échec des révoltés ruine les espoirs du sire de Coucy ; par sa devise, il s'affranchit de toute hiérarchie féodale. Il se consacre désormais à la construction d'un nouveau château dont il fait la plus redoutable forteresse d'Europe ; son formidable donjon atteint 54 m de haut, 34 m de diamètre, avec des murs de 7,5 m d'épaisseur.

Le comportement d'Enguerrand III ne faisait que suivre celui de ses ancêtres, toujours prêts à la révolte contre l'autorité royale. L'un d'eux, son arrière-grand-père Thomas de Marle, avait été vaincu par le roi Louis VI et enchaîné dans un cachot, en 1030. Et que dire de ses descendants, notamment Enguerrand IV (1228-1310) ?

Comment condamner un grand seigneur ?

Enguerrand IV s'est conduit avec le même orgueil et la même dureté que ses prédécesseurs. En 1259, il fait pendre trois jeunes étudiants flamands égarés sur ses terres au cours d'une chasse. Leurs familles portent plainte auprès du roi et le sire de Coucy comparaît devant la cour de justice royale. Sa condamnation à mort provoque un scandale dans la noblesse et Saint Louis est assiégé par les plus grandes familles qui demandent la grâce du coupable. Le roi cède. Le sire de Coucy perd son droit de haute justice, paye une énorme amende et part en pèlerinage en Terre sainte. Revenu sur ses terres, il ose, deux ans après son procès, faire pendre deux moines qui avaient témoigné contre lui ; un crime resté impuni.

1124

« Il n’est ni juste ni naturel que l’Angleterre soit soumise aux Français ou la France aux Anglais »

C ette phrase, prononcée en 1124 par Suger, abbé de Saint-Denis et conseiller de deux rois de France, Louis VI, qui a régné de 1108 à 1137, et son fils Louis VII, roi de 1137 à 1180, surprend par sa modernité. Au xii e siècle, les royaumes et les principautés européennes sont encore organisés selon les principes de la société féodale. L’idée de nation n’existe pas et, pourtant, elle sous-tend le propos de Suger, qui prévoit avec clairvoyance la probabilité d’une rivalité franco-anglaise.

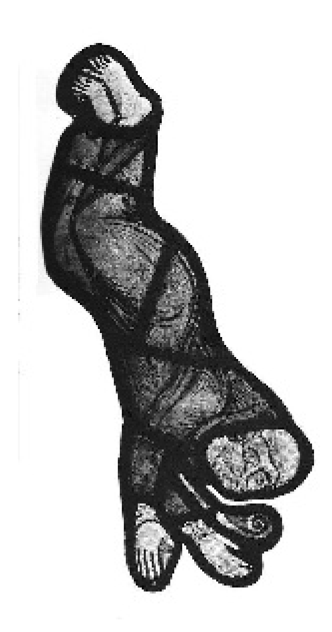
Guillaume, duc de Normandie, est devenu roi d’Angleterre après la victoire de Hastings en 1066. Roi d’une part, mais toujours vassal du roi de France pour la Normandie. Près d’un siècle plus tard, Henri Plantagenêt, comte d’Anjou, du Maine et de Touraine, duc de Normandie, épouse Aliénor d’Aquitaine dont le roi Louis VII vient de divorcer (1152), étendant ainsi ses domaines de la Manche aux Pyrénées. En 1154, il est choisi comme héritier par le roi d’Angleterre sous le nom d’Henri II. Il n’en reste pas moins vassal du roi de France pour toutes ses possessions continentales. La guerre de Cent Ans (1337-1453) va être le résultat de cette situation insupportable pour le souverain anglais.

Le « Père de la Patrie »

Le roi Louis VII est parti à la croisade (la seconde) de 1147 à 1149. En son absence, le royaume de France est sagement administré par Suger. Dès son retour, Louis VII lui donne le titre de « Père de la Patrie », une formule empruntée à l’histoire de l’Empire romain, mais qui convient aussi à l’idée, encore imprécise, de l’existence d’une nation française.

En 1119, déjà, probablement sur le conseil de Suger, Louis VI avait adressé au pape Calixte II une lettre où apparaissait pour la première fois le terme de France. Louis VI se disait, en effet, « Roi de la France et non plus roi des Francs, et fils particulier de l’Église romaine ».

Suger a encore joué un rôle important dans l’élaboration de cette réalité nouvelle qu’était la France par la création des Chroniques de Saint-Denis où allaient être réunis tous les récits concernant les rois de France jusqu’en 1288. Aux xiv e et xv e siècles, elles ont été suivies par les Grandes Chroniques de France. Ainsi a été constitué un ensemble consacré à l’histoire de la France à travers celle de ses rois.



Suger, abbé de Saint-Denis (vitrail au chevet de l’abbatiale qu’il a reconstruite [1130-1144]).

1124

« J'ai de beaux enfants, je les mettrai en gage »

E n 1214, le fils de Philippe Auguste, Louis, a mis en déroute l'armée du roi d'Angleterre, Jean sans Terre, le jour même où son père remportait la victoire de Bouvines. Les barons anglais se révoltent alors contre ce roi lâche et incapable et offrent la couronne d'Angleterre à Louis, déjà héritier désigné de la couronne de France. Époux de Blanche de Castille, nièce de Jean sans Terre, Louis accepte cette proposition et franchit la Manche. Prudent, Philippe Auguste ne se mêle pas de cette affaire.

Le parti de Jean sans Terre s'effondre et le roi d'Angleterre meurt subitement d'une indigestion. Débarrassés de ce mauvais souverain, les barons se rallient à Henri III Plantagenêt, fils de Jean sans Terre, alors âgé de neuf ans : c'est l'expression d'une réaction nationale contre le risque d'une mainmise française. Vaincu à Lincoln, Louis est en grand danger (mai 1217). Blanche de Castille demande à Philippe Auguste, son beau-père, de recruter des renforts pour le secourir. Devant le refus royal, Blanche de Castille, déjà mère de trois fils, dont le futur Saint Louis, menace de faire un emprunt pour lever des soldats en donnant pour gage les héritiers du trône. Cette provocation ébranle Philippe Auguste, qui autorise que les revenus de l'Artois, apanage de Louis, servent à constituer une petite armée de secours, qui ne va pas réussir à franchir la Manche.

Louis doit traiter avec les barons anglais ralliés au jeune souverain Plantagenêt ; il renonce au trône d'Angleterre contre une grosse indemnité. Philippe Auguste, qui n'a pas ouvertement soutenu l'expédition de son fils, n'est pas diminué par cet échec. Et l'on sait maintenant à la cour de France que la future reine est une femme courageuse et résolue. Des qualités qu'elle développera lorsqu'elle va assumer la régence du royaume après le bref règne de son époux, devenu Louis VIII, roi de 1223 à 1226.



Louis IX (Saint Louis), âgé de douze ans, se rend à Reims pour être sacré, en compagnie de sa mère Blanche de Castille, le 29 novembre 1226.

1314

« Dieu vengera notre mort »

L e 18 mai 1314, sur une petite île de la Seine proche de la Cité, quarante et un Templiers meurent sur le bûcher en s'écriant tant qu'ils peuvent parler : « Les corps sont au roi de France, les âmes sont à Dieu. » Attaché au même poteau que Geoffroy de Charnay, précepteur pour la Normandie, Jacques de Molay, grand maître de l'ordre crie à la foule : « Dieu nous vengera. »

En octobre 1307, le roi Philippe le Bel (1285-1314) fait arrêter les Templiers. Peut-être le roi s'inquiétait-il de l'influence de l'ordre qui avait perdu tout rôle militaire depuis 1291, date de la reconquête définitive des villes de Palestine encore tenues par les croisés. Il convoitait probablement la fortune de l'ordre. Mais celle-ci lui échappe finalement parce que le pape Clément V la transfère aux Hospitaliers, qui avaient quitté la Terre sainte pour continuer leur combat sur l'île de Chypre. En mars 1312, Clément V supprime l'ordre du Temple.

Depuis leur arrestation, beaucoup de Templiers avouent sous la torture des crimes peu vraisemblables et sont condamnés à la prison à vie. Seuls périssent sur le bûcher les relaps, c'est-à-dire ceux qui sont revenus sur leurs aveux et se sont dits innocents. Jugés en 1314, les dignitaires de l'ordre, dont le grand maître Jacques de Molay, sont condamnés à la prison à vie. Ils sont menés sur le parvis de Notre-Dame pour entendre la sentence et avouer publiquement leurs fautes. Mais ils crient à la foule que les crimes qu'on leur impute ne sont que des calomnies. Averti, Philippe le Bel décide de les punir comme relaps et les fait brûler le soir même.

Le trésor des Templiers

Cet épisode tragique a toujours suscité des interrogations et nourri les imaginations. On ne compte plus les aventuriers qui ont voulu retrouver le trésor des Templiers (qui n'a jamais existé) ; ni les romanciers (Dan Brown est le dernier) qui ont utilisé les mystères et les incohérences de cette affaire. Dès le xiv e siècle, il fut admis que Jacques de Molay avait adressé une malédiction à ses bourreaux : « Clément (V), juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal du Souverain Juge. » Paroles efficaces (si elles ont été prononcées) puisque le pape Clément V est mort quarante jours après qu'elles eurent été proférées, suivi dans la tombe par Philippe le Bel en novembre de la même année. De ses trois fils, aucun n'a eu de descendant mâle après des règnes anormalement brefs, ce qui a mis en péril la succession au trône de France : le temps des « Rois maudits ».

XIVe-XVIe siècle

« Le royaume de France ne saurait tomber en quenouille »

E xprimant d'une façon imagée que la succession du royaume de France ne saurait se faire au bénéfice d'une femme, même épouse ou fille de roi, cette formule est devenue un adage juridique. Pendant des siècles, ce principe s'est trouvé consacré par l'usage des Mérovingiens, des Carolingiens et des premiers Capétiens. La crise de succession du début du xiv e siècle, après la mort de Philippe le Bel (1314) en a fait une « Loi fondamentale du royaume ». Bien à tort, des juristes sont allés plus tard chercher des justifications dans la dernière partie de la « Loi salique », une loi germanique datant des Francs qui réglait seulement des problèmes de succession privée.

Les trois fils de Philippe le Bel, Louis X (dit le Hutin), roi de 1314 à 1316, Philippe V (dit le Long), roi de 1316 à 1322, et Charles IV (dit le Bel), roi de 1322 à 1328, meurent prématurément sans laisser d'héritier mâle. Si les trois frères se sont succédé, c'est parce que l'on a ignoré les droits de leurs filles, les juristes déclarant que « Femme ne succède pas au roi de France ».

En 1328, la lignée capétienne mâle est interrompue, et la noblesse reconnaît comme roi Philippe de Valois (1328-1350), neveu de Philippe le Bel, qui devient le roi Philippe VI de Valois. Les droits d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, veuve du roi d'Angleterre Édouard II, sont ignorés. Mais, à l'approche du conflit franco-anglais (ce sera la guerre de Cent Ans) son fils Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, va les faire valoir, non qu'il revendique réellement le trône de France, mais comme un élément de pression pour obtenir la pleine souveraineté sur ses domaines d'Aquitaine.

Les régentes

Exclues de la succession au trône, des reines ont paradoxalement exercé les pouvoirs souverains pendant l'absence ou après la mort de leur époux qui laissait des fils mineurs ou inexpérimentés. Le cas le plus illustre est celui de Blanche de Castille, veuve du roi Louis VIII en 1226 et déjà mère de dix enfants. Son gouvernement est allé bien au-delà de la majorité de Louis IX (Saint Louis). La régence s'achève normalement à la vingt et unième année du souverain, en 1235, mais Louis IX a longtemps associé sa mère à son gouvernement. De 1248 à 1254, Louis IX reste en Orient, après l'échec de la septième croisade : Blanche de Castille règne sur la France comme régente de 1248 à sa mort, en 1252.



Une fileuse, à sa quenouille.

1328

« Qui m’aime me suive »

D ès le début de son règne, Philippe VI de Valois trouve dans l’héritage des rois capétiens l’opposition récurrente des villes flamandes à reconnaître la suzeraineté du roi de France. Cette revendication d’indépendance a provoqué plusieurs campagnes militaires dont l’une, à Courtrai, s’est achevée par la déroute de la chevalerie française, en 1302.

En mai 1328, Philippe VI de Valois reçoit le sacre royal à Reims. Le mois suivant, les Flamands de Flandre maritime se soulèvent contre leur comte, Louis de Nevers, et refusent l’arrivée au trône de France de Philippe VI qu’ils appellent « le Roi trouvé ». Leur sympathie va à Édouard III d’Angleterre, un pays dont ils achètent les laines pour fabriquer des étoffes de haute qualité. Philippe VI veut répondre à Louis de Nevers qui lui demande de le secourir ; mais ses barons, qui craignent les dangers d’une campagne contre les milices flamandes, font valoir que l’été est déjà avancé et qu’il sera difficile de réunir une armée.

Le connétable Gautier de Châtillon, responsable de l’armée royale, leur réplique : « Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la bataille », et le roi conclut le débat en s’exclamant : « Qui m’aime me suive ! » Les barons se ravisent, se joignent à l’ost royal avec leurs vassaux et triomphent à la bataille du mont Cassel, en août 1328.

La Flandre et les Capétiens

La population de la Flandre est la plus rebelle du royaume à l’autorité des rois de France. Tantôt soutenue par le comte de Flandres, lui-même vassal du roi de France, tantôt soulevée contre le comte comme ils le sont contre le roi, elle a imposé aux Capétiens de sanglantes campagnes militaires. En juillet 1302, les Français de Bruges sont massacrés par la population. L’infanterie des milices, composée d’artisans armés et entraînés, met en déroute la chevalerie française à Courtrai. Les milliers d’éperons plaqués d’or récupérés sur les vaincus ont fait donner à ce combat le nom de « Bataille des éperons d’or ». Philippe le Bel prend sa revanche en août 1304. En août 1328, Philippe VI de Valois détruit l’armée des milices formées en cercle sur le mont Cassel : les chevaliers entament progressivement leurs rangs par des attaques en sens giratoire.



La bataille de Cassel.

1344

« Honni soit qui mal y pense »

C ette expression qui signifie « Honte à celui qui trouve répréhensible telle ou telle chose, tel ou tel propos », doit sa célébrité historique à l'emploi qu'en aurait fait le roi d'Angleterre Édouard III (1327-1377).
Au cours d'un bal à Windsor, en 1344 ou 1346, la maîtresse d'Édouard III, la comtesse de Salisbury, aurait perdu une jarretière bleue alors qu'elle dansait avec le roi. Aux sourires railleurs des invités, le roi aurait répondu par un dicton : « Honni soit qui mal y pense » auquel il ajouta « tel qui rit aujourd'hui s'honorera de la porter ». Il aurait déjà projeté de créer l'ordre anglais de la Jarretière, dont l'insigne est un ruban bleu sur fond d'or, porté sur la cuisse. Il est plus probable qu'Édouard III ait repris une innovation de Richard Cœur-de-Lion : pendant la troisième croisade (1189-1192), il avait imaginé de faire porter à ses meilleurs chevaliers une jarretière de cuir, peut-être en signe de ralliement.
L'ordre de la Jarretière a été créé en 1348, pour les vingt-quatre meilleurs serviteurs de la Couronne, avec la devise « Honni soit qui mal y pense », encore en usage aujourd'hui avec son orthographe médiévale. Peut-être Édouard III voulait-il écarter toute raillerie sur le caractère ambigu de cette décoration, qui évoquait l'intimité féminine plutôt que le fracas de la bataille.

L' Angleterre francophone ?

Àcette date, Édouard III s'exprime encore en français. Au xi e siècle, après la conquête de Guillaume de Normandie, le franco-normand est devenu la langue de la Cour et de l'élite. Le français lui a succédé, du fait de l'arrivée des souverains Plantagenêt, une lignée d'origine angevine. Puis l'anglais, du fait peut-être du début de la guerre de Cent Ans et des ravages de la peste noire, de 1348 à 1350, s'est finalement imposé. En 1362, pour la première fois, l'ouverture de la session du Parlement s'est faite en anglais.

1356

« Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche ! »

L e 19 septembre 1356, dix ans après la défaite de la chevalerie française contre les Anglais d'Édouard III à Crécy, une autre bataille s'engage près de Poitiers entre le Prince Noir, fils d'Édouard III, et le roi de France, Jean II le Bon, accompagné de ses fils.

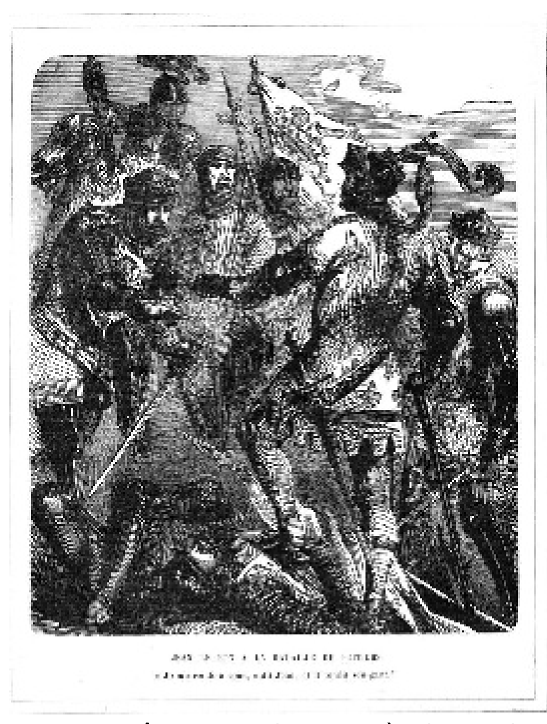
Lors de cette bataille, le Prince Noir est en état d'infériorité numérique et ses soldats manquent de ravitaillement. L'armée anglaise s'est établie sur un plateau lorsque la chevalerie française charge à plusieurs reprises. Criblée de flèches, incapable d'atteindre l'infanterie anglaise, elle est repoussée avec d'énormes pertes. L'élite, composée de chevaliers membres de l'ordre de l'Étoile, se fait tuer jusqu'au dernier cavalier parce que ses membres ont juré de ne jamais reculer devant l'adversaire, se privant ainsi de toute possibilité de manœuvre.

Le centre du combat est maintenant le roi de France, Jean II, qui a renvoyé trois de ses fils dont l'aîné, futur Charles V, lui succédera. Il ne garde que le plus jeune, Philippe, qui sert d'écuyer, à l'âge de quatorze ans. Un capitaine anglais a averti le Prince Noir que tout se jouera autour du roi de France : « Je sais bien que par vaillance, il ne fuira point. » Armé d'une hache de combat, le roi fait merveille en compagnie de son fils sans arme, « petit de corps mais grand par l'âme » qui prévient son père des attaques qui lui arrivent par la droite ou par la gauche. Le roi doit se rendre en compagnie de son fils : Jean II devient « le Bon », parce qu'il a toutes les vertus chevaleresques ; Philippe reçoit des Anglais l'épithète de « Hardi ».

Emmenés prisonniers à Londres, Jean et son fils sont libérés quatre ans plus tard, après la conclusion du traité de Brétigny, en mai 1360, qui donne à l'Angleterre toute la France du Sud-Ouest, et impose aux vaincus une énorme rançon.

Une dynastie bourguignonne

En 1363, Philippe le Hardi est récompensé de sa fidélité et de sa bravoure par l'octroi de l'apanage de Bourgogne ; l'apanage est une portion du domaine royal, accordé à un cadet d'une famille royale, qui revient au domaine royal après la mort du titulaire. Mais, l'apanage va être, dans ce cas, conservé dans la même lignée, dont tous les membres portent des noms indiquant leur valeur guerrière. Après Philippe le Hardi, Jean sans Peur (qui s'est couvert de gloire en combattant les Turcs à Nicopolis, en 1396) lui succède, puis Philippe le Bon (le « chevaleresque ») et enfin Charles le Téméraire, l'adversaire opiniâtre du roi Louis XI, qui voulait créer un vaste État bourguignon, de la Flandre à la Bourgogne proprement dite.



Le roi de France, Jean II le Bon, se reconnaît prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers en leur remettant son gant (19 septembre 1356).

1431

« Tout ce que j'ai fait est par commandement de Dieu »

J eanne d'Arc a donné cette réponse aux juges qui l'interrogeaient sur ses motivations : un propos qui fut aussitôt retourné contre elle, car elle affirmait ainsi qu'elle avait reçu sa mission sans la médiation des anges et, pis encore, pour des actions de violence et de sang à verser.

Jeanne d'Arc affronte alors deux partis coalisés contre sa personne : Anglais et Bourguignons, d'une part, pour qui la délivrance d'Orléans, le 8 mai 1429, et le sacre de Charles VII à Reims, le 17 juillet suivant, ont été de rudes échecs. Charles VII est maintenant le roi légitime de tout le royaume et les Anglo-Bourguignons sont maintenus au nord de la Loire ; de tels retournements ne s'expliquent que par les maléfices d'une sorcière ; les autorités ecclésiastiques, d'autre part, la jugent hérétique par son affirmation d'un lien direct avec Dieu.

Épuisée par la longueur du procès, mais jamais torturée, Jeanne finit par céder publiquement, le 24 mai, au cimetière Saint-Jean, où elle reconnaît ses fautes. Au grand dépit des Anglais, elle est condamnée à la prison perpétuelle et accepte d'abandonner ses habits d'homme. À la stupéfaction de Pierre Cauchon, qui a présidé le procès, elle les remet, le 28 mai.

Déclarée relapse (« retombée » dans le péché qu'elle avait abjuré), elle est condamnée au bûcher et exécutée dès le surlendemain.

Habits d'homme, habits de femme

Jeanne d'Arc a revêtu des habits d'homme dès le début de sa mission, « plus commodes au milieu des hommes », comme elle répondit à ses juges. Ce qui demeurait vrai dans sa prison, où le viol d'une prisonnière était toujours possible, à une époque où les femmes ne portaient pas de sous-vêtements. Mais pourquoi les remettre alors qu'elle savait qu'elle s'exposait au bûcher ? Elle aurait dit qu'elle ne voulait pas « désobéir à ses voix », mais il est également possible que ses gardiens anglais lui aient dérobé ses vêtements de femme.



Jeanne d'Arc tient son oriflamme où figurent les images de saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine, ses « voix ».

1431

« Nous avons brûlé une sainte »

L e 30 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, est dressé un gigantesque bûcher surmonté du poteau auquel Jeanne d'Arc est attachée : une mise en scène propre à l'exécution d'une sorcière crainte et exécrée. Les événements qui suivent et l'émotion croissante de la foule vont aboutir à l'inverse du résultat recherché.

Le feu est mis. Du bûcher, on entend la voix de Jeanne qui invoque les saintes et l'archange qui lui sont apparus à Domrémy, et répète le nom de Jésus-Christ. Accablée par la chaleur et les vapeurs du brasier, elle meurt en poussant un grand cri : « Jésus ! » « Dix mille hommes pleuraient » (Michelet).

Plusieurs récits ont été conservés sur l'attitude des témoins de ce drame. Un soldat anglais, qui ajoutait un fagot, est devenu fou d'émotion, et à ses compagnons qui le réconfortaient il dit qu'il avait vu une colombe s'échapper de la bouche de Jeanne. Le bourreau, craignant la damnation éternelle, est allé se confesser le soir même. Et Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre Henri VI, a prononcé alors la célèbre formule : « Nous avons brûlé une sainte » : un crime qui annonçait la défaite finale des Anglais et de leurs alliés, sur les champs de bataille de Formigny (1451) et de Castillon (1453).

La réhabilitation

Les contemporains, comme les générations suivantes, ont noté avec surprise la totale passivité de Charles VII qui ne fit rien, ni coup de main armé, ni proposition de rançon pour délivrer Jeanne d'Arc. En 1453, quand il fut redevenu maître de tout son royaume, il s'adressa au pape pour faire annuler le procès de 1431. Peut-être sa motivation était-elle qu'on ne pût lui reprocher de devoir son trône aux maléfices d'une sorcière montée sur le bûcher. En 1456, la procédure déclenchée par le pape aboutit à l'annulation de la condamnation de Jeanne et de ses motifs. Ce n'est qu'au xx e siècle que Jeanne d'Arc a été béatifiée, en 1909, puis canonisée, en 1920.



Jeanne au bûcher.

1440

« À cœur vaillant, rien d'impossible »

C ette devise du financier Jacques Cœur (1395-1456) est devenue un proverbe. À Bourges, elle figure sur le pavillon d'entrée de son hôtel et dans la chapelle où elle apparaît sur un vitrail représentant un navire : dans sa formulation « A vaillans cuers riens impossible », le mot cuers (cœur) est remplacé par l'image de deux cœurs enlacés, surmontés d'un crucifix, image d'une vie conjugale heureuse.

Jusqu'en 1451, Jacques Cœur bâtit une énorme fortune par ses activités de banquier et de spéculateur, d'entrepreneur et de commerçant international. Responsable des finances royales et des monnaies, il est maître des monnaies (1436), argentier du roi (1439), c'est-à-dire responsable de l'approvisionnement de la maison du roi, intendant de ses domaines et surveillant du trésor royal, anobli en 1440, conseiller du roi (1443), enfin commissaire des gabelles (impôt sur le sel) pour le Languedoc (1445), l'activité la plus lucrative de tous ses emplois publics. Il est aussi, et ce n'est pas une fonction, le prêteur du roi, notamment pour ses campagnes militaires. Sa réussite ostentatoire dérange. Construite de 1443 à 1450, la « grant'maison », c'est-à-dire l'hôtel Jacques Cœur, est élevée au cœur de Bourges, qui demeure la capitale du royaume.

On murmure : « Le roi fait ce qu'il peut, Jacques Cœur fait ce qu'il veut. » Pire encore, on prononce son nom quand Agnès Sorel, la favorite royale, meurt en l'an 1450, probablement empoisonnée.

Jacques Cœur est arrêté en 1451 : coupable de détournement de fonds, peut-être d'empoisonnement, il est soumis à la torture et condamné à mort. Une peine de bannissement lui évite d'être exécuté ; mais tous ses biens sont confisqués et il demeure emprisonné jusqu'au règlement d'une énorme amende de quatre cent mille écus (1453). L'année suivante, Jacques Cœur, toujours vaillant, réussit à s'évader et à gagner l'Italie où il se met sous la protection du pape. En 1456, il meurt à Chio où il commande une escadre pontificale contre les Turcs.

Du danger d'être chargé des finances royales

Avant Jacques Cœur, le royaume a déjà connu bien des cas de châtiments appliqués aux gens de finances. Depuis 1378, la justice royale a condamné à la pendaison sept responsables des finances royales aux titres variés. Tous ont été accusés de confondre les recettes publiques avec leurs propres revenus : une situation inévitable en l'absence d'une administration fiscale, où ceux qui sont chargés des finances publiques peuvent être des prêteurs indispensables à l'action du souverain, jamais assurés de rentrer dans leurs fonds ou d'être rémunérés pour ces avances d'argent.

1472

« Car tel est notre (bon) plaisir »

P our exprimer la légitimité d'une décision royale prise en conscience par le souverain, la chancellerie a utilisé une formule comportant le mot « plaire ». Une des plus anciennes formulations date du règne de Charles VI (1380-1422) : « Car ainsi nous plaît-il d'être fait » (1381). Sous le règne de Louis XI (1461-1483) est apparu : « Car ainsi nous le voulons et nous plaît être fait » (1461), et enfin la formulation presque définitive : « Car tel est notre plaisir » (1472).

Le verbe « plaire » est alors utilisé au sens du latin placere, qui signifie « paraître bon, justifié ». Le Sénat romain rendait ses décisions avec l'introduction Senatui placuit, « Il a paru bon au Sénat » ou « Le Sénat a jugé utile de… ».

Ultérieurement l'épithète bon (« bon plaisir ») a pu être ajoutée dans des actes de François Ier et de Louis XVI, mais ce n'était qu'une redondance ensuite reprise par Napoléon Ier, puis Louis XVIII et Charles X. Le « bon plaisir » a été l'objet des attaques des révolutionnaires après 1789, comme l'expression d'une autorité aussi désinvolte qu'absolue, ce qui était commettre un contresens.

Dans l'emploi du français, le Parlement anglais a su rester d'une remarquable sobriété. Au texte de toute décision, on a ajouté, à partir du xii ^e^ siècle, la simple formule : « Le Roi le veult. »

1525

« Tout est perdu, fors l'honneur »

E n 1521, commence la première guerre entre François Ier et Charles Quint, devenu empereur germanique en 1519. La France perd le Milanais (1523) et les impériaux viennent mettre le siège devant Marseille. La ville résiste, les Impériaux se retirent, et François Ier veut exploiter ce grand succès par une campagne en Italie du Nord.
Au matin du 24 février 1525, devant la ville italienne de Pavie que François Ier assiège depuis plusieurs mois, la bataille engagée contre une armée de secours tourne au désastre. Le roi a pensé renouveler l'exploit de Marignan (1515) et s'est jeté sur l'ennemi avec sa cavalerie, empêchant la puissante artillerie française de ravager leurs rangs. Dix mille Français sont tués, avec les plus grands noms de la noblesse. François Ier lui-même s'est battu avec bravoure ; jeté à bas de son cheval, il a lutté comme un fantassin et il aurait probablement été tué si des Français présents dans les rangs espagnols ne l'avaient reconnu.
Blessé, prisonnier, il obtient d'écrire à sa mère, Louise de Savoie, régente du royaume, une lettre où figure la formule : « De toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie sauve », qui prendra la forme « Tout est perdu, fors l'honneur », au xviii ^{e} siècle. Au reçu de la lettre, Louise de Savoie déclare sèchement à ses conseillers : « Le roi est prisonnier, mais la France est libre. »

Affaires d'honneur

Prisonnier, François Ier est emmené à Madrid où son vainqueur, Charles Quint, lui impose une paix à son avantage. Le roi de France tient à assurer à la noblesse française que sa situation n'est nullement déshonorante : « … pour mon honneur et celui de ma nation, j'ai plutôt élu (choisi) l'honnête prison que la honteuse fuite ». Il doit signer le traité de Madrid qui cède à Charles Quint plusieurs provinces du domaine royal, dont la Bourgogne, et laisser en otage à Madrid deux de ses fils. À peine libéré, il annonce qu'il n'appliquera le traité qu'après l'accord des États de Bourgogne, qui refusent la cession de leur province en juin 1526. Informé de ce dénouement, Charles Quint aurait conclu : « Ce roi n'est décidément pas un homme d'honneur. »



Portrait du roi François Ier par Titien.

1572

« Qu'on les tue tous pour qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher »

C es paroles ont été prononcées par le roi Charles IX, le 23 août 1572. La troisième guerre de Religion (1568-1570) vient de s'achever après les défaites infligées aux protestants ; le traité de Saint-Germain leur accorde pourtant des garanties pour l'exercice de leur culte, à la grande fureur des catholiques.

En ce mois d'août 1572, à Paris, la tension est extrême. Le 15, plusieurs centaines de protestants sont arrivés de province pour le mariage d'Henri de Navarre (futur Henri IV), lui-même réformé, et de Marguerite de Valois (future Reine Margot), sœur du roi Charles IX. Le 22, parce qu'ils craignent la puissance du parti protestant dont le chef, l'amiral Gaspard de Coligny, domine le Conseil royal, les chefs catholiques organisent un attentat contre l'amiral, qui n'est que blessé légèrement. La reine mère, Catherine de Médicis, subit leur pression, notamment celle des Guise, qui l'avertissent de « ne pas boire à deux fontaines ».

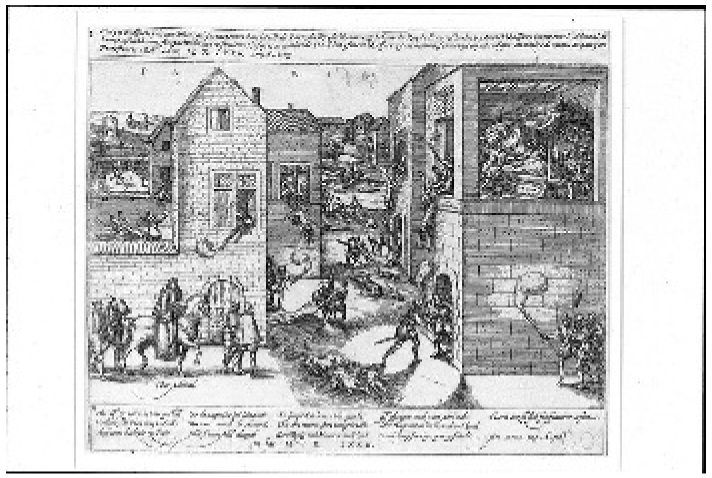
Elle demande alors au roi, son fils, d'éliminer les chefs protestants que le mariage royal a réunis à Paris. Charles IX hésite longtemps avant de céder, dans une sorte d'exaspération. Les assassinats se dérouleront dans la nuit du 23 au 24 août, jour de la Saint-Barthélemy.

Gaspard de Coligny est l'une des premières victimes. Mortellement blessé, son corps est précipité dans la rue où la foule le mutile puis suspend ses restes au gibet de Montfaucon. Car l'inattendu s'est produit : la population parisienne qui hait les protestants se déchaîne dans un massacre qui va faire deux mille à trois mille victimes de tous âges. Des chefs protestants, seuls survivent Henri de Navarre et le prince Henri de Condé qui ont tous deux abjuré la religion réformée.

L'extension de la violence échappe à la volonté royale, à Paris comme en province. Dans les jours qui suivent, le pape et le roi Philippe II d'Espagne célèbrent des Te Deum pour remercier le Ciel. Charles IX, accablé, conclut que le massacre « était nécessaire au salut de l'État ».

Au son des cloches

L'assassinat des chefs protestants devait commencer au début de la nuit du 24 août. Le signal serait donné par la cloche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui servait de chapelle royale pour les hôtes du Louvre, quand elle sonnerait le début des matines, c'est-à-dire des premières prières de la journée liturgique. Mais bientôt, ce fut le tocsin que sonnèrent les églises alentour, précipitant dans les rues le peuple parisien, notamment les soldats des milices qui se joignirent aux premiers tueurs.



Massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) : le corps de l'amiral de Coligny, tué parmi les premiers, est précipité dans la rue.

1588

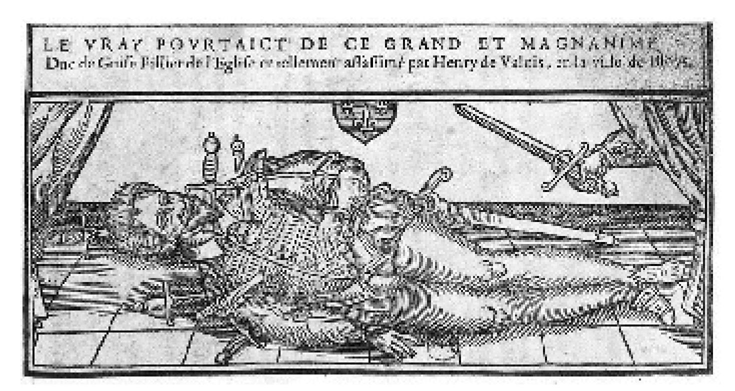
« Il paraît encore plus grand, mort que vivant »

C es mots seraient ceux du roi Henri III, prononcés devant le corps du duc Henri de Guise, dit « le Balafré », assassiné par les gardes du corps royaux, au matin du 23 décembre 1588, dans le château de Blois. Le roi avait bien prévenu ses gardes qu'ils allaient s'attaquer à un homme brave, robuste, haut de deux mètres. Ce meurtre était un dénouement.

Depuis 1574, en effet, Henri III règne, mais n'a pas d'enfants. À sa mort, le trône doit revenir à son frère, le duc d'Alençon, qui meurt lui-même en 1584, sans héritier. Henri de Navarre, chef des protestants, doit normalement succéder à Henri III parce qu'il est l'aîné de la branche des Bourbon. Commence une période confuse, entrecoupée de batailles, dite « guerre des trois Henri ». Au roi Henri III s'oppose le duc Henri de Guise, « le Balafré ». Champion des catholiques intransigeants regroupés dans la Ligue, il chasse Henri III de Paris et les ligueurs voient en lui le futur souverain (1588). De son côté, Henri de Navarre a vaincu les troupes royales, mais Henri de Guise a vaincu les mercenaires suisses et allemands qui venaient le renforcer.

Le roi Henri III convoque les états généraux à Blois et se trouve devant une majorité favorable à Henri de Guise : une situation désespérée dont il va sortir en faisant assassiner son rival. Dix gardes royaux, membres du corps d'élite des Quarante-Cinq, tuent le duc, venu sans arme ni escorte jusqu'à la chambre du roi.

L'année suivante, Henri III et Henri de Navarre, réconciliés, viennent assiéger Paris où la Ligue a installé un gouver nement insurrectionnel. Le 1er août 1589, le roi est assassiné par le moine Jacques Clément. Avant de mourir, il désigne Henri de Navarre comme son successeur, le survivant des trois Henri.



Le duc Henri de Guise, assassiné à Blois, le 23 décembre 1588, sur l'ordre du roi Henri III. Les poignards symbolisent les nombreux coups d'épée des gardes du corps royaux.

1590

« Ralliez-vous à mon panache blanc »

L e 15 mars 1590, à Ivry (dite aujourd'hui Ivry-la-Bataille, dans l'Eure), Henri IV s'adresse à son armée. Il va affronter celle des Ligueurs, que commande le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, assassiné à Blois en 1588. Une fois de plus, Henri IV, qui combat en infériorité numérique, emporte la bataille par son sens tactique. Une violente charge de cavalerie dont il prend la tête coupe en deux l'armée de Mayenne. Celle-ci se débande et laisse six mille prisonniers que le vainqueur va traiter avec clémence.

À Ivry s'est déroulée la dernière grande bataille d'Henri IV contre les armées de la Ligue. Le roi gagne les abords de Paris dont il fait vainement le siège de mai à septembre 1590 : quatre mois de détresse pour les Parisiens, dont plus de quarante mille (le cinquième de la population) meurent de faim ou de maladie, en même temps que les Ligueurs maintiennent un régime de terreur sur les assiégés.

Dans les deux années qui suivent, Henri IV va encore remporter des succès, enlever quelques villes et places secondaires, mais les centres les plus importants, comme Toulouse, Marseille, Lyon, Rennes, Rouen et surtout Paris lui échappent.

Du bon usage du panache

La citation est tronquée ; complétée, elle devient : « Si vos cornettes [chef d'escadron] vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur. » Autrement dit, un cavalier égaré sur le champ de bataille, qui a perdu de vue l'étendard de son unité, doit se guider sur le panache de plumes blanches qui garnit le casque du roi.



Henri IV, au moment où il va charger avec sa cavalerie, à la bataille d'Ivry.

1594

« Paris vaut bien une messe »

L e 22 mars 1594, Henri IV fait son entrée dans Paris, qui l'accueille avec allégresse ; il va assister à un Te Deum à Notre-Dame. À trois heures de l'après-midi, la garnison espagnole qui appuyait les Ligueurs quitte Paris : la ville redevient la capitale du royaume. Plus de quatre années ont passé depuis que l'assassinat d'Henri III, le premier août 1589, a fait roi de France un protestant, Henri IV, le premier de la dynastie des Bourbons.

Dès le 4 août 1589, alors que le siège de Paris entamé par Henri III et le futur Henri IV n'était pas encore levé, le nouveau roi a fait publier une déclaration : il s'y engageait à maintenir le royaume dans la foi catholique, dans laquelle il souhaitait lui-même se faire éduquer. Mais les Ligueurs n'ont pas cédé.

Malgré les brillantes victoires d'Henri IV à Arques (1589) et à Ivry (1590), la situation s'est enlisée. Au début de 1593, les Ligueurs songeaient à faire reine de France l'infante d'Espagne, fille du roi Philippe II (une proposition qui a soulevé l'opposition de tous ceux qui s'en tenaient à la loi salique), tandis que les catholiques modérés pensaient au cardinal de Bourbon comme souverain. Dans cette situation incertaine, l'archevêque de Bourges annonce, le 16 mai, la nouvelle tant espérée de la conversion du roi. Instruit par un groupe de prélats en juillet 1593, il abjure la religion protestante à Saint-Denis le 25 juillet, et reçoit le sacre royal à Chartres, le 27 février 1594.

A-t-il prononcé la formule « Paris vaut bien une messe » dans ces mois décisifs ? Nous savons qu'un gentilhomme de son entourage, lui-même catholique modéré, lui a fait valoir qu'une heure de messe lui ferait gagner plus que vingt batailles. Mais rien ne nous assure que le roi ait employé lui-même ces mots désinvoltes. On peut penser que cette formule, quel qu'en soit l'auteur, a exprimé chez des milliers de Français l'attente et l'impatience d'un royaume ruiné par plus de trente années de guerre civile.

Le 30 avril 1598, l'édit de Nantes a affirmé le catholicisme comme religion d'État, mais il garantissait aux protestants l'exercice de leur culte dans des conditions strictes et précises.



Entrée du roi Henri IV (1589-1610) dans Paris, le 22 mars 1594. La ville lui ouvre ses portes après son abjuration de la foi protestante.

1638

« Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France »

C es mots, que tous les écoliers ont entendus et appris comme l'expression du bon gouvernement d'Henri IV et de son ministre Sully, sont issus d'un texte écrit par Sully et publié en 1638, bien après la mort du roi : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée et les vrais mines et trésors du Pérou » (Mémoires des sages et royales économies d'État).

À une époque où la puissance de l'Espagne repose sur l'or et l'argent extraits de ses mines d'Amérique du Sud, Henri IV et Sully se proposent de restaurer la richesse de la France par la reconstitution et l'essor de son agriculture. Aux populations des campagnes, c'est-à-dire 80 à 85 % des Français de ce temps, le roi rend d'abord la sécurité contre les gens de guerre et les nobles engagés depuis trente ans dans les violences des guerres de Religion. Les impôts sont perçus régulièrement et l'assiette de la « taille », le seul impôt direct perçu par la monarchie, mieux répartie entre les contribuables.

L'efficacité de l'administration royale s'est particulièrement révélée dans la remise en état du réseau routier. Il assure la reprise des échanges intérieurs vers les foires et les marchés, vers les ports aussi, qui exportent blé, vins, viandes salées et fumées et eaux-de-vie. De cette partie de l'œuvre de Sully, « Grand Voyer de France », datent les plantations régulières d'arbres le long des routes et chemins, des ormes en particulier, appréciés pour leur qualité de bois de charpente et de charronnage. Seule innovation dans cette remise en état d'un pays ravagé, l'extension de l'élevage du vers à soie qui a pour conséquence la culture du mûrier jusqu'en Touraine.

En une dizaine d'années, les rentrées fiscales doublent et Henri IV peut compter sur un trésor de guerre déposé à la Bastille par les soins de Sully.

La poule au pot

Au crédit du « bon roi » Henri IV, le thème de la poule au pot qu'il souhaitait voir servie le dimanche dans toutes les chaumières de France est un des plus célèbres. Peut-être a-t-il prononcé des mots qui s'en approchaient et qui exprimaient son souci de voir reculer la pauvreté, voire la misère des paysans. La formule, devenue un classique dans la mémoire des Français, a pourtant été écrite bien après sa mort, sous le règne de Louis XIV : « Je veux qu'il n'y ait si pauvre paysan en mon royaume qui n'ait tous les dimanches sa poule au pot » (cité dans J. Boudet, Les Mots de l'Histoire, p. 883. R. Laffont).



Henri IV dînant chez Sully.

1630
« Les quatre pieds carrés du cabinet du roi me sont plus difficiles à conquérir que tous les champs de bataille de l'Europe »
L 'auteur de ces paroles est le cardinal de Richelieu (1585-1642). Il s'agit pour lui de réaliser un ambitieux programme de remise en ordre de la France, après les désordres qui ont suivi la mort d'Henri IV en 1610, sous la régence de la reine mère, Marie de Médicis. Une telle politique qui doit restaurer l'autorité monarchique suppose l'accord du roi Louis XIII, impatient d'exercer son pouvoir, mais dont le caractère ombrageux ne facilite pas le travail de ses collaborateurs.
Profondément marqué par l'assassinat de son père, Louis XIII a subi l'accaparement du pouvoir par sa mère dont la régence a été le règne des favoris. À l'âge de quinze ans, il n'est encore admis au Conseil royal que rarement. Il lui arrive de se présenter à la porte du Conseil et d'entendre sa mère le prier « d'aller s'esbattre ailleurs ». En 1617, il organise un complot pour se débarrasser de Concini dont le gouvernement désastreux dure depuis six ans. Concini est tué de trois coups de pistolet dans la cour du Louvre, en avril 1617, et le jeune roi s'écrie devant ses compagnons et complices : « Merci ! grand merci à vous ! à cette heure, je suis roi ! »
Richelieu, lui-même soutenu par la reine mère, appartient à ce Conseil royal dont Louis XIII disperse les membres. Il va devoir attendre sept ans pour y revenir ; en 1622, alors qu'il est évêque de Luçon, il reçoit le chapeau de cardinal ; en 1624, à l'âge de trente-neuf ans (le roi en a vingt-trois), il est rappelé au Conseil où il va bientôt être nommé « principal Ministre d'État ».
Il conçoit une méthode de travail qui lui apporte l'adhésion royale à ses projets. Il présente au souverain des « Avis au roi », c'est-à-dire des dossiers, clairs, précis, argumentés, sur lesquels Louis XIII apprend son métier de roi en même temps qu'il prend des décisions bien motivées ; mais non sans contestations et débats très vifs. Il est arrivé, dans des cas de grave mésentente, que Richelieu fît savoir sa volonté de démissionner, éventualité toujours refusée par le jeune roi.
Une fois seulement, la carrière du cardinal a failli se briser. Le 11 novembre 1630, Marie de Médicis expose au roi ses griefs contre le ministre, quand Richelieu arrive inopinément et dit : « Leurs majestés parlent de moi ? » La reine mère éclate de fureur, accable son ex-favori de reproches d'une insupportable violence ; le roi, choqué, abasourdi, demande à son ministre de se retirer. Les adversaires de Richelieu triomphent pendant que le roi regagne son pavillon de chasse de Versailles où il convoque le cardinal. À son ministre qui craint sa destitution ou une sentence d'exil, il proteste de son affection et de sa confiance. Un instant ébranlé, le pouvoir royal appuyé sur une grande intelligence politique se reforme pour douze années. Pour les adversaires de Richelieu, c'est la « Journée des dupes ».
À la fin du règne, le complot d'Henri de Cinq-Mars, grand écuyer, devenu le favori de Louis XIII, va éloigner le roi de son ministre. Richelieu refuse la grâce du coupable qui est décapité à Lyon en septembre 1642, avec son ami de Thou. Quand Richelieu meurt le 4 décembre suivant, Louis XIII, qui n'a plus qu'une année à vivre, semble « ravi d'en être défait », comme un homme enfin débarrassé d'une tutelle devenue trop lourde.

1682

« Nec pluribus impar »

C ette devise est adoptée dans l'atmosphère des fêtes qui caractérise le début du règne personnel de Louis XIV : Carrousel des Tuileries où le roi est le centre d'une fête qui réunit en 1662 plus de quinze mille spectateurs, et, bientôt, les Plaisirs de l'Île enchantée, qui se déroulent pour la première fois dans le parc du château de Versailles qui n'a pas encore été transformé, en mai 1664.

La traduction de cette devise énigmatique « Il n'est pas inégal à plusieurs », une litote, signifie que le roi peut s'imposer aux autres souverains, mais aussi qu'il pourrait gouverner plusieurs empires en même temps. La médaille frappée à cette occasion nous en dit plus. Elle présente le visage du Soleil rayonnant sur la Terre tout entière, introduisant ainsi le thème du Roi-Soleil dont l'image va se multiplier sur les monuments, les décorations des palais royaux, le mobilier… et jusque sur les pièces de canon de l'artillerie royale. Le thème solaire est apparu pour la première fois en 1653, quand est donné le spectacle du Ballet de la Nuit ; Louis XIV, excellent danseur, est le centre de la représentation où il incarne le Soleil vainqueur de la nuit et du chaos. Roi-Soleil, il est aussi le premier des souverains : en 1674, après la conquête de la Franche-Comté sur les Espagnols, les échevins de Paris édifient un arc de triomphe (l'actuelle Porte-Saint-Martin) dédicacée à « Louis le Grand ». Déjà, au début de son règne, il a convoqué les cinq membres de la Petite Académie qui « travaillait à l'histoire du roi » pour leur tenir ce propos : « Vous pouvez, Messieurs, juger de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose de moi qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire. »


LE ROI ET SA COUR A VERSAILLES.

Versailles, vers 1700 : Louis XIV devant le bassin d'Apollon.

Versailles et Marly

Le roi et sa cour s'établissent définitivement à Versailles en 1682, alors que le château est encore en travaux. Louis XIV va y vivre en représentation permanente comme le centre du culte royal. Quand Louis XIV, « lassé, à la fin, du bruit et de la foule, se persuada qu'il voulait quelquefois du petit et de la solitude », comme l'a écrit Saint-Simon, il fait aménager Marly pour s'y retirer de temps à autre avec une compagnie qu'il choisit. Mais ce lieu de détente aménagé, à partir de 1679, par Mansart, s'ordonne selon la même idéologie : un grand pavillon, bâti sur le haut de la pente, est la demeure du roi. De part et d'autre de la perspective, six pavillons plus petits s'alignent comme les douze signes du zodiaque soumis à l'autorité du Soleil.

1655

« L'État, c'est moi »

L ouis XIV s'est rendu au lit de justice du 13 avril 1655 pour empêcher la délibération du Parlement sur de nouveaux édits fiscaux. Un lit de justice était une convocation royale du Parlement pour imposer la ratification d'une décision royale. Selon la légende, au président du Parlement qui invoquait l'intérêt de l'État, le jeune souverain aurait répliqué : « L'État c'est moi. » Circonstance aggravante, le roi se serait présenté en costume de chasse, botté et le fouet à la main.

Il est vrai que le Parlement de Paris, responsable de la première phase de la Fronde, qui souleva Paris en janvier 1649 quand le jeune roi n'avait que dix ans, avait été condamné en 1652 « à ne prendre aucune connaissance des affaires de l'État et de la direction des finances ».

Mais le jeune Louis XIV ne pouvait commettre une telle inconvenance qui aurait fait de lui un despote et non un roi bien averti des traditions et des institutions. Nous savons qu'il est arrivé au Parlement entouré des personnalités prévues pour un lit de justice, et, en tout premier, du chancelier Séguier. Le seul manquement aux formes dont se plaignit le Parlement concernait les vêtements ordinaires du roi et les marques de l'impatience royale. Le roi énonça clairement sa volonté : « Je veux prévenir [les assemblées improvisées du Parlement] et que l'on cesse celles qui ont commencé [illégalement] sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés » (cité dans F. Bluche, Dictionnaire des citations et des mots historiques, Éditions du Rocher, p. 163). Puis, interdisant toute nouvelle assemblée sur ce sujet, il se retira aussitôt.

Comme il est arrivé souvent, le Parlement n'en a pas moins maintenu ses remontrances. Neuf parlementaires ont été embastillés et l'affaire s'est apaisée quand le gouvernement royal a retiré quelques-uns des édits… et pansé la blessure d'amour-propre du premier Président par le don de cent mille livres.

Le roi règne et gouverne

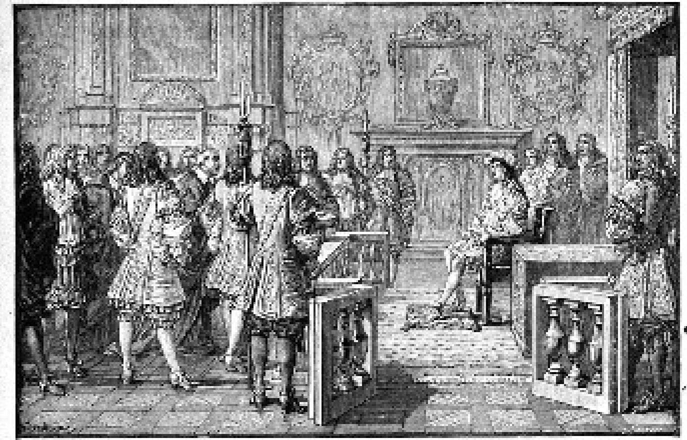
Le lendemain de la mort du cardinal Mazarin, le 10 mars 1611, le roi convoqua les ministres et leur dit : « Messieurs, je vous ai fait assembler pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner les affaires par feu Monsieur le cardinal ; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aiderez de vos conseils quand je vous le demanderai. Je commanderai aux quatre secrétaires d'État de ne plus rien signer du tout sans m'en parler, au surintendant (des Finances) de même, et qu'il ne se fît rien aux finances sans être enregistré dans un livre qui devrait me demeurer. Le chancelier eut un pareil ordre, c'est-à-dire de ne rien sceller que par mon commandement » (Mémoires pour l'instruction du Dauphin).

1675
« Tu trembles, carcasse ? Tu tremblerais bien davantage si tu savais où je te mènerai tout à l'heure »
T urenne, homme de guerre par excellence, entre dans les armes à l'âge de quatorze ans et devient maréchal de France à trente-deux. Après de brillantes campagnes au cours de la guerre de Trente Ans, il prend parti pour les Frondeurs (adversaires de Mazarin) par amour pour la duchesse de Longueville. Réconcilié avec le parti royal, il est vainqueur de Condé, resté Frondeur, dans divers combats, et achève la guerre contre l'Espagne par la victoire des Dunes (14 juin 1658) qui amène la paix des Pyrénées. Il obtient alors la dignité rarissime de maréchal général. Longtemps fidèle à la foi protestante, il est converti par Bossuet au catholicisme. Secondant la politique de Louis XIV dans la guerre de Hollande, il reconquiert l'Alsace occupée par les Impériaux par une campagne d'hiver (1674-1675) qui stupéfie l'Europe.
À l'été 1675, alors qu'il entame une nouvelle campagne en Allemagne, il est tué par un boulet à Salzbach, le 27 juillet.
On lui a toujours attribué cette maxime de courage et de sagesse bien qu'on n'en trouve nulle mention dans les écrits des contemporains, même chez madame de Sévigné, qui l'admirait profondément. La crainte qu'il aurait éprouvée avant le combat n'a rien d'impossible, mais nous ne savons pas s'il en a jamais fait l'aveu. Telle quelle, cette formule appartient au patrimoine historique des Français, comme les propos authentiques qui ont accueilli la nouvelle de sa mort. Le chef de l'armée adverse, le prince Montecuccoli lui a rendu un hommage demeuré fameux : « Il est mort


LE ROI ET SA COUR A VERSAILLES.

À Salzbach, le 27 juillet 1675, Turenne est tué par un boulet de canon.
aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme. » Apprenant la nouvelle, madame de Sévigné écrivit : « Il meurt au milieu de sa gloire. Sa réputation ne pouvait plus augmenter. »
Il fut enseveli dans la basilique royale de Saint-Denis, et sa sépulture fut respectée par les révolutionnaires qui saccagèrent les tombeaux royaux. Puis ses restes ont été transportés dans l'église des Invalides par Napoléon.

Après 1661
« Je verrai »
P ar ces deux mots, Louis XIV répond le plus souvent aux prières et demandes des quémandeurs. Selon Saint-Simon : « Tout homme pouvait lui parler… ; il écoutait, répondait presque toujours je verrai, pour se donner le temps de ne rien accorder ou décider à la légère. » Mais Saint-Simon n'ajoute pas que « chacun se retirait satisfait », selon l'expression d'un ambassadeur italien, tant le roi met de grâce et de majesté dans son attitude.
Pour un souverain qui entend régner totalement, avoir connaissance de tout, la stricte organisation de la vie royale à Versailles est indispensable. Les règles adoptées, l'étiquette strictement respectée permettent au roi ces moments de contact avec la Cour où l'élite de la noblesse française vit groupée autour de lui. Il écoute les demandes, reçoit avec dignité les « fadeurs vomitives » des pires flatteries, comme les qualifie Saint-Simon, et sait parfaitement où en est le jeu des coteries et des ambitions parmi les courtisans. Aux nombreuses sollicitations qui lui sont adressées, il peut répondre par des faveurs que le même Saint-Simon qualifie de « petits riens ». Les plus désirés sont les privilèges que réserve le service personnel du roi : assister à son lever, à son coucher, participer au cérémonial de la chemise ou à celui du bougeoir dans la chambre royale. Et, faveur inespérée, être invité par le roi à l'accompagner à Marly.
Cette organisation a pour effet le nivellement de la noblesse dans ses rapports avec la monarchie, et sa soumission au bon vouloir royal pour ne pas parler de domestication. La Bruyère écrit : « Un noble, s'il vit chez lui en province, il vit libre, mais sans appui ; s'il vit à la Cour, il est protégé, mais il est esclave. » Quand un personnage bien en cour présente à Louis XIV une requête en faveur de telle ou telle famille restée dans sa province, le demandeur sait tout de suite que sa démarche est mal reçue quand le roi répond par la phrase : « C'est quelqu'un que l'on ne voit jamais. »



Après son Grand Lever, Louis XIV donne audience dans sa chambre, à Versailles.

1680

« Je déclare à Votre Majesté qu'un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable »

C es propos sont de Colbert dans une lettre adressée au roi au début des années 1680. La charge des finances royales, exercée par un homme tel que Colbert, n'a jamais été une sinécure. Dès 1671, quand la France vit en paix et que les finances royales sont excédentaires, des choix opposent durement le ministre à son souverain. En témoigne une lettre de Louis XIV adressée à Colbert : « Je fus assez maître de moi avant-hier pour vous cacher la peine que j'avais d'entendre un homme que j'avais comblé de bienfaits comme vous, me parler de la manière que vous faisiez. Je crois vous donner une assez grande marque de mon amitié en vous disant que je me suis contraint pour vous. Profitez-en et ne hasardez plus de me fâcher encore. Après que j'aurai entendu vos raisons et que j'aurai prononcé sur toutes vos prétentions, je ne veux plus une seule réplique. »

La période 1661-1672 est un moment faste où Colbert obtient un doublement des recettes et plusieurs années excédentaires. Pourtant les dépenses militaires sont encore fortes ; Colbert crée la marine royale qui va compter en 1670 près de cent quatre-vingts bâtiments ; une vie de Cour se crée, marquée par de grandes fêtes. Au début des années 1680, la guerre de Hollande (1672-1678) a absorbé les excédents. La situation prépondérante de la France exige des dépenses militaires accrues (en 1683, année de la mort de Colbert, 57 % des recettes leur sont consacrées ; en 1692, il s'agira de 80 % des recettes).

Au grand regret de Colbert, il faut retomber dans les mauvaises pratiques d'avant 1661 : emprunter auprès des financiers, créer une caisse des emprunts qui émet l'équivalent des bons du Trésor de notre époque, augmenter les taxes et les impôts. Il s'y ajoute les travaux de Versailles et l'entretien d'une Cour de plusieurs milliers de personnes.

Colbert désenchanté

En 1681, Colbert ose donc faire respectueusement reproche à Louis XIV de déséquilibrer les finances royales. Aux termes de la lettre citée ci-dessus, il ajoute un rapport où il dit : « À l'égard de la dépense, quoique cela ne me regarde en rien, je supplie seulement Votre Majesté de me permettre de lui dire qu'en guerre et en paix elle n'a jamais consulté ses finances pour résoudre les dépenses, ce qui est si extraordinaire qu'assurément il n'y en a point d'exemple. »

Sur son lit de mort, il confie, parlant du roi : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme, je serais sauvé dix fois. »

1712

« Princesse aujourd’hui, rien demain, et dans deux jours oubliée »

C es paroles ont été prononcées par une jeune femme de vingt-sept ans, la veille de sa mort, le 11 décembre 1712 : la duchesse de Bourgogne, née Marie-Adélaïde de Savoie. Elle laissait deux fils, âgés de cinq et deux ans, comme héritiers de la Couronne.

Son père, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, après bien des palinodies, a rejoint, en 1696, le camp de la France. Le mariage de sa fille, âgée de onze ans avec le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV consacre le succès de son revirement. Arrivée à Versailles en 1696, elle va faire son apprentissage de la vie à la cour de France, sous la surveillance de madame de Maintenon. Le 7 décembre 1697 (elle a atteint la veille l’âge de douze ans), le mariage est célébré. Les jeunes époux doivent attendre plusieurs années avant de partager le même lit. Au duc de Bourgogne, boiteux et bossu, follement amoureux de sa charmante « Princesse » (le titre que lui a donné Louis XIV), elle donne trois garçons : le premier meurt rapidement ; le deuxième, né en janvier 1704, reçoit le titre de duc de Bretagne et le troisième, né en février 1712, celui de duc d’Anjou.

En avril 1711, la petite vérole emporte le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, à l’âge de cinquante ans. Le 12 décembre 1712, Marie-Adélaïde s’éteint. Le lendemain, le duc de Bourgogne, fils du Grand Dauphin, la rejoint dans la tombe. Encore quelques jours et le duc de Bretagne meurt à l’âge de cinq ans.

Les médecins ne savent comment expliquer cette tragique série de décès qui bouleverse les contemporains. Beaucoup croient à un complot mené par des empoisonneurs ; mais dans quelle intention ? Les historiens privilégient l’explication du phénomène par une épidémie : s’agissait-il de la scarlatine, maladie alors inconnue ?

La dynastie a survécu grâce à madame de Ventadour, gouvernante des enfants de France. Pendant les jours terribles de décembre 1712, elle garde le duc d’Anjou, âgé de deux ans et onze mois, à qui on a rendu sa nourrice, dans une chambre bien chauffée dont elle interdit l’accès à tout médecin. Échappant aux remèdes irrationnels des médecins désemparés, cet arrière-petit-fils de Louis XIV va devenir le roi Louis XV.

Un lutin à la cour de France

La « Princesse » n’a pas brillé par sa beauté. Saint-Simon évoque notamment ses lèvres épaisses et « son nez qui ne disait rien ». Mais sa gaieté et sa joie de vivre ont enchanté la Cour. Elle passait des genoux du roi à ceux de madame de Maintenon « les embrassait, les baisait, les caressait, les chiffonnait, fouillait leurs tables, leurs papiers, leurs lettres que parfois, elle décachetait malgré eux ». À table, elle faisait des grimaces, trempait les doigts dans la sauce, tutoyait le roi qui lui passait tous ses caprices.

1709
« Puisqu'il me faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants »
L e 16 novembre 1700, Louis XIV accepte le testament du roi d'Espagne Charles II, mort sans descendant. Il a désigné comme successeur le petit-fils de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou, qui va régner sous le nom de Philippe V. Les puissances européennes ne peuvent accepter ce bouleversement de l'équilibre européen qu'à la condition de voir Louis XIV renoncer à cette ingérence en Espagne et dans ses possessions. Le roi de France agit pourtant avec imprudence et donne l'impression d'imposer une sorte de protectorat français à l'Espagne. De 1702 à 1713, éclate la terrible guerre de succession d'Espagne où la France et l'Espagne affrontent la coalition des puissances européennes.
Après une alternance de victoires et de défaites, la France est menacée d'invasion en 1708. De janvier à mars 1709, un hiver terrible frappe un pays épuisé, provoquant une disette qui fait au moins six cent mille morts. Pour la première fois, le roi de France demande la paix à ses adversaires et consent à rendre ses conquêtes du début du règne. Mais ses ennemis veulent davantage : l'armée de Louis XIV doit participer à la guerre contre son petit-fils, roi d'Espagne.
Le 12 juin 1709, Louis XIV adresse aux évêques, aux gouverneurs et aux intendants un appel qui sera lu dans toutes les paroisses. Protestant de son souci de soulager les misères du peuple, il emploie, pour justifier la poursuite de la guerre, la formule « Puisqu'il me faut faire la guerre… ». Ses sujets ne l'ont pas déçu : des milliers d'hommes s'engagent dans la milice et un nouvel impôt, le dixième, est partout accepté. Le 11 septembre suivant, une armée renforcée de miliciens tient bon à Malplaquet. Des négociations de paix s'engagent avec l'Angleterre.
Une dernière offensive contre la France, au printemps 1712, menace le royaume d'invasion. Le roi confie ses dernières troupes à Villars, envisageant, en cas de défaite, de se joindre à lui sur la Somme pour, ensemble, « périr ou sauver l'État ». La victoire inespérée de Denain, en juillet 1712, va entraîner un armistice général et bientôt la paix d'Utrecht.
Pour les deux siècles à venir, l'Espagne va être gouvernée par la dynastie des Bourbons. La France s'interdit toute intervention dans son gouvernement et son empire. Mais la rivalité entre la France et l'Espagne, qui a duré presque deux siècles, s'est achevée.

1715

« J'ai trop aimé la guerre »

L e 26 août 1715, madame de Ventadour, gouvernante des enfants de France, mène le petit duc d'Anjou, âgé de cinq ans, promis au trône de France sous le nom de Louis XV, auprès du lit où se meurt son arrière-grand-père, Louis XIV. Atteint de la gangrène, le roi n'a plus que sept jours à vivre. Des conseils qu'il donne à son héritier, et notés par le marquis de Dangeau, aide de camp de Louix XIV et son mémorialiste, la tradition a extrait (sous une forme abrégée) le regret de Louis XIV d'avoir manqué de mesure dans sa politique guerrière. Ultérieurement, ce texte va s'augmenter de l'expression d'un autre regret, celui d'avoir « trop aimé les bâtiments », une pure invention due à Saint-Simon.

Des regrets (ou des remords) du roi, on a longtemps conclu à la tardive prise de conscience d'une politique guerrière démesurée dans ses ambitions et ses violences. Les avis sont aujourd'hui moins tranchés. Au xvii e siècle, tous les souverains considèrent la guerre comme un développement naturel de la politique royale. Les violences, voire les atrocités commises par les armées, n'entament pas la conviction que la guerre est un devoir attaché à la fonction royale et qu'il en va de l'honneur des rois. Louis XIV a lui-même exprimé ce point de vue dans une formule surprenante : « S'agrandir est la plus digne et la plus agréable occupation des souverains. »

Au xvii e siècle, la conviction de faire du royaume un Pré carré (l'expression est de Vauban) est communément admise. Le roi doit donner des frontières sûres à son royaume, notamment au nord et au nord-est où de nombreuses vallées sont autant de portes ouvertes aux inva sions. En 1673, Vauban écrit : « Cette confusion de places amies et ennemies, pêle-mêlées les unes parmi les autres ne me plaît point. » Dans tout traité de paix de ce temps apparaissent les noms de nombreuses villes acquises ou rendues parce qu'elles sont les clés de voies de pénétration. Au roi de défendre la sécurité de ses sujets.

Les dernières paroles du Roi-Soleil

Aux portes de la mort, Louis XIV a manifesté une sérénité et une humanité peu communes. Il juge son action politique en déclarant, le 26 août : « Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours. » Aux garçons qui le soignent, l'avant-veille de sa mort : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vous m'avez cru immortel ? Vous avez dû, dans l'âge où je suis, vous préparer à me perdre. »

Quelques jours plus tard, à Saint-Denis, devant le catafalque royal, Massillon commence l'oraison funèbre du roi défunt par ces mots : « Dieu seul est grand, mes frères. »

1745

« Messieurs, les gardes-françaises, tirez les premiers. – À vous l’honneur »

D eux armées ennemies séparées de quelques dizaines de mètres, dont les officiers s’invitent à tirer : c’est une des images les plus connues des guerres de l’Ancien Régime. Nous sommes en Belgique, non loin de Tournai, à Fontenoy, le 11 mai 1745. La bataille entre Français et Anglais (qui comptent des contingents hollandais, hanovriens et écossais) s’est engagée trois heures auparavant sur un front de trois à quatre kilomètres entre deux armées fortes chacune de cinquante mille hommes environ.

De cet échange de propos, il existe vingt-trois versions : « Faites tirer vos gens ! – Non ! Nous ne commencerons jamais. » « Messieurs les Français, tirez les premiers. – Nous n’en ferons rien, Messieurs les Anglais. » Ou encore, selon Voltaire, « Messieurs des gardes-françaises, tirez ! – Messieurs, nous ne tirerons jamais les premiers : tirez vous-mêmes ! », etc.

Du côté français, le roi Louis XV est présent, à côté du maréchal de Saxe qui commande l’armée. Il a placé ses régiments sur une ligne solidement organisée, renonçant volontairement à mettre des forces importantes au centre, protégé par un ravin aux pentes boueuses couvertes de broussailles. C’est là qu’apparaît, à la stupéfaction d’un régiment des gardes-françaises, un corps de quinze mille hommes qui remontent sans hâte les pentes du ravin ; s’ils débouchent sur le plateau, l’armée française est coupée en deux.

Une première salve part des rangs anglais et fauche la première ligne française, qui n’avait pas eu le temps de se mettre en position défensive. L’assaut ébranle la seconde ligne derrière laquelle les survivants se sont regroupés. L’envoi de renforts, puis des charges de cavalerie contre le corps anglais évitent le désastre. Mais il va falloir plusieurs heures de tirs d’artillerie et de charges menées par les cavaliers de la maison du roi pour que les combattants anglais qui ont perdu la moitié de leur effectif commencent à reculer.

Craignant le pire, Maurice de Saxe a supplié le roi de se retirer à l’abri. Louis XV a refusé et sa présence a galvanisé l’armée. Le duc de Cumberland, commandant l’armée anglaise, bat en retraite. On ne sait s’il a tenu son engagement pris au début de la bataille : « j’irai à Paris… ou je mangerai mes bottes. »

Tirer le premier

Les propos surprenants tenus par les commandants anglais et français ne sont courtois que dans leur forme. La première salve peut décider d’une bataille. Le fusil à silex dont sont dotées toutes les armées demande au moins deux minutes pour être rechargé : un long délai qui permet à l’attaquant d’arriver en courant et de tirer à bout portant sur un adversaire qui ne peut se battre qu’à l’arme blanche. Aussi, dans la plupart des armées de cette époque, les soldats sont soumis à l’interdiction de tirer les premiers, au moins au début du combat.

À Fontenoy, les Anglais pourtant ouvrent le feu : mais ils forment une masse d’assaillants contre une troupe française peu nombreuse et étirée, qui ne s’est pas préparée à un choc imprévu et que le premier tir anglais éprouve durement. Le comte d’Auteroche, commandant la première ligne, qui avait répondu à l’offre de tir prononcée par les Anglais, a été touché de sept balles. Il a pourtant survécu à la bataille.

1745

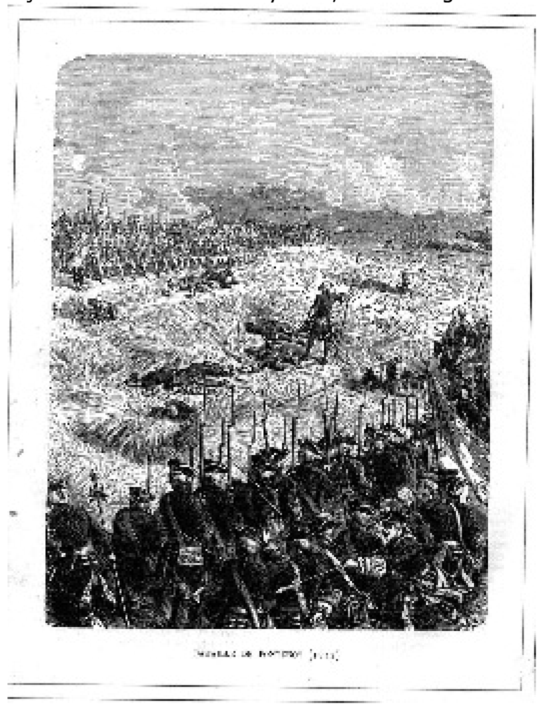
« Voyez ce que coûte une victoire »

W inston Churchill, étudiant les campagnes de son ancêtre Marlborough, a fait remarquer que les combattants s'affrontaient en une seule journée sur un espace restreint. Il pouvait s'agir de deux cent mille hommes. À l'issue de la bataille, le sol était littéralement « tapissé » des corps des combattants tués ou mutilés, parfois même, ils s'amoncelaient en véritables tas.

Au soir de la bataille de Fontenoy, Louis XV parcourt le champ de bataille, en compagnie du Dauphin âgé de quinze ans, qui exprime sa joie devant les cadavres des ennemis : neuf mille gisent sur le sol ; dans le camp français on compte six mille morts. Le comte d'Argenson, secrétaire d'État à la guerre, qui suit le roi, va écrire à Voltaire une description de cette journée qui se termine par ces mots : « Le plancher de tout cela (la griserie de la victoire) est du sang humain, des lambeaux de chair humaine. » Voltaire s'en souviendra quand il évoquera dans Candide (1759) les jeux cruels des souverains, « ces Altesses qui se font des politesses pendant que vous pourrirez ». Louis XV était loin de cette indifférence quand il rappelle au Dauphin : « Voyez ce que coûte une victoire. Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes. La vraie gloire, c'est de l'épargner. »

Les réalités de la guerre

De 1713 à 1792, la France n'a pas connu d'invasion et le souvenir des années terribles de la fin du règne de Louis XIV s'est effacé. Les soldats français ont combattu aux Pays-Bas, en Allemagne et en



Le face-à-face de la colonne d'assaut anglaise et d'un régiment des gardes françaises, à Fontenoy, le 11 mai 1745. Qui va tirer le premier ?

Italie dans des rencontres toujours meurtrières, suivies de l'agonie de nombreux blessés que les chirurgiens militaires, qui ignoraient tout de l'asepsie, ne savaient pas soigner. Rien n'est plus faux que l'idée d'une « guerre en dentelles », dont auraient témoigné les politesses des officiers anglais et français au matin de Fontenoy.

1748

« Bête comme la paix »

E n avril 1748, la paix est signée à Aix-la-Chapelle. On apprend en France une nouvelle stupéfiante : le roi rend à l'Autriche les Pays-Bas que Maurice de Saxe avait totalement conquis après la victoire de Fontenoy. Seul bénéficiaire de ce long conflit qui a opposé la France et la Prusse à l'Empire des Habsbourg et à l'Angleterre : la Silésie, que Frédéric II de Prusse a conquise au début de son règne. Le roi de France a donc « combattu pour le roi de Prusse ». Il n'a pas même conservé Nice conquise sur le roi de Sardaigne.

À Paris, le gouvernement royal est brocardé et, pendant quelque temps, l'expression « bête comme la paix » est largement employée. Dans une opinion publique qui commence à se détacher de son souverain, qualifié, il y a quelques années encore de « Louis le Bien-Aimé », la détestation de la favorite, Madame de Pompadour, ne cesse de se renforcer. On lui attribue la responsabilité d'avoir obtenu du roi les instructions données aux diplomates français que résumerait une formule vaniteuse : Louis XV veut négocier « non en marchand mais en roi ».

Curieusement, la colère de l'opinion est reprise, sous la IIIe République, par les historiens français. Ceux-ci jugent irresponsable cette décision qui annonçait que la France renonçait à porter ultérieurement sa frontière jusqu'au Rhin. Une opinion relayée bien plus tard par le général de Gaulle qui regrette l'occasion de n'avoir pu reporter plus au nord une frontière trop proche de Paris.

Il est trop facile d'expliquer la décision de Louis XV par sa fatigue, sa négligence, son manque de sérieux. Déjà, la politique du cardinal de Fleury avait obtenu, au traité de Vienne, que la Lorraine reviendrait à la France à la mort du roi Stanislas Leszczyn ski. La frontière du nord-est serait verrouillée. Le souvenir des dernières années du règne de Louis XIV accablé par ses ennemis – Anglais, Hollandais et Allemands qui voulaient reprendre les conquêtes du début du règne – persuadait le roi et nombre de ses conseillers de la probabilité de guerres incessantes en cas de progression française vers le Rhin.

Pour beaucoup, la France avait atteint ses limites. Louis XV s'en tenait à une vision politique que Louis XVI et son ministre Vergennes allaient reprendre jusqu'à la Révolution. Le « Pré carré » était achevé.

Le Rhin et les « frontières naturelles »

La théorie des « frontières anciennes et naturelles » de la France n'a été formellement exprimée qu'à l'époque révolutionnaire ; les armées françaises ont alors envahi les territoires de la rive gauche du Rhin, notamment les Pays-Bas autrichiens et le sud de la Hollande. En 1746, Frédéric II de Prusse avait considéré le Rhin comme la « borne naturelle » de la France parce que « son cours paraissait formé exprès pour séparer la France de l'Allemagne ». Mais il se souciait peu de la Flandre maritime. Acquérir les Pays-Bas autrichiens, c'était donner à la France une large façade sur la mer du Nord, au plus près des côtes anglaises, avec le port d'Anvers, bien placé pour concurrencer celui de Londres. Héritier des conquêtes révolutionnaires, Napoléon considérait qu'« Anvers était un pistolet braqué au cœur de l'Angleterre ». Doit-on se féliciter de la prudence de Louis XV ?

1757

« Après nous, le déluge »

U n jour de novembre 1757, le roi Louis XV entre dans les appartements de madame de Pompadour où le peintre Quentin La Tour fait le portrait de la favorite. Le roi a la mine sombre : il vient d'apprendre la défaite de l'armée de Soubise, à Rossbach, battue par le roi de Prusse Frédéric II. Madame de Pompadour, soucieuse de soulager le roi, lui dit doucement : « Il ne faut point s'affliger, vous tomberiez malade ; après nous, le Déluge. »



La marquise de Pompadour (1721-1764)

À un moment où le prestige de la monarchie s'affaiblit, où l'opinion considère la Cour comme « le tombeau de la nation », où le roi est tenu pour un personnage apathique, surtout soucieux de ses plaisirs, la phrase prononcée par madame de Pompadour est tout de suite mise au débit du souverain. En janvier 1757, Damiens a porté à Louis XV un coup de canif qui l'a légèrement blessé, « pour rappeler le roi à ses devoirs », un acte qu'il va expier par le supplice de l'écartèlement. La formule de madame de Pompadour peut paraître désinvolte. C'est oublier que l'on attend pour 1758 le passage de la comète de Halley dont on craint de graves troubles atmosphériques. « Après nous, le déluge » est déjà une locution populaire qui invite à relativiser les soucis de la vie quotidienne, sans se soucier exagérément de l'avenir.

De 1745, date de sa présentation à la Cour, jusqu'à sa mort à Versailles, en 1764, madame de Pompadour a conservé son influence sur le roi, qui a bravé l'opinion et oublié les mots cruels qui visaient autant lui-même que la favorite. Frédéric II, roi de Prusse, ironisait sur les « décisions de Sa Majesté Cotillon III ».

Encore à la fin du règne, on a prêté à Louis XV des propos inspirés de ceux de 1757 : « Les choses comme elles sont dureront bien autant que moi. Le duc de Berry (titre porté par le futur Louis XVI) s'en tirera comme il pourra. Après moi, le déluge. »

1760

« À moi Auvergne ! Voilà les ennemis ! »

C e cri héroïque a été poussé par Louis, chevalier d'Assas, capitaine du régiment d'Auvergne, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760. À Clostercamp, près de Düsseldorf, l'armée du marquis de Castries s'apprête à affronter une armée anglo-hanovrienne pour la conquête de la Westphalie, un des champs de bataille de la guerre de Sept Ans (1757-1763).

Le camp français est dans l'incertitude. Dans la nuit, les soldats veillent. Sur la gauche, une troupe manœuvre : cherche-t-elle à envelopper l'aile française ? S'agit-il d'ennemis ? Des coups de feu éclatent. Mais la troupe qui fait face aux Français prétend appartenir à un contingent allié. Il faut faire une reconnaissance que commande le colonel de Rochambeau ; le chevalier d'Assas s'en détache, s'avance sur la lande et tombe sur un parti d'Anglo-Hanovriens qui menace de le tuer s'il crie. Le chevalier lance alors son fameux appel et meurt aussitôt, percé de coups de baïonnette. Le régiment d'Auvergne engage le combat où vont tomber la moitié des soldats et les trois-quarts des officiers et repousse l'ennemi. Au jour, la bataille de Clostercamp voit la victoire des Français.

Ce récit héroïque a été enseigné dès les classes de l'école primaire de la IIIe République, avec des images illustrant le dévouement du chevalier percé de coups dans la pénombre. L'essentiel de nos informations vient de Voltaire dont le texte figure dans le Précis de l'Histoire de Louis XV. Différentes retouches ont été ensuite apportées. Peut-être le chevalier d'Assas a-t-il crié à ses soldats : « Tirez mes chasseurs ! » (c'est-à-dire l'unité d'infanterie légère qu'il commandait, chargée des missions de reconnaissance et composée de bons tireurs). Plus important, le rôle du héros qui se sacrifie a été dévolu à un certain sergent Dubois, qui avait l'avantage, à l'époque républicaine, d'être un roturier. Faut-il s'en tenir à une position moyenne qui joint Dubois au chevalier d'Assas, leur attribuer le même courage et les faire mourir en même temps ?

Une chose est sûre : informé par le colonel du régiment d'Auvergne, Voltaire a fait connaître l'épisode au gouvernement royal ; sous le règne de Louis XVI une pension de 1 000 livres a été attribuée à l'aîné des descendants de la famille d'Assas. Elle était encore payée au début du xix ^{e} siècle.

1766

« Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit »

C e propos de Voltaire, dans une lettre à Damilaville, publiciste, correspondant de Voltaire et collaborateur anonyme de l' Encyclopédie , datée de mars 1766 ne peut que surprendre. D'autant que Voltaire reprend le même thème, dans une lettre au même correspondant, en avril 1766 : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. »
Ce valeureux combattant des abus et des méfaits de l'intolérance, celui qui a obtenu la réhabilitation de Callas et de Sirven, injustement condamnés, qui signait ses lettres de la formule Ecr. l'inf. (« écraser l'infâme », c'est-à-dire le fanatisme religieux) a donc exprimé son dédain, pour ne pas dire son mépris, pour les petites gens, et tout particulièrement les paysans. Au moment où l'Encyclopédie donnait du mot peuple la définition suivante : « la partie la plus nombreuse et la plus nécessaire de la Nation », Voltaire renchérissait : « Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin » (1769).
Aucun projet destiné à arracher le peuple (entendu au sens de « plèbe ») à son ignorance n'a été élaboré avant la Révolution bien que les encyclopédistes et Turgot en eussent affirmé la nécessité. Paradoxalement, les seuls responsables qui se soient souciés de l'amélioration de la condition populaire, d'abord au sens matériel, se sont retrouvés autour de Turgot, contrôleur des Finances de 1774 à 1776 : un monde agricole libéré de ses multiples entraves, un artisanat libéré du carcan des corporations, un petit peuple (surtout formé de paysans) libéré de la « corvée » de la construction des routes, un impôt foncier payé par tous les propriétaires… Toutes ces mesures ont été abandonnées sous la pression des parlements à laquelle Louis XVI eut la faiblesse de se résigner. À défaut de persévérance politique, la lucidité ne lui manquait pas : « Je crois qu'il n'y a que Monsieur Turgot et moi qui aimions le peuple. »



Voltaire (1694-1778) à l'âge de 75 ans, alors qu'il s'est retiré, par prudence, à Fernay, à courte distance de la frontière suisse.

1774

« Nous régnons trop jeunes »

L e 10 mai 1774, le roi Louis XV meurt de la variole à Versailles. À peine a-t-il expiré que les courtisans affluent vers les appartements du duc de Berry, l'héritier du trône. Le jeune Louis XVI (il est dans sa vingtième année), déconcerté, effaré, exprime son trouble par diverses formules : « Quel fardeau ! aurait-il dit, et l'on ne m'a rien appris. Il me semble que l'univers va tomber sur moi. » Et encore, avec la reine Marie-Antoinette qui l'a rejoint, « Mon Dieu, protégez-nous, nous régnons trop jeunes. »

L'opinion publique, à Paris notamment, est pleine d'espoir. Après la mort d'un souverain déconsidéré, le jeune roi dont on connaît le sérieux, la bonté et le souci de soulager les pauvres paraît ouvrir une ère nouvelle. La disgrâce immédiate de madame du Barry, dernière maîtresse du feu roi, présage un retour à la vertu.

« Je veux être aimé » aurait dit le jeune souverain. Son règne commence pourtant avec de lourds handicaps. Son frère aîné, le Dauphin, fils de Louis XV, est mort en 1765, laissant sa famille inconsolable : restent trois fils, le duc de Berry (futur Louis XVI), le comte de Provence (futur Louis XVIII) et le comte d'Artois (futur Charles X). La jeunesse de Louis XVI est dominée par l'image écrasante d'un frère aîné dont on ne cesse de rappeler les immenses qualités. Le duc de Berry est pourtant d'une intelligence supérieure à la moyenne, et ses études ont été bonnes mais déséquilibrées : sa formation aurait mieux convenu à un futur ecclésiastique qu'à un roi. La carence la plus grave est celle d'un manque total de formation politique : le jeune roi Louis XIV a appris à gouverner à côté de Mazarin ; le jeune Louis XV avait eu le cardinal de Fleury. S'ajoutent à cette carence, des traits de caractère – timidité, méfiance, moments d'apathie – qui vont entraver ses capacités d'initiative.

Il doit affronter le climat empoisonné de la Cour. Ses tantes, filles de Louis XV, têtes du « parti dévot », lui sont sourdement hostiles. L'attitude désinvolte de Marie-Antoinette, âgée de dix-neuf ans, exaspère, et l'on parle trop des difficultés du couple royal dont on soupçonne qu'il n'a pas encore consommé son union. Les frères du roi jouent un rôle détestable contre la jeune reine et contre leur frère soupçonné de vouloir enfin mettre un terme aux dépenses excessives de la Cour.

Les premières décisions du roi sont catastrophiques : que ce soit le renvoi du « triumvirat », c'est-à-dire des trois derniers ministres de Louis XV, haïs du clergé et de la noblesse parce qu'ils entreprennent la réforme de l'administration et de la justice ; mais aussi le rappel des parlements, les cours de justice qui étaient devenues le cœur de la résistance au pouvoir royal dans la défense des privilégiés et que Louis XV avait exilés.

Le sacre

ÀReims, le 11 juin 1775, le jeune roi fut sacré selon les rituels ancestraux, peu à peu dépourvus de signification dans une société où les pratiques religieuses et même les croyances évoluaient. Cette cérémonie archaïque pouvait signifier le ferme attachement de Louis XVI à la monarchie de droit divin. Ses rituels, et notamment le toucher des écrouelles (voir « Le roi te touche, Dieu te guérit », p. 21) que le roi pratiqua sur deux mille quatre cents malades, parurent à beaucoup une mystification d'un autre âge.

1784
« Le gouvernement de la France est une monarchie absolue tempérée par des chansons »
C et aimable paradoxe est répandu à Paris à la fin de l'Ancien Régime, tout comme Le Mariage de Figaro , joué pour la première fois en avril 1784 devant une salle composée de membres de la Cour, s'achève sur la formule « Tout finit par des chansons ». Qu'ils soient ou non mis en musique, des libelles critiquent le gouvernement royal ou les ridicules de la Cour comme à toute époque. En 1785, par exemple, l'élévation d'un mur d'octroi de vingt-trois kilomètres autour de Paris (dit « mur des fermiers généraux ») n'est pas accueillie sans protestation que résume le dernier vers d'une complainte : « Le mur murant Paris rend Paris murmurant. »
Mais la monarchie, à partir du milieu du siècle, est l'objet d'attaques beaucoup plus dangereuses dont les violences et la répétition ternissent profondément son prestige et son autorité. Les dépenses provoquées par les caprices de madame de Pompadour et le rôle politique qu'on lui attribue, l'inconduite de Louis XV puis son attachement pour madame du Barry sont l'occasion d'une première vague de publications, répandant les accusations les plus invraisemblables. Leur diffusion par le colportage les fait connaître à de nombreux lecteurs dans toutes les provinces. La fin du règne de Louis XV, puis l'arrivée au pouvoir de Louis XVI provoquent l'amplification d'une littérature ordurière, parfois illustrée, et, pour une part, pornographique. Marie-Antoinette constitue une cible de choix : au-delà de ses dépenses, notamment au jeu, son goût de la fête et des toilettes, se sont ajoutées les accusations de débauche, Trianon, sa résidence préférée, devenant le théâtre de ses orgies, que tolère un roi cocu mais complaisant. À la naissance du Dauphin, en 1781, des bruits (repris par les libellistes) courent sur la possible illégitimité de sa conception.
Le comble est atteint avec « l'affaire du collier », en 1784, dont les conséquences morales sont catastrophiques.

L'affaire du collier de la Reine
Àl'été 1785, la reine se voit demander le règlement de traites qu'elle aurait signées pour l'achat d'un collier de diamants par l'intermédiaire du cardinal de Rohan. La reine, qui a refusé ce collier quand le joaillier le lui a présenté, crie à l'imposture, d'autant plus qu'elle déteste le cardinal qui l'a calomniée, ainsi que sa mère, quand il était ambassadeur à Vienne.
Pourquoi cette situation absurde ? Une aventurière, la comtesse de La Motte, qui se dit confidente de la reine, a ménagé au cardinal un rendez-vous nocturne avec la reine dans les jardins de Trianon, en août 1784, où le cardinal se fait berner par une comparse. Heureux de ce retour en faveur, il suit le conseil de la comtesse et achète pour la reine le collier de diamants. Il signe des promesses de paiement où figure déjà la signature de Marie-Antoinette, grossièrement contrefaite ; le joaillier remet le collier à un complice de la madame de La Motte qui démonte aussitôt les pierres pour les vendre. Quand le cardinal ne peut régler une échéance, le joaillier s'adresse à la reine et le scandale éclate.
Le cardinal a déjà été embastillé en août 1785 ; la comtesse l'est à son tour et leur procès commence devant le parlement de Paris, dont tous les membres, gagnés aux idées nouvelles, sont hostiles à la monarchie et aux souverains. La comtesse multiplie les mensonges qui salissent la reine ; le cardinal, soutenu par la haute noblesse, est acquitté ; la comtesse, marquée au fer rouge et battue de verges, est internée à la Salpêtrière dont elle s'évade aussitôt. Les parlementaires, qui n'ont rien



Louis XVI (1754-1793), roi à partir de 1774, en costume de sacre, le 11 juin 1775.
fait pour que l'innocence de la reine soit préservée, expriment leur joie. L'un d'eux déclare : « Grande et heureuse affaire ! Un cardinal escroc, la reine impliquée dans une affaire de faux ! Que de fange sur la crosse et le sceptre ! Quel triomphe pour les idées de la liberté ! »

1787

« C’est légal parce que je le veux »

L e 19 novembre 1787, à neuf heures du soir, commence au parlement de Paris une « séance royale ». Le roi a convoqué le Parlement et il arrive accompagné des princes de sang et des ducs et pairs, notamment le duc Philippe d’Orléans. Le « principal ministre », l’archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui a proposé au roi divers édits fiscaux et le lancement d’un emprunt de quatre cents millions de livres, est lui aussi présent à cette séance où le Parlement doit enregistrer les décisions royales.

Une séance interminable commence, qui ne va s’achever qu’à cinq heures du matin. Le Parlement, hostile, refuse décidément l’enregistrement des édits royaux et renouvelle sa demande de réunion des états généraux. Louis XVI rappelle qu’il a déjà pris l’engagement d’états généraux pour 1792 ; puis il arrête les débats en transformant la « séance royale » en « lit de justice ». Sans décompter les voix des parlementaires, les décisions royales doivent être adoptées.

Le duc d’Orléans, qui rêve de se substituer à Louis XVI, incapable d’affronter les difficultés que traverse le royaume (il sera élu député à la Convention sous le nom de Philippe-Égalité), ose qualifier la décision royale « d’enregistrement illégal » ; une provocation à laquelle Louis XVI répond : « C’est légal parce que je le veux. » Par ces mots, il ne manifeste nul arbitraire, mais explique la conception normale du pouvoir monarchique traditionnel. L’attitude de Louis XVI est certes légitime ; mais elle manifeste sa méconnaissance des réalités politiques et sociales de son temps. L’ensemble de l’opinion publique attend une limitation des prérogatives royales, et notamment la fin de l’arbitraire dans la fixation des impôts demandés aux Français. Pour quelques mois encore, les parlementaires qui affirment leur résolution contre les demandes royales sont considérés comme « les pères du peuple ». Quelles qu’en soient les péripéties, l’opinion soutient leur opposition à Louis XVI.

Tout va changer après le 25 septembre 1788, quand le parlement de Paris va demander des états généraux, « suivant la forme observée en 1614 », ce qui donnerait à chacun des trois ordres (clergé, noblesse, tiers état) le même nombre de députés, chaque ordre comptant pour une voix au moment des décisions. La noblesse adopte la même attitude : c’est, d’un seul coup, le divorce entre les privilégiés et la masse de la nation qui les soutenait dans leur combat égoïste contre la monarchie. En décembre 1788, l’annonce par le Conseil du roi que le tiers état aura autant de députés que les deux autres ordres réunis fait donner à Louis XVI le titre de « restaurateur de la liberté française » par toutes les villes et les campagnes. Mais devait-on compter les votes par tête ou par ordre ?

1789
« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes »
C ette phrase est attribuée à Mirabeau, qui l'aurait prononcée le 23 juin 1789, en réponse à l'ordre du roi d'évacuer la salle où siégeaient les représentants du tiers état constitués en Assemblée nationale.
Le 5 mai 1789, l'inauguration des états généraux dans la salle des Menus Plaisirs, à Versailles, réunit mille deux cents députés des trois ordres, dont la moitié constitue la représentation du tiers état. Après les discours décevants de Louis XVI et de Necker, où les députés ne voient rien qui annonce les réformes espérées, le tiers état propose aux députés du clergé et de la noblesse de siéger ensemble pour vérifier les pouvoirs des élus et préparer le vote par tête. Une vaine négociation avec les députés des deux premiers ordres occupe six semaines, jusqu'au ralliement de quelques curés poitevins accueillis avec enthousiasme ; d'autres vont suivre. Le 17 juin, le tiers état (avec quelques ralliés) se proclame Assemblée nationale, « parce qu'il représente 96 pour cent de la nation » et se donne le pouvoir de consentir les impôts.
Une séance royale est prévue pour le 23 juin. Le 20 juin, la salle des Menus Plaisirs est fermée au tiers état, sous prétexte de travaux. Les députés se réunissent dans la vaste salle du Jeu de paume où ils prêtent serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France ; cent quarante-huit députés du clergé rejoignent l'Assemblée.
Le 23 juin, le roi intime à l'Assemblée l'ordre de se séparer. Le roi se retire, l'Assemblée reste immobile. Le marquis de Brézé, Grand Maître des cérémonies réitère l'ordre du roi. Bailly, président de l'Assemblée, répond : « La Nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre », à quoi s'ajoutent des répliques venues de plusieurs députés, et notamment de Mirabeau. Le 27 juin, le roi cède, ordonne la fusion des trois ordres en une seule Assemblée où le vote se fera évidemment par tête. Bailly conclut : « Désormais, la famille est complète. »
Le 9 juillet, l'Assemblée se dit constituante.
Que s'est-il passé le 23 juin ? Qui a fait reculer le représentant de l'autorité royale qui, faisant au roi le récit de son échec, s'est entendu répondre : « Eh ! bien, foutre, qu'ils restent ! » ?
La formule de refus attribuée à Mirabeau a été gravée sur le buste réalisé par Houdon. Le texte est plus long, car il commence par : « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici… ». Des variantes de cette déclaration nous sont parvenues mais les témoignages contemporains de l'événement ne le reproduisent pas. Les auteurs de manuels scolaires eux-mêmes sont à la peine, et le manuel de H. Méthivier (Les Débuts de l'époque contemporaine, 1789-1848, p. 43, Hatier, 1947) emploie cette formule : « Mirabeau clame une phrase mal connue sur la "force des baïonnettes" qui pourrait seule disperser les représentants du peuple. »
Bailly a exprimé l'essentiel et fait triompher la volonté de l'Assemblée ; mais la mémoire populaire a retenu très vite le rôle de Mirabeau, sûrement secondaire dans ce cas, parce qu'il représentait, dans la tradition révolutionnaire, le tribun défenseur de la liberté contre l'absolutisme. Et le mot de baïonnette qui annonce de la violence et du sang a fait le reste.

1789

« C'est une révolte. Non, Sire, c'est une révolution »

C e seraient les paroles échangées entre Louis XVI, déjà alité (il est deux heures du matin, le 15 juillet 1789) et le Grand Maître de la Garde-Robe, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, venu annoncer au roi la prise de la Bastille et les troubles de Paris…

Les mots n'ont peut-être pas été ceux-là ; mais les historiens admettent le moment de cet échange et notent que le roi a été informé du soulèvement de la capitale vingt-quatre heures après l'événement : un témoignage de la carence de l'administration royale, au moment où Paris est dans une dangereuse agitation. Sa population est persuadée d'un complot royal et aristocratique contre l'Assemblée nationale ; manifestations et heurts avec la troupe se multiplient ; la présence de cent vingt mille indigents et mendiants (sur un total de six cent mille habitants) rend possibles tous les désordres en un temps où le pain est cher et rare, après deux récoltes catastrophiques en 1787 et 1788.

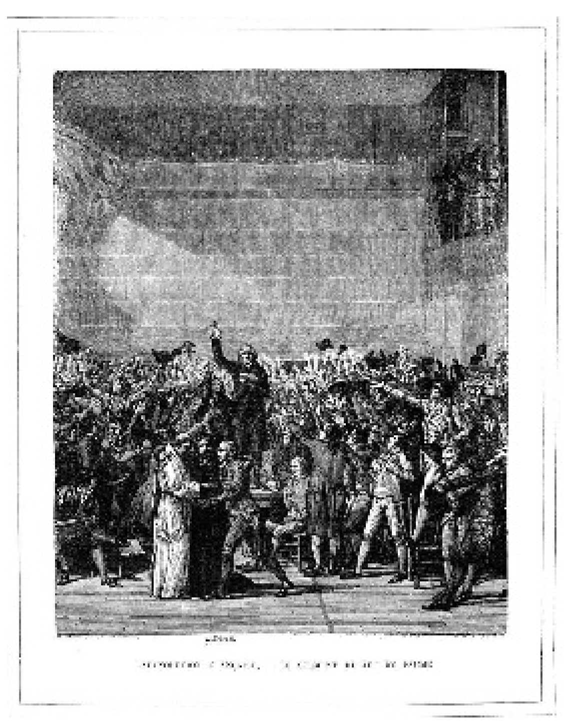
Le 11 juillet, le roi a renvoyé Necker, son seul ministre populaire. Des régiments ont été appelés autour de la capitale : troupes d'élite majoritairement composées de soldats étrangers. Le 13 juillet, la bourgeoisie parisienne a formé un « comité permanent » qui contrôle la municipalité, et une « milice bourgeoise » pour faire régner l'ordre et, avec les gardes-françaises, des soldats passés du côté des manifestants, résister aux troupes royales. Et de tout cela, visiblement, le roi n'a rien su. On a remarqué depuis longtemps que, dans son Journal, Louis XVI pour le 14 juillet (et même le 15) a noté : « rien ». Était-il rentré bredouille de la chasse, puisqu'il notait généralement le gibier qu'il avait abattu dans les forêts entourant Versailles ? Au 17 juillet, pourtant, apparaît la mention : « Voyage de Paris à l'Hôtel de Ville ».

Ce 17 juillet a été la consécration de la chute de l'Ancien Régime. La veille, le roi a rappelé Necker et annoncé le renvoi des régiments postés près de Paris. Sur son passage, la foule a fait retentir le cri de « Vive la nation ! » beaucoup plus souvent que « Vive le roi ! ». Accueilli par Bailly à l'Hôtel de Ville, il accepte de porter la cocarde tricolore où le blanc royal est cantonné par le bleu et le rouge de Paris. Le roi est débordé par cette avalanche d'événements, désarmé par un mouvement qui n'est pas une révolte ou une simple mutinerie. L'ambassadeur d'Angleterre écrit à son gouvernement : « De ce moment, nous pouvons regarder la France comme un pays libre, le roi comme un monarque dont les pouvoirs sont limités et la noblesse comme réduite au niveau de la nation. » Alors qu'éclatait l'incompétence de l'entourage royal et que la reine seule gardait sa fermeté, Mirabeau pouvait dire : « Le roi n'a qu'un homme, c'est sa femme. »

La Fête de la Fédération (14 juillet 1790)

Pendant « La grande peur » (en juillet 1789), où la population paysanne a craint un complot aristocratique qui restaurerait les droits féodaux abolis pendant la « Nuit du 4 Août », des villes et des campagnes se sont « fédérées » pour s'entraider, en constituant notamment des compagnies armées de « gardes nationaux ». Le calme revenu, le 14 juillet 1790 a été choisi pour une grande fête dite de la Fédération, où se rendraient les délégués des gardes nationales de tous les départements ; deux cent mille participants se sont retrouvés au Champ-de-Mars, à Paris, pour cette première manifes tation de l'unité nationale de l'histoire de France. La prestation d'un serment civique par les députés et tous les fédérés a été répétée par le roi qui a ajouté, dans l'enthousiasme général, qu'il maintiendrait « la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale » (qui ne fut votée définitivement que le 14 septembre 1791).

Moment de paix et de fraternité qui a pu faire croire que la Révolution s'achevait.



Le serment dit du Jeu de Paume, le 20 juin 1789.

1789

« Il ira loin, il croit tout ce qu'il dit »

C ette réflexion de Mirabeau sur Robespierre date du 20 juillet 1789, une journée où l'Assemblée constituante délibère sur les événements de juillet et les violences qui ont suivi la prise de la Bastille. À ceux qui s'indignent des crimes commis, Robespierre répond : « Peu de sang répandu, quelques têtes abattues sans doute, mais des têtes coupables. » (1) Le même jour, un autre député, Barnave, s'exclame : « Ce sang était-il donc si pur ? » Dans le discours argumenté de Robespierre, Mirabeau a senti poindre les certitudes d'un cerveau dogmatique qui souhaite la dictature de la vertu.

Au printemps 1794, Robespierre domine la Convention comme le club des Jacobins de son autorité morale. Il juge venu le moment de compléter l'œuvre de la Révolution par le rétablissement de la vie religieuse, en la fondant sur « l'idée d'un grand être, qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant ». En novembre 1793, il avait conclu un discours aux Jacobins en assénant cette formule : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. » (2) Et son dessein se réalise.

Le 7 mai 1794 (18 floréal, an II), il obtient de la Convention qu'elle proclame l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ; elles constituent ensemble « un appel à la justice ». Le 8 juin suivant (20 prairial, an II) se célèbre la fête de l'Être suprême et de la Nature : devant une foule immense, Robespierre remplit le rôle d'un grand pontife, met le feu à une statue de l'athéisme et conclut la cérémonie au Champ-de-Mars sur l'autel de la Patrie, avec l'assistance de deux mille cinq cents choristes. « On crut véritablement que Robespierre allait fermer l'abîme de la Révolution » a dit un porte-parole des émigrés. Deux jours plus tard, la loi du 22 prairial, an II, déclenche la Grande Terreur qui va faire périr des milliers de suspects. Robespierre a probablement jugé que la purification de la vie publique n'était pas achevée, qu'il demeurait encore trop d'athées, de conspirateurs et de fripons.

Dans son laconisme, la réflexion de Mirabeau exprimait une inquiétude finalement justifiée. Enfermé dans ses convictions, Robespierre n'a pas été pour autant un esprit chimérique. La Révolution mise en marche, il a contribué à en précipiter le cours, faute de pouvoir l'arrêter. Quatre jours avant de perdre le pouvoir, le 9 thermidor, an II (27 juillet 1794), puis la vie, il avait prophétiquement averti la Convention, épuisée et terrorisée par le torrent des événements : « Laissez flotter un instant les rênes de la Révolution, vous verrez le despotisme militaire s'en emparer. »

* Les citations (1) et (2) sont empruntées à l'ouvrage de Jacques Boudet, Les Mots de l'Histoire, p. 650, 83, Éd. Robert Laffont.

1792

« De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée »

L e 10 août 1792, les Tuileries ont été enlevées d'assaut par le peuple parisien et le roi suspendu de ses fonctions ; sous peu, il va être enfermé au Temple, avec sa famille. L'Assemblée législative qui a succédé à la Constituante, le 1er octobre 1791, nomme un Conseil exécutif provisoire de six membres pour exercer le pouvoir précédemment assuré par le roi et ses ministres. Danton, ministre de la Justice, domine ce Conseil par sa carrure physique comme morale et son talent d'orateur. À Paris, la nouvelle Commune est jacobine et c'est elle qui manifeste une audace révolutionnaire et exerce en fait une dictature avec le concours de Danton.

Un décret du 21 juillet a déclaré la « Patrie en danger » devant la poussée des armées autrichienne et prussienne. La menace vient de l'Est. Le 23 août, les Prussiens ont pris Longwy ; l'annonce de la chute de Verdun le 2 septembre déclenche la panique. C'est alors que Danton prononce devant l'Assemblée législative un discours célèbre encadré de deux formules saisissantes. à « Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre », qui ouvre sa harangue, répond la formule finale : « Pour les vaincre [les ennemis de la patrie], il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France sera sauvée. »

Cette dernière formule est celle qui a le mieux survécu dans les mémoires, légèrement abrégée.

Ce même jour, le 2 septembre, commencent deux jours de tueries, dits « Massacres de septembre », à l'initiative de la Commune de Paris qui veut écraser « le complot de l'intérieur ». Quelque mille quatre cents suspects arrêtés dans les semaines précédentes y trouvent la mort. Danton, impuissant, ne peut que sauver d'une arrestation et d'une mise à mort quelques personnalités du parti girondin.

Le 20 septembre, la victoire de Valmy arrête l'invasion prussienne. Le même jour, les députés de la nouvelle assemblée, la Convention, se réunissent pour la première fois. Le 21, ils décident que les actes publics seront désormais datés de l'an premier de la République.



La bataille de Valmy, le 20 septembre 1792.

1793

« Après le pain, l'instruction est le premier besoin du peuple »

L e 13 août 1793, devant la Convention, Danton demande que l'Assemblée organise pour tous les Français un système d'enseignement gratuit et obligatoire. Son attitude est celle des encyclopédistes et de physiocrates tels que Turgot, qui ont reconnu le devoir pour l'État de créer un enseignement ouvert à tous.

En 1792, Condorcet a proposé l'organisation d'un enseignement indépendant, commun à tous les Français et placé sous la tutelle d'un Institut des sciences et des arts. L'enseignement primaire obligatoire, donné dans des écoles (à raison d'une pour quatre cents habitants) pendant trois ans, serait assuré par des instituteurs salariés par l'État. L'enseignement secondaire, destiné à une élite sociale, serait donné dans des établissements équivalents aux futurs lycées.

Ce projet n'a jamais été sérieusement examiné, en dépit de sa clarté et de son caractère mesuré. Le 25 octobre 1795, la loi du 3 brumaire, an IV, a organisé un enseignement secondaire, à raison d'un établissement par département, et un enseignement supérieur fonctionnant dans le cadre de grandes écoles. Pour l'enseignement primaire, qui n'était ni obligatoire ni gratuit, donné, en principe, dans des écoles, à raison d'une par canton, rien de sérieux ne fut entrepris.

L'ambition de Danton et des conventionnels – assurer à tout Français, si pauvre fût-il, une première éducation qui ferait de lui un citoyen responsable – ne s'est réalisée qu'à la fin du xix e siècle avec les lois Jules Ferry de 1880 et 1881.

1793

« Je meurs innocent »

E mprisonné au Temple avec sa famille après la journée du 10 août 1792, Louis XVI est jugé par la Convention en janvier 1793. Son procès a été instruit après la découverte de l'« armoire de fer », le 20 novembre 1792 ; les documents que l'on y trouve sont accablants pour le roi : on tient la preuve de ses tractations avec les émigrés et avec l'étranger, l'Autriche notamment, et, accessoirement, des rapports de Mirabeau, mort en 1791, adressés au souverain.

La Constitution de 1791 est suspendue depuis l'été 1792 : les avocats de Louis XVI ne peuvent donc faire valoir l'irresponsabilité du souverain pour le soustraire à une cour de justice, en l'occurrence la Convention. Le procès commence le 11 décembre 1792 et les votes sur la culpabilité, l'éventualité d'un appel au peuple et la peine à appliquer vont se dérouler en janvier 1793. La culpabilité du roi est reconnue le 15 janvier à l'unanimité : « Louis Capet (est) coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté de l'État. » La peine de mort est définitivement adoptée le 19 janvier par trois cent quatre-vingt voix contre trois cent dix.

Le dimanche 21 janvier 1793, entre 10 et 11 heures, Louis XVI est mené place de la Révolution, ex-place Louis XV, aujourd'hui place de la Concorde. Il est accompagné de son confesseur, l'abbé Edgeworth. Il monte d'un pas ferme sur l'échafaud et se laisse ligoter les mains dans le dos. Au pied de la guillotine, il prononce quelques mots destinés à la foule ; les termes exacts nous échappent, mais non leur contenu. On peut les rapporter sous la forme suivante : « Français, je meurs innocent [de tous les crimes qu'on m'impute]. Je pardonne aux auteurs de ma mort [ou : à mes ennemis]. » La fin de son propos couvert par le roulement des tambours de la garde nationale, était probablement : « Je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe pas sur la France. »

Une tradition tenace veut que l'abbé Edgeworth ait dit, au moment où le couperet s'est abattu : « Fils de Saint Louis, montez au Ciel. » Ultérieurement, l'abbé a déclaré qu'il ne pouvait se souvenir de ce qu'il aurait dit à un moment où l'émotion le submergeait, où le roulement des tambours et les cris de la foule couvraient la voix du roi.

Roi martyr

Quand la condamnation à la peine de mort a été signifiée à Louis XVI, le 17 janvier 1793, le roi a présenté trois demandes : un délai de trois jours avant son exécution pour préparer sa famille, la libération de sa famille enfermée au Temple avec lui, et l'assistance d'un prêtre réfractaire (qui n'a pas prêté serment à la Constitution civile du clergé que le roi n'a jamais acceptée). Seule, la libération de sa famille lui a été refusée. Nous avons conservé une lettre du bourreau Sanson où il écrit : « [Il est mort] avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne plus que lui ne paraissait persuadé. »

1793

« J'en appelle à toutes les mères »

A près l'exécution de Louis XVI, sa famille demeure enfermée au Temple : la reine déchue, Marie-Antoinette (la « veuve Capet » disent les révolutionnaires), Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, Marie-Thérèse, fille du couple royal, dite « Madame Royale », et le Dauphin, Louis XVII. La personne de Marie-Antoinette constitue un danger dans la mesure où elle peut servir à rallier les émigrés. Inquiétude que justifie un complot pour la faire évader du Temple : c'est la « conspiration de l'œillet » (deux fleurs ont servi à échanger des messages), qui échoue en août 1793.

En octobre 1793, la reine est traduite devant le Tribunal révolutionnaire. Pour ses juges, elle est toujours « l'Autrichienne » et l'inébranlable soutien de la monarchie absolue. Allant plus loin, Hébert, fondateur du journal Le Père Duchesne, président du club des Cordeliers, l'accuse d'inceste avec son fils, alors âgé de huit ans. Marie-Antoinette, pressée de répondre, s'exclame : « La nature se refuse à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui sont ici. »

Condamnée à mort, Marie-Antoinette monte à l'échafaud le 16 octobre. Sur le passage de sa charrette, dans la rue Saint-Honoré, le peintre David a capté l'essentiel sur un dessin : Marie-Antoinette seule, coiffée d'un bonnet, les mains liées derrière le dos, garde une attitude de dignité et de courage. Puis, arrivée devant l'échafaud, elle monte l'escalier rapidement, et, dans son empressement, perd une chaussure. Du même pas vif, elle se hâte vers la guillotine et, en passant, marche sur le pied du bourreau. Toujours souveraine, elle se tourne vers lui et prononce ses dernières paroles : « Monsieur, je vous demande excuse, je ne l'ai pas fait exprès. »

Destin d'une famille

Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, absurdement condamnée pour complot avec l'émigration est exécutée en mai 1794. D'une santé chancelante, Louis XVII meurt au Temple en juin 1795, à l'âge de dix ans. Seule, Madame Royale, fille de Louis XVI, a été libérée à la suite d'un échange avec des officiers français prisonniers des Autrichiens. L'indifférence au sort de la famille royale chez tous les souverains européens a été stupéfiante, notamment de la part des souverains autrichiens, Léopold II (1790-1792) puis François II (1792-1806) respectivement frère et neveu de Marie-Antoinette.



Marie-Antoinette menée à l'échafaud, le 16 octobre 1793. Le peintre David, posté à une fenêtre de la rue Saint-Honoré, est l'auteur de ce croquis.

1793
« Ô liberté ! Que de crimes on commet en ton nom »
É gérie des hommes politiques girondins, Manon Roland est incarcérée, le 2 juin 1793, peu après l'arrestation des Girondins. Elle monte à l'échafaud le 8 novembre suivant.
A–t–elle réellement prononcé cette apostrophe en regardant la statue de la Liberté élevée place de la Révolution, là où s'était dressée celle de Louis XV ? A–t–elle dit à l'un des condamnés qui l'accompagnait : « Montez le premier, Monsieur, vous n'auriez pas la force de me voir mourir » ? Son courage et sa présence d'esprit ont été attestés par les témoins de son temps.
Apprenant sa mort deux jours plus tard, son mari, J.–M. Roland de la Platelière, se suicide près de Rouen. Ministre de l'Intérieur depuis 1792, élu député à la Convention, il avait conservé son portefeuille ministériel. À ce titre, il avait trié les papiers trouvés dans « l'armoire de fer » découverte aux Tuileries où Louis XVI avait caché ses correspondances secrètes. Roland a été accusé d'avoir soustrait des documents compromettants pour les Girondins. En juin 1793, il avait quitté Paris et s'était réfugié à Rouen.
En juin 1794, Buzot, un député girondin avec lequel Manon Roland avait une liaison passionnée, se donne la mort près de Saint–Émilion.

1793
« Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi »
C 'est en ces termes qu'Henri de la Rochejacquelein s'adresse aux paysans vendéens qu'il va mener au combat. Cette formule, plus tard considérée comme sa devise, a été présentée avec quelques variantes : « Allons chercher l'ennemi ; si je recule, tuez-moi ; si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, vengez-moi. » Elle figure dans la brève harangue qu'il adresse à la troupe de paysans armés qui le voulaient pour chef : « Si mon père était ici, vous auriez confiance en lui. Pour moi, je ne suis qu'un enfant, mais, par mon courage, je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance… »
Sa vaillance et ses qualités de chef de guerre font de lui le commandant de toute l'armée vendéenne, après la défaite qu'elle a essuyée à Cholet, en octobre 1793. Il a 21 ans.
Passé au nord de la Loire, il mène son armée jusque sous les murs de Granville qu'il ne peut prendre, avant une retraite jusqu'à Savenay où les Vendéens sont écrasés, les 22 et 23 décembre 1793. Il ne lui reste qu'à mener une guerre d'embuscades, semblable à la chouannerie qui s'est développée au nord de la Loire. Il est tué en 1794 par un hussard républicain qui faisait mine de se rendre.



Un groupe de Vendéens. Ces paysans d'abord mal armés ont très vite formé l'« Armée catholique et royale », équipée avec les armes prises aux « Bleus », les soldats républicains.
Chef charismatique, brave et généreux (il s'est opposé au massacre de soldats républicains prisonniers), il représente le type de ces jeunes nobles choisis comme chefs par leurs soldats. La guerre de Vendée n'est pas le résultat d'un complot nobiliaire entraînant des paysans contre la France révolutionnaire. La population vendéenne a favorablement accueilli les premières décisions de l'Assemblée constituante, telles l'abolition des droits féodaux et la vente des biens du clergé. Mais elle n'a pas admis l'asservissement du clergé, devenu un corps de fonctionnaires assermentés, ni les levées de soldats exigées en mars 1793. Elle prend les armes, se donnant pour chefs quelques roturiers comme Cathelineau et Stofflet, mais, plus souvent, des nobles arrachés à leurs châteaux.



Saint-Just (1767-1794), Montagnard membre du Comité de salut public, ami de Robespierre avec qui il a été exécuté le 10 Thermidor (28 juillet 1794).

1794

« Le bonheur est une idée neuve en Europe »

C ette formule, surprenante dans un pays que viennent de ravager des guerres civiles, aux frontières soumises à la pression d'une formidable coalition, conclut un rapport présenté par Saint-Just à la Convention, le 13 ventôse, an III (3 mars 1794). Ce rapport complète les décisions prises cinq jours auparavant : d'une part, un recensement des indigents qui seront inscrits sur un grand-livre de la Bienfaisance nationale, d'autre part, la création d'un fichier national des détenus. Cette dernière disposition renforce les effets de la loi des suspects, votée le 17 septembre précédent, qui entraîne la surveillance et souvent l'emprisonnement de trois cent mille personnes.

Les biens de ces suspects et des émigrés doivent être confisqués et répartis entre les pauvres pour aboutir à la formation d'une classe de petits propriétaires terriens. Mais la France ne peut donner l'exemple d'une société renouvelée qu'après « l'expulsion des charlatans », un terme équivalent à celui qu'emploie Robespierre qui parle de « fripons ».

Jamais autant qu'à ce moment Saint-Just n'a mérité son surnom d'« archange de la Révolution » : député, membre du Comité de salut public ou représentant en mission, cet homme sévère jusqu'à la dureté, voire la cruauté, veut le bonheur de la société même au prix de la contrainte ; un bonheur qui n'est pas celui de la société hédoniste du xviii e siècle, mais bien d'une société d'égaux, vivant dans une « heureuse médiocrité » (aurea mediocritas), juste au-dessus de la pauvreté et sous le règne de la vertu. Cette vision des choses, directement issue de la pensée de Jean-Jacques Rousseau, exprime un idéal spartiate que seul un fanatique peut proposer.

1794

« La République n'a pas besoin de savants »

C e serait la réponse adressée au chimiste Lavoisier lorsque celui-ci, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, aurait demandé un sursis de quinze jours pour achever des expériences utiles à la République ; réponse stupide dont on n'a pas trouvé de traces dans les actes du Tribunal révolutionnaire. Avec vingt-six de ses collègues fermiers généraux, Lavoisier (dont on imagine mal qu'il aurait eu la lâcheté de se désolidariser de ses collègues) est monté à l'échafaud le 8 mai 1794.

Inquiet des destructions commises par les révolutionnaires, bâtiments, œuvres d'art, bibliothèques…, l'abbé Grégoire, député à la Convention (connu pour avoir obtenu l'abolition de l'esclavage) a rédigé trois rapports sur les actes de « vandalisme » (un terme qu'il a créé). Étendant cette notion aux persécutions et aux exécutions des « hommes de talent », il fait mention de Lavoisier dans son troisième rapport, imputant au vice-président du Tribunal révolutionnaire, Coffinhal, l'improbable réponse – « nous n'avons pas besoin de chimistes » – à la non moins improbable demande de sursis de la part du savant. Les ennemis du vandalisme trouvent ainsi un martyr pour justifier leur action, Lavoisier rejoignant Condorcet, auteur d'une Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain, contraint au suicide en avril 1794.

Lavoisier est mort victime de la haine portée par le peuple aux fermiers généraux à qui l'administration royale confiait la perception des impôts indirects, telle que la gabelle. Il est significatif que la justice révolutionnaire ait liquidé en un seul procès les 27 fermiers généraux que l'on avait pu arrêter et dont les biens avaient déjà été séquestrés

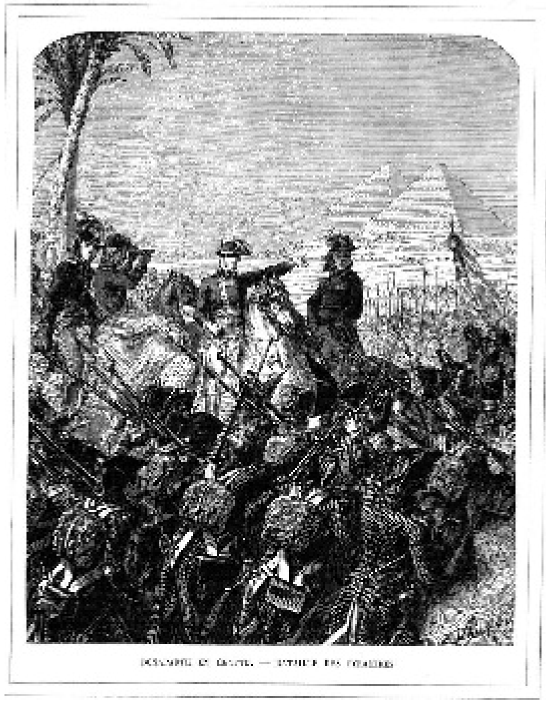


Lavoisier (1743-1794), exécuté le 8 mai 1794 comme fermier général.

l'année précédente. Avant même le 14 juillet 1789, le petit peuple parisien s'en était pris au mur d'octroi, dit des « Fermiers généraux », dans lequel furent percées plusieurs brèches.

1798

« Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent… »



Napoléon Bonaparte haranguant ses soldats au moment où va s'engager la bataille des Pyramides (21 juillet 1798). « Quarante siècles les contemplent. »

C omme beaucoup de propos passés à la postérité, il existe des variantes de cette formule prononcée par Napoléon Bonaparte, le 21 juillet 1798, à proximité des pyramides de Gizeh : « Soldats, songez que du haut… », et encore « … quarante siècles vous regardent », ou « … ont les yeux fixés sur vous ». Mais le véritable problème est ailleurs. Partie le 19 mai de Toulon, une flotte de trois cent trente- cinq navires avait transporté jusqu'à Alexandrie une armée de trente huit mille hommes, accompagnés de nombreux savants dont les travaux devaient aboutir à la publication de la monumentale Description de l'Égypte en vingt volumes (1809-1828). Bonaparte marche sur Le Caire, capitale de l'Égypte dominée par les Mamelouks ; le 21 juillet, à proximité des pyramides, son armée, formée en carré, repousse les cavaliers mamelouks et prend Le Caire le 24 juillet. Dans tous les témoignages de ceux qui ont vécu ces événements, nulle trace de l'apostrophe attribuée à Bonaparte. S'agit-il d'un ordre du jour qui aurait été lu à la troupe ? Quelle efficacité aurait pu avoir cette harangue, mieux adaptée à l'émotivité d'hommes cultivés, passionnés par l'Égypte ancienne qu'à des soldats torturés par la soif et accablés de chaleur sous le poids de leurs uniformes et de leur équipement ?

Les paroles de Bonaparte, refaçonnées dans l'exil de Sainte-Hélène, n'en jalonnent pas moins une étape de sa fascinante ascension même si elles relèvent plus de la légende napoléonienne que de son histoire.

1799

« Une Constitution doit être courte et obscure »

E n 1799, le Directoire, dernier avatar des gouvernements révolutionnaires, sombre dans l'impuissance et l'impopularité. Comment s'en débarrasser ? Bonaparte, revenu d'Égypte sur une frégate qui a abordé à Fréjus, le 9 octobre 1799, représente pour ceux qui envisagent un coup d'État le champion dont ils ont besoin. Sieyès, connu pour le rôle qu'il a joué à l'Assemblée constituante, « cherche une épée » : « Il ne faut plus de bavards, mais une tête et une épée. »

Au soir du 19 brumaire, an VIII, le 10 novembre 1799, le Directoire disparaît ; trois consuls ont plein pouvoir pour donner à la France une nouvelle Constitution. Sieyès a conçu un projet où un Grand Électeur assisté de deux consuls exerce l'essentiel du pouvoir, mais ces trois personnages sont « absorbables » dans le Sénat si leur puissance devient excessive. Bonaparte rejette cette fonction, « ombre décharnée d'un roi fainéant ».

La commission de six membres chargée d'élaborer une nouvelle Constitution est convoquée chez Bonaparte. À leur stupeur, il leur dicte, tout en discutant et argumentant, le texte d'une Constitution en quatre-vingt-quinze articles qu'il veut « courte et obscure ». Obscur, le système de vote imposé aux électeurs : il n'est pas question que le peuple élise directement des représentants, mais seulement des candidats. À travers des votes successifs ceux-ci vont former finalement un corps de six mille notables où les trois consuls (en fait Bonaparte, le premier d'entre eux) vont choisir les membres des assemblées ; courte égale ment, puisqu'elle annonce le renouvellement annuel par cinquième de deux des quatre assemblées prévues (le Tribunat et le Corps législatif) mais ne précise pas comment, et qu'elle ne dit mot sur les libertés conquises par la Révolution, libertés de conscience, d'opinion et de réunion. Bonaparte, affranchi constitutionnellement de toute entrave, Premier consul pour dix ans, proclame : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie. »

Promulguée le 15 décembre, ratifiée par plébiscite (3 millions de oui contre 1 562 non !) le 28 février 1800, la Constitution dite de l'An VIII avait déjà été mise en application dans un délai extrêmement court, le 24 décembre 1799.

1801

« Il n'y a que deux puissances au monde : le sabre et l'esprit ; le sabre est toujours vaincu par l'esprit »

L a justesse de cette formule napoléonienne s'est malheureusement confirmée aux dépens de celui qui l'avait énoncée. En 1801, le Premier consul a conscience du désarroi des catholiques du fait de la division du clergé entre « jureurs » et « réfractaires » à la Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790. Beaucoup de lieux de culte ont été vendus comme biens nationaux ou vandalisés et la plupart des bâtiments ne sont pas entretenus.

Bonaparte est soucieux d'une remise en ordre générale de la France, y compris dans ses institutions religieuses. Héritier des philosophes du xviii e siècle, il voit aussi dans l'Église et la pratique religieuse un garant de l'ordre social. Il a déclaré : « La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes ne peut exister sans la religion. » Le réveil de la pratique religieuse, après les excès de la déchristianisation, doit être encadré au profit de l'État.

Le 16 juillet 1801, un Concordat est signé avec les représentants du pape Pie VII : le catholicisme devient « la religion de la majorité des Français » ; le clergé réunifié reçoit un traitement de l'État et doit prêter serment de fidélité au Premier consul. Les évêques, désignés par Bonaparte, reçoivent leur intronisation du pape.

La mainmise de Bonaparte sur l'Église, son fonctionnement et son enseignement est affirmée par des articles organiques, élaborés sans l'accord du pape. Puis Napoléon multiplie ses interventions dans les États pontificaux, notamment sous le prétexte de faire respecter le Blocus continental. En mai 1809, Rome est annexée et Napoléon fait affirmer par sénatus-consulte le droit pour l'Empereur de confirmer la nomination d'un pape. Pie VII, qui l'a excommunié, est arrêté, transféré près de Gênes et, en mai 1812, à Fontainebleau. Nul accord n'est trouvé lors de la fameuse entrevue de janvier 1813 où le pape refuse de céder. C'est à ce moment que ce serait situé l'épisode du double aparté de Pie VII : aux paroles de Napoléon qui essaie de le séduire, il aurait répondu à mi-voix par Commediante ! L'Empereur hausse le ton, s'emporte et Pie VII lui oppose un Tragediante ! qui l'aurait déconcerté.

La politique de Napoléon aboutit à une situation désastreuse : l'Église de France est désorganisée par l'absence d'évêques dans beaucoup d'évêchés ; le clergé paroissial et les fidèles, en France, en Italie comme en Allemagne, se détournent de l'Empire pour mettre leur espérance dans une restauration monarchique.

1804

« C'est pire qu'un crime, c'est une faute »

B onaparte porté au pouvoir avec le titre de Premier consul, en 1799, le cours de la Révolution s'arrête. Les royalistes reprennent espoir. Le comte de Provence, frère cadet de Louis XVI, devenu Louis XVIII après la mort au Temple de son neveu Louis XVII, fait des ouvertures à Bonaparte qui les repousse. Reste la violence où Cadoudal, un ancien chouan, déploie ses talents de conspirateur. L'attentat du 3 nivôse (le 24 décembre 1800) est son œuvre : La « machine infernale » qu'il installe sur le passage de la voiture du Premier consul qui se rend à l'Opéra manque sa cible de quelques secondes mais tue vingt-deux personnes. Pour ôter tout espoir au camp royaliste, Bonaparte se fait alors reconnaître comme « Premier consul à vie », le 2 août 1802, après un plébiscite aux résultats écrasants.

Au printemps de 1804, nouveau complot, anglo-royaliste cette fois, pour enlever ou assassiner Bonaparte. Mais les participants sont trop nombreux ; la police évente la machination et se saisit des conjurés et de leur chef, Cadoudal. Un prince doit diriger l'opération. Sur le rapport d'un agent double, on apprend que le duc d'Enghien, le dernier de la lignée des Condé, séjourne au pays de Bade à une quinzaine de kilomètres de Strasbourg. Cet émigré, qui a combattu les armées de la Révolution, pourrait être le chef de la conspiration. Un escadron de cavalerie part l'enlever dans la nuit du 15 au 16 mars 1804 et l'amène au donjon de Vincennes. Une commission militaire le juge dès son arrivée et, sans preuve, le condamne à mort. La sentence est immédiatement exécutée dans un fossé du fort, avant l'aube du 21 mars 1804. Le duc, âgé de trente-deux ans, se serait exclamé : « Il faut donc mourir ! et de la main des Français ! »

Ce crime soulève l'indignation de l'Europe. En France, les ex-révolutionnaires exultent : « Bonaparte s'est fait de la Convention. » Talleyrand, qui a été partisan de l'enlèvement, se contente de dire : « Bah ! Ce sont les affaires. » Hypocritement, Bonaparte confie à son épouse, Joséphine, à propos des exécutants de cette parodie de justice : « Les malheureux ont été trop vite. » C'est probablement à un conseiller d'État, Boulay de La Meurthe, que l'on doit la célèbre formule : « C'est pire qu'un crime, c'est une faute. »

La coupure avec les royalistes est devenue irrémédiable. Au Premier consul à vie, il convient maintenant d'assurer la permanence d'un pouvoir bienfaisant en le rendant héréditaire. C'est l'objet du sénatus-consulte du 28 floréal, an XII (18 mai 1804), qui établit l'Empire en déclarant que Napoléon Ier est « Empereur héréditaire des Français ». Le plébiscite qui sollicite l'adhésion de la nation a pour objet de confirmer le principe de l'hérédité et non le titre impérial. Le oui l'emporte avec plus de 3 millions et demi de suffrages ; le non a réuni 2 579 suffrages.

Bonaparte jacobin

Jamais Napoléon n'a renié les propos qu'il a tenus le 21 mars, juste après l'exécution du duc d'Enghien, un prince de sang Bourbon : « Ces gens-là voulaient mettre le désordre dans la France et tuer la Révolution en ma personne. J'ai dû la défendre et la venger. J'ai montré ce dont elle est capable. » Est-ce à ce choix que Boulay de La Meurthe a donné le nom de « faute » ?

1805

« Soldats, je suis content de vous… Il vous suffira de dire : j'étais à Austerlitz, et l'on dira : voilà un brave »
L 'une et l'autre phrases ouvrent et ferment la déclaration que Napoléon adresse à son armée le matin du 3 décembre 1805. La veille, ses soldats ont gagné la bataille d'Austerlitz, dite des « trois Empereurs », sur les troupes austro-russes commandées par leurs souverains. Après neuf heures de combats acharnés, 35 000 hommes, dont 8 000 Français, gisent sur le champ de bataille, tués et blessés. Les Austro-Russes abandonnent 30 000 prisonniers et 200 canons dont le bronze entrera dans la construction de la colonne Vendôme.
Cette année 1805 est celle de la naissance de la Grande Armée. Jusqu'à cette date, on a distingué les armées selon leur champ d'opération : armée d'Italie, armée d'Allemagne, etc. Napoléon a créé sept corps autonomes, chacun avec sa cavalerie et son artillerie. Selon les théâtres d'opération, on dispose de ces sept corps avec la plus grande souplesse.
La Grande Armée est encore homogène : les contingents étrangers y sont peu nombreux par rapport aux vétérans des guerres de la Révolution et du Consulat, qui assurent la formation des jeunes recrues. De ce moment naît le stéréotype du soldat français courageux et passionnément attaché à son chef, dit « le Petit Caporal ».
Incroyablement endurant, il permet à Napoléon des manœuvres inattendues par sa capacité de déplacement : du camp de Boulogne jusqu'au Danube, une centaine de milliers d'hommes font des étapes quotidiennes de trente à quarante kilomètres. L'intendance



Napoléon à la bataille d'Austerlitz.

ne suit pas toujours et le soldat souffre de l'usure rapide de ses chaussures qu'il répare de son mieux, et de l'irrégularité du ravitaillement. Alors, « la guerre nourrit la guerre » : le troupier indiscipliné devient un maraudeur et un pillard qui vit sur le pays aux dépens des civils, entretenant la haine tenace des populations parmi lesquelles il passe ou séjourne.
Employé pour désigner ce soldat pas toujours exemplaire, le terme de « grognard » a résumé la capacité de protestation, voire d'indiscipline de ce combattant totalement dévoué à un chef admiré et pourtant peu économe de son sang et de ses fatigues. Le terme est définitivement entré en usage après la terrible campagne en Pologne et en Prusse orientale, l'hiver 1806-1807. Pendant des semaines, les soldats ont marché dans la neige et la boue glacée jusqu'à la sanglante bataille d'Eylau, les 7 et 8 février 1807.

Veillée d'armes aux flambeaux

Dans la nuit qui précède la bataille d'Austerlitz, Napoléon veut s'assurer lui-même des positions russes. Une patrouille de Cosaques manque le prendre. Sauvé par son escorte, Napoléon regagne à pied les lignes françaises. Pour l'éclairer, un grenadier des avant-postes allume une poignée de paille, un geste repris de proche en proche sur toute la ligne française, aux cris de « Vive l'Empereur ! ». « La plus belle soirée de ma vie » aurait dit Napoléon.

1815

« La Garde meurt et ne se rend pas »

N apoléon quitte l'île d'Elbe où les puissances alliées qui l'ont vaincu en 1814 l'ont exilé, et il débarque à Fréjus, le 1er mars 1815. Il est à Paris le 20. À Vienne, les Alliés, réunis pour réorganiser l'Europe, ont déclaré, le 13, Napoléon « ennemi et perturbateur du repos du monde » et font converger leurs armées pour le chasser. Tout va se décider en une seule campagne, avant même l'arrivée de quatre cent mille soldats russes et autrichiens.

En Belgique, stationnent une armée anglaise commandée par Wellington et une armée prussienne aux ordres de Blücher. Le 16 juin, Napoléon bat les Prussiens à Ligny et charge Grouchy de talonner l'adversaire pour l'empêcher de rejoindre Wellington. Le 18 juin, à 11 heures, commence la bataille de Waterloo où Napoléon épuise son armée par des assauts répétés sur l'armée anglaise formée en carrés. À partir de 17 heures, les troupes prussiennes, qui ont échappé à Grouchy, commencent à attaquer l'aile droite française. Napoléon joue son va-tout en engageant la garde impériale contre les lignes anglaises. C'est l'échec et le recul de la Garde provoque la débandade de l'armée française. Pour protéger la retraite, la Vieille Garde se forme en carrés et, à son tour, résiste aux assauts ennemis jusqu'au crépuscule.

Au cri d'un officier anglais : « Braves Français, rendez-vous », le major général de la Garde, le général Cambronne, aurait répondu par la phrase célèbre « la Garde meurt et ne se rend pas », ou bien par un « merde ! » dont Victor Hugo allait dire : « Il semble que c'est Danton qui parle ou Kléber qui rugit » (Les Misérables).

Cambronne, gravement blessé à la tête, resta inanimé sur le champ de bataille. Secouru le lendemain matin et soigné par les Anglais, il partit prisonnier en Angleterre où il se maria. La phrase noble a été rapportée, six jours après la bataille, par le Journal général de France. Les enfants du général Michel, tué à Waterloo, ont affirmé que leur père en était l'auteur. De Cambronne lui-même restent des réponses évasives, dont une pourtant laisse entendre qu'il utilisa une formule laconique empreinte d'« une énergie soldatesque ».



Le général Cambronne (1770-1842), commandant à Waterloo le dernier carré de la garde impériale, qui refusa énergiquement de se rendre.

1830

« Nous dansons sur un volcan »

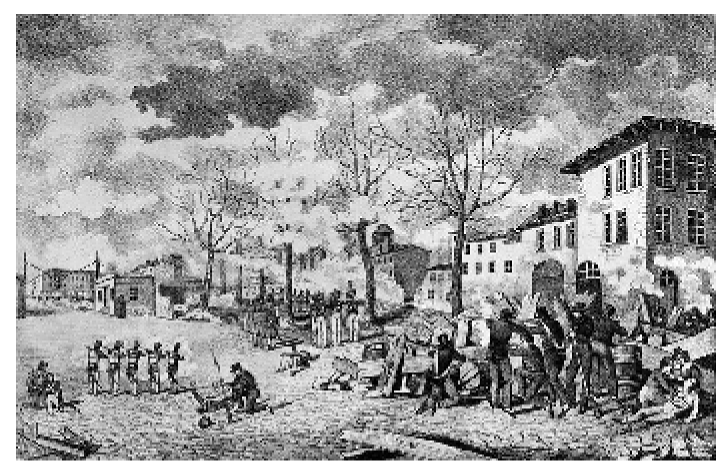
C ’est au cours de la réception du roi de Naples, le 31 mai 1830, au Palais-Royal, que le comte de Salvandy, conseiller d’État, s’adresse ainsi au duc d’Orléans, Louis-Philippe.

Depuis 1814 (à l’exception de la période des Cent-Jours), la France vit sous une monarchie constitutionnelle définie par la Charte, un régime où l’autorité monarchique est tempérée par un Parlement de deux assemblées, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Le droit de vote n’est accordé qu’aux citoyens aisés, et ce système de suffrage censitaire se traduit par un corps électoral limité à cent mille personnes. Jusqu’en 1824, la modération et l’habileté de Louis XVIII ont assuré une époque de stabilité politique.

Tout change avec son successeur, Charles X, peu favorable aux libéraux, majoritaires aux élections de 1827. À l’été 1829, le roi provoque la Chambre en formant un gouvernement dirigé par le prince de Polignac, qui a émigré pendant la Révolution, combattant un moment dans la chouannerie et participant au complot de Cadoudal ; le ministère de la Guerre est confié au général de Bourmont, ancien chouan devenu général d’Empire, qui a trahi Napoléon à la veille de Waterloo. Le Journal des Débats écrit : « Coblentz ! Waterloo ! 1815 ! [De ce ministère] il ne dégoutte qu’humiliations, malheurs et dangers. » En mars 1830, l’Adresse des 221, un texte signé par une majorité de députés et adressé au roi, exprime la défiance de la Chambre des députés à l’égard du ministère. Le roi dissout la Chambre.

C’est dans cette période de tension politique que se déroule la réception du roi de Naples, à laquelle Charles X est présent. À la réflexion de Salvandy : « Fête toute napolitaine, nous dansons sur un volcan », Louis-Philippe répond : « Dieu sait où ils seront dans six mois ».

Aux élections de juillet 1830, les opposants ne sont plus 221, mais 274. Charles X dissout à nouveau la Chambre et limite la liberté de la presse par ordonnance. Paris se soulève : ce sont les « Trois Glorieuses » des 27, 28 et 29 juillet qui chassent le dernier Bourbon de son trône. Louis-Philippe d’Orléans lui succède.



À Lyon, sur la place des Bernardines, les canuts révoltés.

1831

« Vivre en travaillant ou mourir en combattant »

I nscrites en lettres rouges sur un drapeau noir, ces paroles constituent le mot d'ordre des ouvriers lyonnais de la soie, les « canuts ». Ceux-ci se soulèvent contre les « fabricants » qui ne cessent de baisser la rémunération de leur travail. Les commandes de cinq cents fabricants ou « soyeux » qui fournissent le fil de soie sont passées entre des ateliers, où cinquante mille à soixante mille canuts travaillent jusqu'à quinze heures par jour pour des salaires qui se réduisent.

Sous le patronage du préfet, les représentants des canuts et quelques fabricants conviennent le premier novembre 1831 d'un « tarif» stable. La majorité des fabricants rejette cet accord ; ils invoquent la concurrence des soieries anglaises qui les contraint à baisser leurs prix. La riposte des canuts ne tarde pas. Le 21 novembre 1831, Lyon est paralysée par la grève totale des canuts. Contre des manifestants, la garde nationale tire et tue huit ouvriers. Le lendemain, l'armée attaque le quartier de la Croix-Rousse totalement couvert de barricades : journée sanglante où l'on compte un millier de morts ; le soir l'armée bat en retraite et quitte Lyon.

Pour la première fois, des ouvriers insurgés se sont rendus maîtres d'une grande ville. Pour peu de temps : le 5 décembre, une armée commandée par le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, et le maréchal Soult, occupe Lyon. Les canuts doivent rendre leurs armes. Plusieurs milliers d'entre eux sont expulsés ; et tous sont frappés par la suppression du tarif obtenu le premier novembre précédent, ce qui rend aux fabricants la totale maîtrise des salaires.

Dans la mémoire ouvrière, cette épreuve de force, qui s'est renouvelée en 1834 (les combats ont provoqué la mort de plus de trois cents soldats et insurgés), a eu valeur d'exemple. Il s'est agi dans ces deux insurrections d'enjeux uniquement professionnels : l'amélioration des salaires et surtout la garantie de leur niveau. Les mots d'ordre républicains qui ont caractérisé les insurrections parisiennes n'ont pas été repris à Lyon, du moins à cette époque.

L'action d'une population ouvrière pour une vie meilleure, sous le drapeau noir qu'allaient reprendre les anarchistes, a impressionné les socialistes dits utopistes qui ont considéré Lyon comme la « ville sainte du socialisme ».

1836

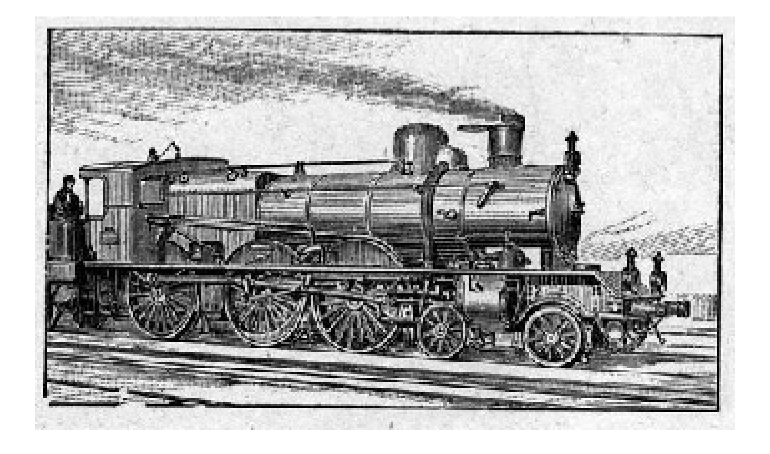
« Il faudra donner aux Parisiens le chemin de fer comme un jouet »

T elle est l'opinion d'Adolphe Thiers, président du Conseil en 1836, qui ajoute : « mais jamais on ne transportera un voyageur ni un bagage. » Il est alors sollicité par les frères Péreire pour consentir une aide financière à la construction d'une ligne de chemin de fer qui relie Paris à Saint-Germain. Pourtant, l'Angleterre avait donné l'exemple : dès 1825, des passagers avaient été transportés sur la ligne Stockton-Darlington, dans le comté de Durham.

Le conservatisme de Thiers peut s'expliquer par la bonne qualité du réseau routier sur lequel de nouvelles voitures tirées par des chevaux, les « malles », transportant courrier et voyageurs, parcourent en moyenne 100 km en sept heures. En termes d'investissement, Thiers vient de lancer un plan de création de chemins vicinaux qui vont débloquer la vie des campagnes. Partage-t-il le pessimisme des milieux médicaux et du savant Arago, député de 1830 à 1848, qui « affirmait sans hésiter » que, dans le passage des tunnels, les personnes fragiles « seraient exposées aux fluxions de poitrine et aux pleurésies » ? Quant à transporter les soldats en chemin de fer, Arago craignait de voir les troupes « s'efféminer » et perdre « leur faculté des grandes marches ».

Finalement, sous la pression des milieux financiers, la ligne Paris-Le Pecq-Saint-Germain est mise en chantier et fonctionne régulièrement à partir de 1837. Elle transporte bientôt vingt mille voyageurs par jour. Il en va de même de la ligne Paris-Versailles, mise en service en 1839. Le 8 mai 1842, elle est le théâtre de la première catastrophe ferro viaire : cinquante-cinq passagers sont brûlés vifs dans leurs wagons et l'on compte cent blessés graves. Pourtant, le 11 juin suivant, est votée la loi qui organise le futur équipement ferroviaire de la France.

Avec l'aide de l'État qui prend en charge les infrastructures, le ballast notamment, et les procédures d'expropriation des terrains, le réseau français passe de moins de 100 km de voies ferrées à plus de 1 300 km en 1848. À ce moment, le réseau anglais compte 6 000 km aménagés et le réseau prussien 4 000 km. C'est le second Empire qui va constituer le réseau nécessaire au développement commercial et industriel : il atteint 17 000 km en 1870. Investir dans les chemins de fer apparaît comme un bon placement et l'industrie sidérurgique y trouve de vastes débouchés.



Une locomotive.

1847

« La France s’ennuie »

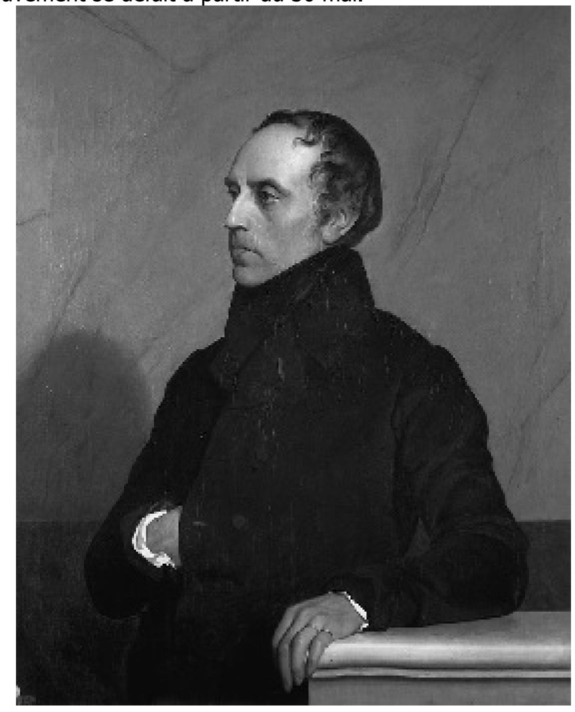
L’ auteur de ces paroles est le poète Alphonse de Lamartine. Député au temps de la monarchie de Juillet, héros de la révolution de 1848, il abandonne tout rôle politique après l’élection présidentielle de décembre 1848 où Louis Napoléon Bonaparte a été élu par cinq millions cinq cent mille voix, alors que lui, Lamartine, classé bon dernier des cinq candidats, n’en obtient que huit mille (soit 0,17 % des suffrages), et après un dernier échec, celui de sa candidature à l’Assemblée législative, en mai 1849.

Et pourtant Lamartine a joui d’un immense prestige comme opposant à la politique de Guizot. En 1839, il affirme à la Chambre des députés : « La France est une nation qui s’ennuie », et, en 1847, lors de la « campagne des banquets » : « la France s’ennuie. » Cette même année 1847, son Histoire des Girondins rencontre un énorme succès. Un témoin a écrit : « Le peuple venait de se reconnaître dans ce livre… Il y cherchait avec anxiété le secret de son avenir prochain. » Lamartine a su exprimer le désarroi et les espérances déçues de la majorité de l’opinion. Ce terrible désenchantement va faire tomber en trois jours Guizot, Louis-Philippe et le régime monarchique avec eux. Les erreurs du roi et de son entourage ont beaucoup compté dans ce naufrage. Mais l’essentiel réside dans l’usure du régime et la perte de l’adhésion de l’opinion éclairée, notamment cette bourgeoisie moyenne qui constitue les troupes de la garde nationale et attend en vain la « réforme », c’est-à-dire l’élargissement du corps électoral.

Peu après la révolution de février 1848, le peintre Delacroix écrit : « Nous avons été gâtés par la prospérité. Nous avons été comme les gens qui s’ennuient de se bien porter. »

La France en mars 1968

En première page du journal Le Monde, le 15 mars 1968, l’éditorial de Pierre Viansson-Ponté a pour titre « Quand la France s’ennuie ». Il résume le contenu de son article dans cette formule : « L’ardeur et l’imagination sont aussi nécessaires que le bien-être et l’expansion. » Le 22 mars, à la faculté de Nanterre commence l’agitation étudiante. Tout le mois de mai est un moment de crise où le régime semble près de sa chute. Le 20 mai, on dénombre six millions de grévistes. Le mouvement se défait à partir du 30 mai.



François Guizot (1787-1874).

1848

« Enrichissez-vous »

F rançois Guizot (1787-1874), principal ministre de 1840 à 1847, n'est devenu président du Conseil qu'en septembre 1847, six mois avant la révolution de 1848 qui a renversé le roi Louis-Philippe. Véritable maître des affaires, il est l'auteur de cet « Enrichissez-vous » qui a pu passer pour un exemple de vulgarité bourgeoise.
Mais il convient de remettre cette expression, deux fois employée publiquement, dans son contexte : « Fondez votre gouvernement, affermissez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale de notre France, voilà de vraies innovations » ; et « Enrichissez-vous par le travail, par l'épargne et la probité. » Albert Thibaudet, à propos de ces textes, parle de « conseils aussi matériels que la poule au pot d'Henri IV ».
Isolé de son contexte, « Enrichissez-vous » est apparu comme une provocation à ceux qui demandaient un élargissement du corps électoral. En 1830, la Charte « révisée » avait institué un cens électoral moins élevé que celui des règnes de Louis XVIII et Charles X : de trois cents francs d'impôt annuel pour pouvoir être électeur, on était passé à deux cents francs, ce qui avait augmenté le corps électoral de cent mille à deux cent quarante mille votants.
Or la pression augmente sur le gouvernement. Les royalistes légitimistes méprisent le régime d'un roi bourgeois ; les républicains, qui ont renoncé aux manifestations et aux émeutes, se renforcent ; et la condition matérielle ouvrière ne cesse d'empirer : salaires diminués, travail exténuant des femmes et des enfants et périodes de chômage les accablent. On voit apparaître dans le vocabulaire de la bourgeoisie le terme de « classes dangereuses » pour désigner le monde ouvrier.
À la moyenne bourgeoisie qui souhaite un cens électoral de cent francs, à ceux qui demandent le droit de vote pour les « capacités » (avocats, magistrats, professeurs…), aux républicains partisans du suffrage universel, Guizot répond en fustigeant le « prurit d'innovation » des mécontents. Devant cet immobilisme autant social que politique, on se répète dans tout le pays l'exclamation d'un député : « Qu'a-t-on fait depuis sept ans ? Rien, rien, rien ! »

La campagne des banquets

L'exigence de changement s'exprime alors par le mouvement de la « réforme », auquel adhèrent même les républicains qui renoncent momentanément au suffrage universel : on s'en tient à l'abaissement du cens électoral. Passé de deux cents à cent francs, il permettrait de grossir le corps électoral de deux cent quarante mille à quatre cent cinquante mille électeurs, une avancée qui ne saurait suffire aux ouvriers qui resteraient des exclus de la vie politique.
Pour emporter l'adhésion de l'opinion publique, les chefs de l'opposition organisent une « campagne de banquets » dans tout le pays, à partir de 1847. Beaucoup de ces manifestations sont réformistes ; mais d'autres se radicalisent et leurs orateurs ajoutent aux revendications politiques la demande de « l'organisation du travail », pour remédier à la paupérisation du monde ouvrier.
C'est l'interdiction d'un banquet prévu à Paris pour le 22 février 1848, qui crée la possibilité d'une crise radicale où la monarchie sombre, laissant la place à la IIe République.

1848

« C'est un crétin que l'on mènera »

R éunie le 4 mai 1848, une Assemblée constituante va donner à la IIe République ses institutions. Le 4 novembre, une nouvelle Constitution est promulguée. Le pouvoir législatif est confié à une Assemblée législative élue au suffrage universel, le pouvoir exécutif à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel et non rééligible. La Constitution n'a pas prévu comment résoudre les éventuels conflits entre l'Assemblée et le Président qui nomme et révoque les ministres (non responsables devant l'Assemblée) et dispose de la force armée.

À l'élection présidentielle se présentent le général Cavaignac, qui a réprimé l'insurrection parisienne des « Journées de juin » (22 au 26 juin), Lamartine, Ledru-Rollin et le prince Louis Napoléon Bonaparte, tous députés à l'Assemblée constituante. Chef des bonapartistes depuis la mort du duc de Reichstadt, fils de Napoléon Ier, en 1832, il a tenté deux coups de force, plus ridicules que dangereux : l'un à Strasbourg, en 1836, l'autre à Boulogne, en 1840, où l'on a dû le repêcher dans l'eau du port. Condamné à la détention perpétuelle, il s'est évadé au bout de six ans. En 1848, il ne dispose pas encore d'un parti organisé. L'air gauche, souvent indécis, c'est un piètre orateur qui a gardé de ses années d'exil un accent germanique. Adolphe Thiers, un des dirigeants des partis conservateurs, conseille de soutenir sa candidature à la présidence : « C'est un crétin que l'on mènera. » À l'élection présidentielle des 10 et 12 décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu avec cinq millions et demi des suffrages, soit près de 70 % des votants.

Une tension croissante va s'établir entre l'Assemblée et le Président, dont la popularité dans le pays ne cesse de s'étendre. Beaucoup plus ambitieux que les conservateurs ne le pensaient, il exerce pleinement le pouvoir présidentiel et ne veut pas en être dessaisi au terme de ses quatre ans de mandat en 1852. Revenu de ses illusions, Thiers affirme en janvier 1851 : « L'Empire est fait. » L'Assemblée persiste à refuser toute modification de la Constitution. Le conflit est tranché par le coup d'État du 2 décembre 1851 : l'Assemblée est dissoute ; le suffrage universel, que l'Assemblée avait maladroitement limité, est rétabli ; une Constitution nouvelle va être élaborée ; de l'armée, on exige une stricte obéissance dans l'exaltation des souvenirs du premier Empire.

Les 21 et 22 décembre 1851, l'appui populaire au coup d'État et à la personne de Louis Napoléon s'exprime par plus de sept millions de oui contre six cent cinquante mille non.

1848

« Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs »

S euls, des Montagnards (des députés de gauche), souhaitent riposter par l'insurrection au coup d'État du 2 décembre 1851 ; mais les ouvriers refusent généralement d'y participer pour défendre une Assemblée que dominent des notables qu'ils détestent.

Le 3 décembre, des députés (parmi lesquels Victor Hugo) veulent dresser une barricade dans le faubourg Saint-Antoine. Ils s'adressent à des ouvriers qui n'ont pas oublié la sanglante répression des journées de juin 1848 et que la restauration du suffrage universel satisfait. L'un d'eux répond : « Vous croyez que nous allons nous faire tuer pour vous conserver vos vingt-cinq francs ? (l'indemnité parlementaire quotidienne d'un député) ». Le député Alphonse Baudin réplique : « Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs. » Il monte sur la barricade inachevée et se fait tuer dans un échange de coups de feu.

Le prix d'un coup d'État

Le 4 décembre, l'armée dégage les rues de Paris de quelques barricades et disperse les insurgés. Sur les grands boulevards, sans ordre des officiers, une colonne tire sur les promeneurs. On relève une centaine de victimes. C'est une tâche de sang indélébile dont resteront marqués les responsables du coup d'État ; un thème que Victor Hugo, qui s'est exilé à Jersey, va reprendre dans les poèmes des Châtiments.

Jusqu'à la fin de mars 1852, une répression s'abat sur les opposants et les suspects. La police s'assure de 218 députés, dont certains sont exilés ou prennent d'eux-mêmes le chemin de l'exil : Victor Hugo à Jersey, Adolphe Thiers en Suisse, par exemple. 27 000 personnes sont arrêtées : près de 10 000 sont déportées en Algérie, 8 000 emprisonnées ou mises sous surveillance.



L'insurgé. L'ouvrier est le soldat de toutes les insurrections du xix e siècle, à Lyon comme à Paris.

1852

« L'Empire, c'est la paix »

C omme Louis Napoléon l'avait proclamé le 2 décembre 1851, une nouvelle Constitution est vite rédigée pour remplacer celle de la IIe République. Le 14 janvier 1852, c'est chose faite : l'organisation politique est reprise de celle du Consulat (1800-1804) et donne au Prince-Président des pouvoirs quasi dictatoriaux. En Europe, Louis Napoléon apparaît comme le « sauveur de l'ordre », mais on note en même temps un sentiment de méfiance quand il devient clair qu'il songe à restaurer le régime impérial. Les déplacements du Prince-Président sont accompagnés par les cris – organisés ou spontanés – de « Vive l'Empereur ! » venus de la foule.

Le 9 octobre 1852, à Bordeaux, il dissimule à peine son ambition. Après avoir constaté que « la France semble vouloir revenir à l'Empire », il veut rassurer l'opinion française comme les puissances européennes. « Certaines personnes se disent : l'Empire c'est la guerre. Moi je dis : l'Empire c'est la paix. » Et il avance un vaste programme politique, et surtout économique, dont les étapes seront autant de conquêtes.

Jamais promesses n'ont été moins tenues : le IIe Empire a toujours été sous les armes. De mars 1854 à septembre 1855, c'est la guerre de Crimée. Devant Sébastopol périssent près de cent mille soldats français (dont soixante quinze mille de maladies). Mais le congrès qui règle la paix se déroule à Paris et Napoléon III pense que ce succès international efface le congrès de Vienne de 1815, qui a liquidé l'Europe napoléonienne.

En 1859, c'est la guerre d'Italie : les batailles de Magenta (4 juin) et de Solferino (24 juin) sont gagnées sur les Autri chiens au prix d'énormes pertes. L'unité de l'Italie va rapidement se réaliser et la France gagne la Savoie et Nice en 1860. Mais l'Europe s'inquiète, la Prusse s'est mobilisée et la protection des États du pape, lui-même hostile à l'unité politique de l'Italie, oblige à maintenir une armée autour de Rome.

De 1862 à 1867, la guerre du Mexique va user l'armée française qui se retire finalement sans gloire sous la pression des États-Unis où s'est achevée la guerre de Sécession (1862-1865).

C'est encore la France impériale qui déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870, inconsciente de la médiocrité de son armée qui va finalement capituler à Sedan le 2 septembre 1870. Deux jours plus tard, l'Empire est renversé et la République proclamée.

Et l'on ne peut ignorer l'intervention en Syrie (1860), les deux expéditions franco-anglaises contre la Chine (1858, 1860), la conquête de la Cochinchine (1863), celle du Sénégal de 1854 à 1865, et l'achèvement de la conquête de l'Algérie en Kabylie et dans les territoires sahariens.

1853

« On subit ses frères, on choisit ses amis »

P ar un sénatus-consulte du 7 novembre 1852, la dignité impériale est rétablie dans la famille de Louis Napoléon. Un nouveau plébiscite sollicite l'accord du peuple français à la fin de novembre 1852 : le oui est assuré par 7,8 millions de suffrages, le non ne recueille que 250 000 voix. Mais les abstentionnistes sont au nombre de 2 millions. Un nouveau sénatus-consulte substitue le terme « Empereur » à celui de « Président » dans les textes constitutionnels et administratifs. Louis Napoléon va régner sous le nom de Napoléon III, pour respecter la mémoire du duc de Reichstadt qui aurait porté le nom de Napoléon II s'il avait régné.

Au lendemain du 2 décembre 1851, les gouvernements européens accueillent bien la nouvelle du coup d'État qui promet la fin des désordres de la IIe République. Mais l'Empire ? La réaction la plus violente est celle de la Prusse qui songe à ressusciter une coalition militaire contre la France ; en dépit de leur inquiétude, les autres puissances se dérobent.

Seul, le tsar Nicolas Ier exprime son dépit par un affront dans le libellé des pièces officielles. Le langage diplomatique veut qu'un souverain s'adressant à un autre souverain employât la formule « Mon bon Frère ». Le 5 janvier 1853, il s'adresse à Napoléon III en utilisant une formule inhabituelle : « Sire et bon ami ». L'empereur des Français met les rieurs de son côté en priant l'ambassadeur russe à Paris de remercier « chaleureusement » Sa Majesté le Tsar de sa lettre, et particulièrement de la formule « Mon bon ami, car on subit ses frères, on choisit ses amis ».

Les guerres du second Empire maintiennent la méfiance des souverains européens et la France demeure diplomatiquement isolée, comme on le voit au moment de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Mais l'attraction de Paris reste très vive. La « Fête impériale » fait de la ville « l'auberge de l'Europe » comme disent les critiques. À l'Exposition universelle de 1867, afflue la meilleure société européenne. Napoléon III y pénètre avec, à sa droite, le roi de Prusse, à sa gauche, le tsar Alexandre II, tous trois à cheval. D'autres têtes couronnées s'y montrent, tel l'empereur d'Autriche et, fait extraordinaire, le Sultan, venu de Constantinople.



La famille impériale vers 1860.

1867

« Il ne faut jamais dire jamais »

L a réalisation de l'unité italienne représente l'axe majeur de la politique extérieure de Napoléon III. Mais, au-delà des premières réussites de cette politique, l'acquisition de la Lombardie par le Piémont, puis de l'Italie centrale, de Naples et de la Vénétie, le problème posé par les États pontificaux est gros de danger. Même réduit au Latium, le domaine pontifical paraît indispensable à l'indépendance du pape établi à Rome. En 1861, le roi de Piémont, Victor-Emmanuel II, devenu roi d'Italie, a pris Florence pour capitale.

En novembre 1867, Garibaldi et ses soldats tentent un coup de force pour prendre Rome. À Mentana, une division française les arrête et les disperse. En France, la droite catholique s'inquiète, harcèle le gouvernement pour obtenir la promesse formelle que le dernier morceau des États pontificaux va être défendu contre tout agresseur présent ou à venir. Devant les députés du Corps législatif où dominent les conservateurs, Eugène Rouher, Premier ministre de fait, déclare formellement : « Jamais l'Italie n'entrera dans Rome. Jamais, jamais, la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la catholicité. »

Informé du succès de son ministre, Napoléon III déclare sagement : « Il ne faut jamais dire jamais. » Il ne peut pourtant prévoir qu'une dernière guerre, entre la France et la Prusse, de juillet 1870 à février 1871, va provoquer le rappel du corps français installé à Rome. Le 20 septembre, les Piémontais s'emparent de la ville. En juillet 1871, Rome devient la capitale de toute l'Italie.

1868

« La France contient trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement »

C es mots figurent dans le premier numéro de La Lanterne , un journal satirique créé par Henri Rochefort, nom de plume du marquis de Rochefort-Luçay, vaudevilliste et journaliste politique. D'abord collaborateur du Figaro , le premier quotidien politique du II[e] Empire, H. Rochefort en est renvoyé en 1868. Profitant d'une relative libéralisation du statut de la presse, il crée La Lanterne dont les trente-deux pages hebdomadaires sont, pour l'essentiel, écrites de sa main. Le premier numéro est un énorme succès et sa vente atteint quatre-vingt mille exemplaires. Le troisième numéro est saisi, et le onzième provoque l'interdiction de publication du journal. H. Rochefort s'exile en Belgique.

Pourquoi un tel succès ? Pour le II[e] Empire, les années 1860 voient le développement d'une opposition à la politique gouvernementale et, bientôt, au régime lui-même. Opposition aux multiples visages : d'abord celle des conservateurs, où l'on retrouve les royalistes légitimistes, les industriels mécontents du traité de libre-échange avec l'Angleterre et surtout les catholiques indignés de la politique italienne de Napoléon III, accusé de ne pas défendre avec assez de fermeté les États pontificaux. Sous la pression, mais aussi par choix personnel, Napoléon III veut faire évoluer le régime vers l'« Empire libéral ».

Concession après concession, on s'achemine vers un régime presque parlementaire où le Corps législatif cesse d'être une chambre d'enregistrement. Les lois sur la presse desserrent l'étau des obligations et des interdictions. La liberté de réunion accompagne, pour le monde ouvrier, la liberté de coalition : à partir de 1864, les grèves vont être fréquentes. Déception pour le pouvoir : les ouvriers votent pour les républicains qui entrent au Corps législatif, parfois grâce à des accords politiques avec la droite parlementaire. Le régime impérial a pratiquement rendu à une opposition ferme ou diffuse le moyen d'exprimer les mécontentements de tous les milieux sociaux et politiques.

Incorrigible Henri Rochefort

Revenu de Belgique, Rochefort se présente à Belleville, lors des élections de 1869. Il est élu député républicain et fonde un nouveau journal d'opposition révolutionnaire, la Marseillaise. En janvier 1870, le cousin germain de Napoléon III, Pierre Bonaparte, se déclare victime d'un article diffamatoire. S'ensuit une situation embrouillée qui aboutit à un drame : un journaliste de la Marseillaise, Victor Noir, est tué d'un coup de pistolet par Pierre Bonaparte qui se sent menacé. Cent mille manifestants vont suivre les obsèques de celui que l'on appelle « le martyr de la démocratie ». Dans la Marseillaise, H. Rochefort ose écrire : « J'ai eu la faiblesse de croire qu'un Bonaparte pouvait être autre chose qu'un assassin. » Le journal est interdit et H. Rochefort emprisonné, après la levée de son immunité parlementaire.

En septembre, il est libéré au moment de la chute du II[e] Empire. Plus tard, il va soutenir la Commune de Paris et se voir condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie (1873). Amnistié, il revient à Paris et fonde à nouveau un journal d'opposition, L'Intransigeant. Le soutien qu'il apporte au mouvement boulangiste l'oblige à se réfugier à Londres. Il ne revient en France qu'en 1895, après avoir été amnistié.

1870

« Il ne manque pas un bouton de guêtre »

C ette déclaration du maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre, au début de juillet 1870, a été répétée bien des fois par son auteur dans les débats qui ont précédé la déclaration de guerre à la Prusse, le 19 juillet. On peut la compléter ainsi : « [Tout est prêt], il ne manque pas un bouton de guêtre [à nos soldats] ». Ou encore : « Nous n'aurons pas à acheter un bouton de guêtre. »

Ces propos outrecuidants conviennent au climat de bellicisme qui s'empare de la France, alors même qu'elle a remporté un succès diplomatique sur la Prusse en obtenant qu'un Hohenzollern (la famille des rois de Prusse) ne soit pas candidat au trône d'Espagne, rendu vacant par une révolution. Le « parti de la guerre », mené par l'impératrice Eugénie (qui déclare « c'est ma guerre »), Gramont, ministre des Affaires étrangères et le maréchal Lebœuf, est soutenu par l'opinion publique qui affiche un patriotisme bruyant. Les clairvoyants, comme Adolphe Thiers, qui se fait traiter de « Prussien » ne sont pas entendus. L'empereur, de santé chancelante, accablé par les pressions des va-t-en-guerre, ne peut s'appuyer sur son Premier ministre, Émile Ollivier. Il est lui-même dépassé par la pression de l'opinion, exaspérée par la fameuse « dépêche d'Ems », connue à Paris le 14 juillet.

Le lendemain, il obtient du Corps législatif les crédits nécessaires à la guerre et déclare : « J'accepte d'un cœur léger la responsabilité de la guerre », soulevant les protestations des députés républicains, à qui il répond qu'il exprime ainsi sa confiance et son absence de remords. La guerre à la Prusse est déclarée le 19 juillet.

Au terme d'une mobilisation désordonnée, l'armée française, inférieure par ses effectifs et surtout par son commandement, va aller de défaite en défaite jusqu'à la capitulation de Sedan, le 2 septembre 1870.

La dépêche d'Ems

L'opinion française n'est pas seule à souhaiter la guerre. La Prusse et la plupart des États allemands connaissent la même agitation. L'état-major prussien est soutenu par le chancelier Bismarck qui souhaite une guerre victorieuse contre la France pour parvenir à l'unité de l'Allemagne au profit de la Prusse. À Ems, ville thermale de la vallée du Rhin, le roi de Prusse a courtoisement refusé à l'ambassadeur français des garanties supplémentaires concernant le retrait de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne. Bismarck fait un compte rendu mensonger de cette négociation qu'il présente comme un camouflet pour la France et qu'il communique à la presse allemande. Pire encore, la version française affirme que l'ambassadeur de France a reçu l'avis de la décision royale par un adjudant (terme français qui désigne un sous-officier), alors que l'allemand « adjudant » signifie « aide de camp », en l'occurrence le prince Radziwill.

1871

« Pensons-y toujours, n'en parlons jamais »

C ette formule attribuée à Gambetta et que tous les Français ont connue et répétée comme un slogan jusqu'en 1914, est la forme dense et abrégée d'un passage de son discours prononcé à Saint-Quentin le 16 novembre 1871 : « Ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours. »

À ce moment, l'écrasante défaite subie en 1870-1871 est présente dans tous les esprits ; qui peut ignorer les clauses du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871 ? Il enlève à la France l'Alsace et la moitié de la Lorraine et lui impose une énorme indemnité de guerre de 5 milliards de francs-or. L'attente de la « revanche » commence, dans l'espoir de récupérer les « provinces perdues » et de venger l'affront de la défaite.

Fondée en 1882, la Ligue des patriotes va s'efforcer de répandre et de conserver dans le pays un patriotisme intransigeant. Son fondateur, Paul Déroulède (1846-1914), combattant héroïque en 1870-1871, multiplie les manifestations jusqu'à une tentative de coup d'État, pour lequel il ne réussit pas à entraîner l'armée, en février 1899. En même temps, l'opinion s'éprend du général Boulanger (1837-1891), ministre de la Guerre. Un incident de frontière avec l'Allemagne, en avril 1887, lui donne l'occasion de devenir le « général La Revanche » quand on sait qu'il a exigé du gouvernement l'envoi d'un ultimatum à l'Allemagne, ce qui lui vaut d'être écarté du ministère. Il est alors l'objet d'une immense popularité de la part des Français déçus ou mécontents de la République, des radicaux aux monarchistes, dont la fièvre patriotique est le seul facteur commun. Tous portent leurs regards vers la « ligne bleue des Vosges ».

La France occupée

Après Waterloo (18 juin 1815), la France vaincue est envahie par les armées alliées. Le second traité de Paris (20 novembre 1815) ramène le pays aux frontières de 1790, lui impose le paiement d'une indemnité de sept cent millions que garantit la présence de cent cinquante mille soldats entretenus aux frais de la France. Prévue pour cinq ans, cette occupation s'achève le 30 novembre 1818, à la fin des paiements dus aux vainqueurs.

En 1871, la France doit renoncer à l'Alsace et à la moitié de la Lorraine, et payer une énorme indemnité de cinq milliards de francs-or. Cinq cent mille soldats allemands stationnent dans vingt et un départements. La France paie l'entretien de ces occupants qui vont l'évacuer progressivement à mesure des paiements. C'est chose acquise le 18 septembre 1873, grâce aux talents de négociateur d'Adolphe Thiers qui se voit attribuer le titre de « Libérateur du territoire ».

1873

« C’est vous le nègre, eh bien ! continuez »

P résident de la République depuis novembre 1873, le maréchal Mac-Mahon s’est ainsi adressé au « nègre » d’une promotion de saint-cyriens, c’est-à-dire au major de cette promotion dans l’argot de Saint-Cyr. « Continuez » ne pouvait signifier que le souhait de voir ce jeune officier développer ses qualités dans sa carrière. Mais les satiristes ont répété cette formule en la présentant au sens premier, ce qui provoquait le rire aux dépens de Mac-Mahon. Ce fut bien pis quand on inventa que le major était un mulâtre : le propos devenait alors d’une irrésistible cocasserie, et celui qui l’avait prononcé une vieille baderne.

On a volontiers prêté à Mac-Mahon des propos ridicules que leur bêtise excessive rend invraisemblables. Ainsi de celui-ci : « La fièvre typhoïde ? On en meurt ou on reste idiot ; j’en sais quelque chose, je l’ai eue. » Ou bien certaines paroles banales ont été retenues comme des tentatives de mots historiques. Ainsi de l’exclamation « Que d’eau ! Que d’eau ! », que le Président a prononcée devant les inondations catastrophiques de la Garonne en 1875.

Au moins, le premier des mots célèbres qui lui ont été attribués est grand et même héroïque. En 1855, la guerre de Crimée s’éternise ; le siège de Sébastopol dure depuis onze mois. Le 8 septembre, après un bombardement terrifiant, l’assaut est donné à la tour Malakoff, un bloc de fortifications qui domine la rade de Sébastopol. Mac-Mahon, général de division, mène l’assaut à la tête des zouaves et enlève la position au prix de lourdes pertes. À peine maître du terrain, il reçoit l’ordre d’évacuer la position car on craint que les Russes n’aient disposé des explosifs pour la détruire. Selon le récit traditionnel, l’ordre est énoncé cinq fois. Mac-Mahon ne bouge pas et répond par la formule célèbre : « J’y suis, j’y reste. » On imagine mal ce guerrier vainqueur répéter cinq fois cette réponse laconique ; comme la plupart des combattants qui ont été plongés dans une action violente, Mac-Mahon a déclaré plus tard ne pas se souvenir des termes qu’il avait employés pour exprimer son refus, ajoutant : « Je ne fais jamais de mots [historiques]. »

Prononcé ou non, le « J’y suis, j’y reste » exprimait dans sa vérité le courage d’un bon soldat incapable de grandiloquence.



Portrait de Mac-Mahon par Horace Vernet.

1877

« Il faudra se soumettre ou se démettre »

C es mots provocateurs ont été lancés par Gambetta au Président Mac-Mahon et au duc de Broglie, le 15 août 1877. La Chambre des députés avait été dissoute le 25 juin par Mac-Mahon et une campagne électorale passionnée et souvent violente s'était ouverte.

À ce moment, la III[e] République s'est donné une Constitution qui va demeurer en vigueur jusqu'en juillet 1940. Le président de la République dispose de pouvoirs limités, mais garde celui de dissoudre la Chambre des députés avec l'accord du Sénat. Un président du Conseil, désigné par le président de la République, choisit les ministres qui sont responsables devant les Chambres. Aux élections de 1876, les conservateurs obtiennent la majorité au Sénat ; la gauche républicaine domine la Chambre des députés. Le moment est capital pour l'avenir du pays : quel rôle va se donner le président de la République au moment où les institutions doivent se rôder ?

Le 16 mai 1877, Mac-Mahon a obligé le ministère, dirigé par le républicain Jules Simon, à se retirer parce qu'il envisageait d'épurer l'armée et l'administration de ses éléments monarchistes. Le duc de Broglie lui a succédé, mais la Chambre des députés a refusé de voter la confiance à ce ministère qui entend appliquer une politique conservatrice dite de « l'ordre moral ». Mac-Mahon dissout la Chambre et les partis s'engagent dans une dure campagne électorale. La victoire de la gauche, en octobre 1877, qui dispose d'une majorité de cent vingt voix, conclut cet épisode que l'on nommera désormais la « crise du 16 mai ».



Le 30 janvier 1879, le maréchal Mac-Mahon, premier président de la III[e] République, refuse de se soumettre à la volonté des républicains devenus majoritaires et démissionne.

Mac-Mahon hésite à prononcer une seconde dissolution et se résigne à appeler J. Dufaure, député du centre gauche à la présidence du Conseil : il s'est donc soumis au verdict des élections. Mais lorsque J. Dufaure veut épurer l'armée en relevant de leurs fonctions des généraux de corps d'armée, Mac-Mahon refuse de se déshonorer en abandonnant de « vieux camarades » et démissionne : il s'est donc démis.

Le tabou de la dissolution

Jusqu'à la fin de la III[e] République, le Président va se contenter de pouvoirs limités. Aucun des successeurs de Mac-Mahon ne va chercher à exercer une politique personnelle, et le droit de dissolution que leur donne la Constitution ne sera plus jamais exercé. Les hommes politiques de la IV[e] République (1945-1958) vont céder à la même inhibition, alors que la République elle-même se mourait dans l'instabilité ministérielle. La V[e] République a connu l'épisode de la dissolution de l'Assemblée nationale, le 21 avril 1997, décidée par le Président Jacques Chirac. Les élections qui ont suivi (1[er] juin) ont renversé la majorité sortante au profit du parti socialiste.

1877

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi »

C e propos de Gambetta à la Chambre des députés, le 4 mai 1877, en pleine « crise du 16 mai » (voir le texte précédent), est la reprise abrégée d'une formule créée par un de ses amis : « Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Un an plus tôt, Jules Ferry avait été vivement applaudi quand il avait déclaré à la tribune : « L'État doit être laïque. »

Ce n'était pas sa première déclaration de guerre à l'Église et à ses soutiens. Déjà, le 16 novembre 1871, à Saint-Quentin, il avait violemment attaqué l'école catholique. Il l'accusait de « fabriquer une espèce humaine amollie, débilitée, résignée à subir toutes les infortunes comme des décrets de la Providence ». En 1877, son discours est prononcé à un moment où les manifestations catholiques en faveur du pape Pie IX, lui-même en conflit avec le gouvernement italien, indisposent beaucoup de Français, et même de nombreux catholiques convaincus.

D'une façon plus diffuse, les partisans de l'« ordre moral » desservent l'Église et les valeurs chrétiennes en en faisant les références d'une politique strictement conservatrice. En mai 1873, cinquante députés ont accompagné ès qualités le pèlerinage de Chartres. Ils ont été plus de cent à Paray-le-Monial, où l'un d'eux fait le vœu de consacrer la France au Sacré Cœur de Jésus. La construction d'une basilique consacrée au Sacré-Cœur sur la butte Montmartre est déclarée d'utilité publique par l'Assemblée nationale

Léon Gambetta (1836-1882) à la tribune de la Chambre des députés. Sa voix et sa parole passionnée le font surnommer « le borgne (il a perdu un œil) sonore ».

en 1873, et les crédits votés en 1877. Il s'agit d'expier l'abandon du pape, dont les domaines ont été annexés par l'Italie en 1870, et les crimes de la Commune de Paris, de mars à mai 1871. L'édifice, achevé en 1914, est consacré en 1919.

À ce climat d'autoritarisme bigot, les républicains ont réagi d'abord par un anticléricalisme quotidien, en refusant les prescriptions alimentaires du carême et du vendredi, en pratiquant avec ostentation des obsèques républicaines où le défunt était enseveli sans bénédiction ou encore en célébrant des mariages uniquement civils.

La laïcisation de la société a été accélérée par la loi, et d'abord dans le domaine scolaire. Les lois de Jules Ferry ont créé un enseignement primaire gratuit (1881), puis laïque et obligatoire (1882). Des lycées ont été créés pour les jeunes filles, coup douloureux porté à l'enseignement catholique. Les ordres religieux enseignants n'ont pu se maintenir que s'ils étaient autorisés. Plus de cinq mille religieux ont été dispersés et les jésuites expulsés de France. En 1884, la loi a rendu possible le divorce.

Droits de Dieu, droits de l'homme

Du haut Moyen Âge aux Temps modernes, l'autorité publique a veillé au respect du repos dominical, le dimanche demeurant le jour du Seigneur, notamment par l'assistance aux offices religieux. Le développement du monde industriel a entraîné pour nombre de salariés des semaines de travail ininterrompu. Mais le dimanche est demeuré, dans les esprits, le jour du repos. Le législateur est intervenu pour qu'il devînt un jour chômé pour tous les Français : en 1892, au bénéfice des femmes et, en 1896, au bénéfice de tous les salariés.

1882

« Il faut dire ouvertement que les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures »

S i l'on se réfère aux manuels d'histoire de la IIIe République, on trouve généralement accolé au nom de Jules Ferry, auteur de la formule citée, un satisfecit qui tient dans une brève notice : « Nous lui devons la Tunisie et le Tonkin. » Acteur de l'expansion coloniale, il n'a cessé de justifier son œuvre pour des raisons militaires, économiques et morales : la France se devait de porter « partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes et son génie ».

À l'heure où la prépondérance européenne s'affirme dans le monde entier, théoriciens et penseurs du xix e siècle tentent d'expliquer et de justifier cette expansion par la supériorité de la race blanche et par les bienfaits qu'elle apporte au monde. Parmi eux, A. de Gobineau s'est illustré par son Essai sur l'inégalité des races humaines. En raison « dès son début d'une intelligence bien éveillée et forte, la race blanche domine les autres variétés de toute la hauteur de l'aptitude civilisatrice sur le néant de cette faculté ». Et Léon Blum affirme encore, en 1925, « le droit et même le devoir des races supérieures d'appeler celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science et de l'industrie ».

Entre 1880 et le 30 mars 1885, Jules Ferry est responsable de l'expansion coloniale française, agissant comme président du Conseil (deux ministères) et ministre des Affaires étrangères. Il tombe le 30 mars 1885, quand les députés apprennent un grave revers des troupes françaises à Langson, au Tonkin.

Sa politique a toujours suscité des réserves : elle coûte cher, gaspille inutilement la vie de jeunes soldats, suscite des brouilles avec les autres puissances coloniales également expansionnistes et, surtout, elle détourne la France de l'essentiel, la préparation de la « revanche » pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Au devoir de « réveiller les races de leur torpeur séculaire », le parti anticolonial oppose le véritable intérêt national, suivant Clemenceau qui affirme : « mon patriotisme est en France », ajoutant, avec sa violence habituelle, que Jules Ferry et ceux qui l'appuient sont des « accusés de haute trahison », mais il ne dit mot sur l'idéologie justificatrice de la politique coloniale.

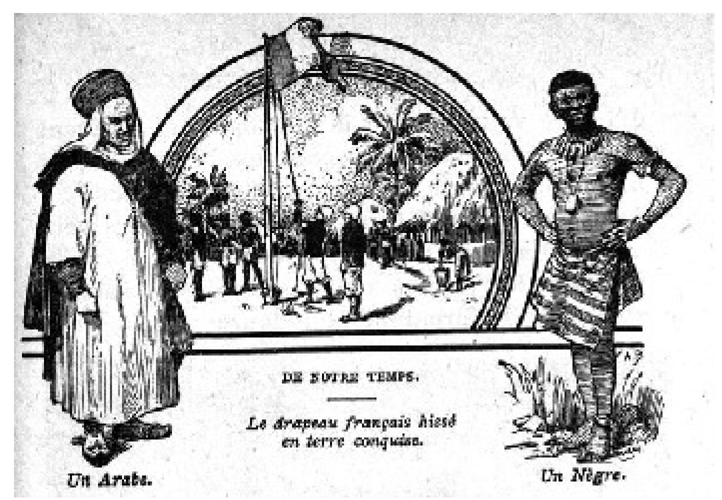


Illustration tirée du cours élémentaire d'Histoire de France d'Ernest Lavisse (Armand Colin, 1941).

1898

« J’accuse »

D ans l’année 1894, le contre-espionnage français tombe en possession d’un bordereau manuscrit subtilisé à l’ambassade d’Allemagne ; son auteur annonce l’envoi d’informations secrètes sur les matériels et le dispositif militaire français. Les soupçons se portent sur le capitaine Alfred Dreyfus ; au terme d’une instruction bâclée et marquée d’irrégularités, il est jugé, condamné à la détention perpétuelle et déporté à l’île du Diable, en Guyane (décembre 1894), malgré ses dénégations. Ses origines juives l’ont desservi, dans un milieu, l’état-major des armées, où nombre d’officiers sont encore monarchistes et antisémites.

Une campagne de presse se déchaîne bientôt entre ceux qui réclament une révision du procès et les défenseurs de l’armée que rejoignent de nombreux antisémites. Un nouveau suspect, le commandant Esterhazy, est désigné par les dreyfusards ; il demande à être jugé, et le tribunal militaire l’acquitte le 10 janvier 1898. Trois jours plus tard, Émile Zola publie dans le journal l’Aurore une lettre ouverte au président de la République sous le titre « J’Accuse… ! » qu’a fait adopter Clemenceau. Le scandale est énorme. Du 7 au 23 février, Émile Zola est jugé et condamné à un an de prison ; il gagne Londres.

Dans le cours du procès d’Émile Zola, les « irrégularités » et les « absurdités » du premier procès qui s’est terminé par la condamnation de Dreyfus, sont étalées au grand jour. On annonce alors l’existence d’une « pièce massive » qui établit sans conteste la culpabilité d’Alfred Dreyfus ; un expert prouve que le document est un faux dont l’auteur, le commandant Henry, se suicide.

La révision est devenue inévitable. « La vérité est en marche » écrit Émile Zola. En septembre 1899, à Rennes, un conseil de guerre, qui siège sous la violente pression des manifestations, déclare A. Dreyfus coupable avec des circonstances atténuantes. Il est instantanément gracié par le président du Conseil. A. Dreyfus va attendre encore sept ans que la Cour de cassation l’acquitte enfin.



L’AURORE

Littéraire, Artistique, Sociale

J’Accuse…!

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par ÉMILE ZOLA

La première page de l’Aurore (13 janvier 1898).

Quelques lignes de « J’Accuse »

«… J’accuse le général Mercier (ministre de la Guerre) de s’être rendu complice, au moins par faiblesse d’esprit, d’une des plus grandes iniquités du siècle… J’accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s’être rendus coupables du même crime, l’un sans doute par passion cléricale, l’autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la Guerre l’arche sainte, inattaquable… »

1915

« Debout les morts »

L e 8 avril 1915, au Bois-Brûlé, près de Verdun, une section française commandée par l'adjudant Péricard pénètre dans une tranchée dont le sol est couvert de soldats français morts ou blessés. Une attaque allemande est imminente. L'adjudant Péricard s'est plus tard souvenu qu'il a apostrophé les survivants blessés : « Ohé, là, debout ! Qu'est-ce que vous foutez par terre ? Levez-vous et allons foutre ces cochons-là dehors ! »

Au mois de novembre suivant, l'écrivain Maurice Barrès rapporte dans l'Écho de Paris : « Soudain, de cet amas de blessés et de morts quelqu'un se soulève et, saisissant à portée de sa main un sac de grenades, s'écrie "Debout les morts". »

Dans une lettre au Sénat, Gallieni, ministre de la Guerre, a plus tard affirmé que « Debout les morts » avait été prononcé par Péricard lui-même. Quel qu'en soit l'auteur ou le locuteur, la formule s'est rapidement répandue dans l'opinion française et elle a servi, dans les moments difficiles de la vie des civils, à galvaniser les énergies.

Elle illustre pour nous l'horreur de la guerre de tranchées. Dans un labyrinthe de tranchées et de boyaux qui donnaient accès à un réseau d'une incroyable complexité, hérissé de barbelés, des milliers d'hommes sont morts dans des combats sans merci, car toute retraite était quasi impossible. La conquête de quelques dizaines de mètres de tranchée signifiait que tous ses défenseurs étaient morts ou gravement blessés.

1916

« La bataille de la Marne… je ne sais pas qui l'a gagnée, mais je sais bien qui l'aurait perdue »

L e général Joffre est nommé chef d'état-major de l'armée française en 1911, puis, en août 1914, commandant en chef des armées françaises du Nord et du Nord-Est, et enfin commandant en chef des armées françaises, le 2 décembre 1915. À ce titre, il est responsable des contingents français qui mènent, avec l'armée anglaise, l'offensive de la Somme, de juillet à novembre 1916 : la percée des lignes allemandes n'est pas obtenue en dépit des sacrifices consentis. Le 13 décembre 1916, Joffre cède son commandement au général Nivelle et devient conseiller technique du gouvernement pour la conduite de la guerre. Il démissionne. Le titre de maréchal de France, accordé le 26 décembre 1916, ne peut compenser l'amertume de son limogeage.

C'est dans ces circonstances qu'il revient sur la bataille de la Marne, pour laquelle les partisans de Joffre et ceux de Gallieni s'affrontent sourdement. Gallieni en serait-il le vainqueur ? C'est bien lui, gouverneur militaire de Paris, qui a eu l'initiative de réquisitionner les taxis parisiens pour envoyer à l'armée du général Maunoury un renfort de quatre mille hommes, le 4 septembre 1914 ; lui encore qui engage le combat dès le 5 septembre contre le flanc droit de l'armée von Kluck qui dédaigne Paris et continue sa marche vers le sud-est. Joffre approuve cette initiative et, dès le 4 septembre, il a signé l'ordre d'une contre-attaque générale sur l'ensemble du front pour le 6 septembre. Le 5, il tente de convaincre le maréchal French, chef du corps anglais qui combat depuis la Belgique, de joindre ses soldats épuisés



Le général Joffre élimine patiemment les pièces de l'empereur d'Allemagne Guillaume II : image d'une guerre d'usure que Joffre prétendait mener contre l'armée allemande.

et décimés à cette contre-offensive : « Monsieur le Maréchal, c'est la France qui vous supplie. » Ému aux larmes, le maréchal s'exclame en anglais : « Dites-moi tout ce qu'il est humainement possible de faire, nos gars le feront. » Le 6 septembre, Anglais et Français commencent leur offensive. Joffre a su maintenir, tout le temps de la retraite, un front cohérent face aux Allemands, et son état-major a réussi à organiser les transports pour acheminer des renforts prélevés sur le front Est. À son armée, Joffre adresse un ordre du jour remarquable. À partir du 10 septembre, l'ar mée allemande bat en retraite. Le 11, Joffre adresse au pays un communiqué fameux dans son laconisme : « La bataille de la Marne s'achève en une victoire incontestable. »

L'ordre du jour du 6 septembre 1914

«Au moment où s'engage une bataille dont dépend le salut du pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière ; tous les efforts doivent être employés à attaquer et à refouler l'ennemi. Une troupe qui ne pourra plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée. »

1916

« Courage, on les aura »

L e 21 février 1916, commence l'offensive allemande à Verdun, le camp retranché sur lequel s'appuie le dispositif français de la guerre de tranchées. Sa chute peut entraîner l'effondrement des lignes françaises ; à défaut, la défense de Verdun doit être si coûteuse que l'armée française en subira des pertes irréparables.

L'attaque allemande paraît irrésistible. Le 25 février, sur la rive droite de la Meuse, le fort de Douaumont est pris. Le 26 février, le maréchal Pétain est chargé de sauver Verdun. Son premier souci est d'assurer l'arrivée des vivres, des munitions et des renforts : le chemin de fer Bar-le-Duc-Verdun, à voie étroite, ne peut suffire ; la route départementale, à l'ouest de la Meuse, devient la « Voie sacrée ». Entretenue par des milliers d'hommes transformés en cantonniers, cette route, large seulement de sept mètres, est parcourue par deux colonnes de camions (huit mille cinq cents véhicules en permanence) qui roulent en sens inverse.

Les 9 et 10 avril 1916, une violente offensive allemande se déchaîne de part et d'autre de la Meuse. Elle est finalement contenue. Le général Pétain adresse à tous les combattants un ordre du jour célèbre, qu'il conclut par : « Courage, on les aura ! » Il a sauvé une situation devenue tragique, a rendu aux combattants la confiance dans leur commandement, mais refuse à Joffre, commandant en chef, des contre-attaques françaises qu'il juge prématurées. Le premier mai, il doit laisser Verdun et prendre le commandement des armées du Centre.

Nivelle, son successeur, lance une contre-attaque le 24 mai ; c'est un échec. L'offensive allemande reprend, à la fin du mois de juin et au début de juillet. Le 7 juillet, le fort de Vaux succombe. Mais l'assaut allemand se brise sur les défenses du fort de Souville, les 22 et 23 juillet. La bonne organisation défensive de Pétain l'a emporté, justifiant la formule qui lui a été attribuée : « Ils ne passeront pas. »

À l'automne, le renforcement matériel et moral de l'armée française permet la contre-offensive tant souhaitée : Douaumont est repris le 24 octobre, Vaux, le 22 novembre 1916. C'est l'offensive déclenchée le 23 août 1917, et poursuivie pendant l'automne, qui dégage définitivement Verdun : « On les a eus », mais à quel prix.

L'ordre du jour du 10 avril 1916

«Ce 9 avril est une journée glorieuse pour nos armes. Les assauts furieux des soldats du Kronprinz ont été partout brisés. Fantassins, artilleurs, sapeurs, aviateurs de la IIe armée ont rivalisé d'héroïsme. Honneur à tous ! Les Allemands attaqueront sans doute encore. Que chacun travaille et veille pour obtenir le même succès qu'hier. Courage, on les aura ! »

1917

« J’attends les Américains et les chars »

L e 15 mai 1917, Pétain, le vainqueur de Verdun, succède à Nivelle au commandement des armées du Nord-Est. L’offensive du chemin des Dames a été un échec sanglant (avril 1917) et des régiments se sont mutinés. Pétain ramène l’ordre au prix de vingt-six exécutions (deux cent trente-quatre condamnations à mort avaient été prononcées) et, surtout, rend confiance aux soldats par l’amélioration de leurs conditions matérielles et en se montrant économe de leur sang. En octobre 1917, il mène une offensive contre le saillant de La Malmaison, une position où les soldats français ont éprouvé de terribles pertes au mois d’avril précédent. C’est une victoire où les Allemands perdent quatre fois plus d’hommes que les Français (huit mille tués contre deux mille trois cents) et laissent au vainqueur vingt mille prisonniers. Pour la première fois, l’attaque des chars d’assaut a été soutenue par l’aviation. Le principe de Pétain : « user l’adversaire avec le minimum de pertes » avait été appliqué.

À ceux, militaires ou hommes politiques, qui s’inquiètent de la modestie des résultats obtenus et qui fantasment sur la « percée » du front allemand, jamais réalisée en dépit du sacrifice de centaines de milliers d’hommes, Pétain répond : « J’attends les Américains, et les chars. » Au lendemain de la guerre, l’impétueux Clemenceau a jugé dans des termes équitables le rôle de Pétain dont la patience et un réalisme parfois teinté de pessimisme l’ont plus d’une fois exaspéré : « Pétain ? On ne pouvait continuer la guerre sans lui, et il ne pouvait pas finir la guerre. » Celui qui a fini la guerre par la victoire des Alliés, c’est Foch, chef unique des armées française, anglaise et américaine ; Pétain a conservé le commandement de l’armée française qu’il avait recons tituée. Quand la victoire s’est dessinée à la fin de l’été 1918, il n’a pas souhaité un armistice immédiat avec l’armée allemande. Le 11 novembre 1918 l’a empêché de réaliser son dessein stratégique : briser le front allemand en Lorraine, atteindre la Moselle et le Rhin, et obliger toute l’armée allemande du front Ouest à une capitulation qui aurait vengé la défaite de Sedan, celle du mois de septembre 1870.

Effectifs et matériels

Àl’été 1917, la France comme l’Angleterre manquaient de soldats pour compenser les pertes de trois ans de guerre. L’Allemagne prend l’avantage sur les Alliés, et l’effondrement de la Russie bolchevique va permettre d’employer sur le front français les unités allemandes du front oriental. L’arrivée des soldats américains est essentielle, quels que soient leur inexpérience et leur manque d’entraînement. À la fin de 1917, ils ne sont que 80 000, dont 50 000 combattants. Il faut attendre mars 1918 pour disposer de 300 000 combattants, puis les arrivées s’accélèrent et ils sont 1 million en juillet.

Pourquoi attendre les chars ? Les premiers modèles, britanniques comme français, sont des chars lourds, d’emploi difficile et que l’adversaire détruit trop aisément. La bataille de La Malmaison a montré que leur emploi pouvait être amélioré par une coordination avec l’artillerie et l’aviation. Mieux encore, un modèle de char léger est employé à partir d’octobre 1917 et Renault va en produire plusieurs milliers. Ces véhicules de 6,5 tonnes, maniés par deux hommes, armés d’un canon de 37 et d’une mitrailleuse, vont accompagner les fantassins dans toutes les offensives ; opérant en masse, ils sont l’équivalent de la cavalerie d’autrefois.

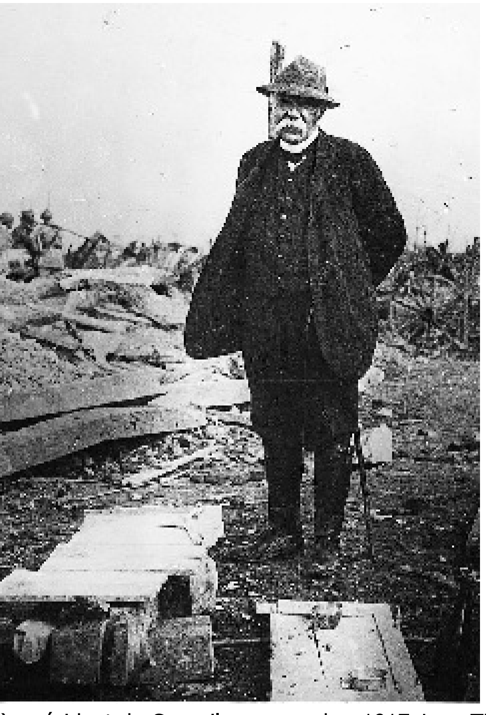
1917

« Je fais la guerre »

E n novembre 1917, le pays est las de la guerre. Pétain a reconstitué une armée française prête au combat, mais les mauvaises nouvelles s'accumulent : la Russie se retire du conflit ; le 24 octobre, à Caporetto, le front italien s'est effondré et l'armée italienne a perdu la moitié de son artillerie et trois cent mille prisonniers. En France même, des grèves sporadiques ont éclaté et il est question de pourparlers secrets qui pourraient aboutir à une « paix séparée ».

Le 14 novembre, Raymond Poincaré, président de la République, fait appel à Georges Clemenceau pour former un nouveau gouvernement. La détermination et l'énergie de celui qu'on appelle « Le Tigre » sont connues de tout le monde politique. Poincaré n'ignore pas l'orgueil de Clemenceau, « sa légèreté et sa mobilité », mais il ne peut « trouver personne qui réponde aux nécessités de la situation ». Les deux hommes ne s'aiment pas, mais, également patriotes, ils conviennent que Poincaré donnera ses avis et que Clemenceau prendra les décisions ; et Clemenceau s'engage également : « Je ne prendrai jamais aucune décision sans venir causer avec vous. » Cette répartition des rôles qui a fonctionné loyalement a été capitale pour la gestion des douze mois de guerre à venir.

Interrogé sur ses intentions le 16 novembre, Clemenceau répond : « Je ferai la guerre, voilà tout. » Le 20 novembre 1917, il présente à la Chambre des députés son « gouvernement de guerre intégrale » et obtient un large vote de confiance après que les députés ont applaudi la formule de ce président du Conseil alors âgé de soixante-dix-sept ans :



Georges Clemenceau (1841-1929), président du Conseil en novembre 1917. Le « Tigre », devenu le « Père la Victoire », s'est rendu plusieurs fois dans les tranchées, avec les soldats des premières lignes.

« Mon but c'est d'être vainqueur. » Le 8 mars 1918, une autre de ses interventions va devenir célèbre : « Politique intérieure, je fais la guerre ; politique extérieure, je fais toujours la guerre… La Russie nous trahit, je continue de faire la guerre. La malheureuse Roumanie est obligée de capituler, je continue de la faire, la guerre, et je continuerai jusqu'au dernier quart d'heure, car c'est nous qui aurons le dernier quart d'heure. »

Il obtient des Alliés que Foch devienne le généralissime de toutes les forces alliées le 15 avril 1918 et, le 4 juin suivant, demande un vote de confiance au moment où l'armée allemande, qui a enfoncé le front au chemin des Dames, s'approche de Paris. Il défend avec véhémence Foch et Pétain « qui livrent en ce moment la bataille la plus dure de la guerre. Qu'avez-vous à dire contre eux ? »

La victoire

Le 11 novembre 1918, l'Allemagne signe l'armistice à Rethondes. Clemenceau est acclamé à la Chambre. Il répond par un hommage « à nos grands morts qui ont fait cette victoire. Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'idéal ». Le 14 juillet 1919, assistant au « défilé de la Victoire », cet homme, qui a su mobiliser la France à un moment où le pire devenait possible, exprime la sérénité de celui qui a mené à bien sa mission : « Qui de nous a vu ce jour a vécu. »

1918

« L’Allemagne paiera »

À la fin de 1918, la France prend conscience des dévastations subies par les dix départements du Nord, du fait des combats et des destructions systématiques commises par l’armée allemande en retraite. Va-t-on financer la reconstruction et, d’autre part, commencer le remboursement des emprunts faits auprès des banques anglaises et américaines par une augmentation des impôts ? Le ministre des Finances de Clemenceau, Klotz, propose une solution miraculeuse : « L’Allemagne paiera. » Les quinze années à venir vont être empoisonnées par les problèmes que va poser une « politique des réparations ».

On croit un moment aux calculs insensés présentés par Klotz, qui envisage de faire payer 375 milliards de marks-or sur trente-six ans, ce qui revient à attendre de l’Allemagne, avec les intérêts, le versement de 463 milliards dont la moitié reviendrait à la France. La commission des réparations, prévue par le traité de Versailles, conclut au versement total de 132 milliards de marks-or. L’Allemagne peut-elle payer ?

Cette demande est fondée sur l’article 231 du traité de Versailles : « Les gouvernements alliés et associés déclarent, et l’Allemagne reconnaît, que l’Allemagne et ses alliés sont responsables pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l’agression de l’Allemagne et de ses alliés. » Cette clause, comprise comme une condamnation morale, soulève l’indignation de l’Allemagne, alors qu’elle servait à établir une responsabilité civile, base de la demande de réparations matérielles. Dès le mois de septembre, un député, Vincent Auriol, futur ministre des Finances et premier président de la IVe République, déclarait : « J’ai bien peur que la bataille des réparations ne commence. »

Finalement, l’Allemagne a peu payé. Elle a effectué des paiements en nature (charbon, bois, matériels divers…), mais irrégulièrement et en quantité décroissante, et elle s’est quasiment dérobée aux paiements en espèces du fait du mauvais état de son économie et de la désunion des Alliés. Anglais et Américains sont hostiles à la rigueur de la politique française ; le relèvement de l’industrie allemande leur paraît plus important pour la paix que la satisfaction du créancier impitoyable qu’est la France. L’occupation de la Ruhr par les forces franco-belges, le 11 janvier 1923, pour se saisir de gages qui garantiraient le paiement des réparations est sévèrement jugée.

En 1924, l’isolement de la France et la fragilité du franc obligent les responsables politiques à adhérer au plan Dawes (du nom du financier américain qui l’a élaboré). Il diminue le montant des réparations et organise un système de paiement qui va durer cinq ans. L’évacuation de la Ruhr commence en octobre suivant. En 1929, la pression des milieux financiers anglais et américains provoque l’élaboration d’un nouveau plan, dit Young (du nom de son négociateur, un homme d’affaires américain). Tous les contrôles sont abolis et le plan des versements à venir s’étend jusqu’à 1988. L’opposition des nationalistes allemands, parmi lesquels Adolf Hitler, et la crise économique de 1929 mettent fin à tout paiement en 1932. Jamais il n’a été question de diminuer la dette française à l’égard de ses alliés, en fonction de la baisse puis de l’arrêt des paiements allemands.

1924

« Les Français ont le cœur à gauche et le portefeuille à droite »

A u lendemain de la guerre, les élections législatives envoient à la Chambre des députés une large majorité de droite ; son orientation, comme le grand nombre de députés qui viennent d'être démobilisés, lui fait donner le nom de « Chambre bleu horizon » (du nom de la couleur des uniformes à partir de 1915).

Ce « Bloc national » voit l'échec de Clemenceau à l'élection présidentielle et, après le bref passage de Deschanel, c'est Millerand qui est porté à l'Élysée. Profitant de la reprise économique ainsi que de la division de la gauche (le congrès de Tours de 1920 voit la scission du parti socialiste entre communistes et socialistes), le Bloc national se maintient au pouvoir en dépit de mouvements de grève.

En 1924, la montée des impôts, le mécontentement des ouvriers et des fonctionnaires et le choc de l'occupation de la Ruhr par l'armée française donnent à la gauche unie dans un « Cartel » une large majorité. Millerand, qui entend réduire le pouvoir du Parlement et élargir ceux de la présidence de la République est obligé de démissionner, le 11 juin 1924. Gaston Doumergue, qui lui succède, fait appel à Édouard Herriot qui forme un ministère radical-socialiste.

La droite s'inquiète. Le gouvernement obtient de la Chambre la reconnaissance de l'URSS ; le parti communiste étend son influence et multiplie les cellules dans les milieux ouvriers ; les bagarres entre partisans de la droite et militants de gauche ensanglantent les rues. Face aux graves difficultés financières, Édouard Herriot envisage la création d'un impôt sur le capital. Il va se heurter au « Mur d'argent ». Délaissant le terrain politique, ses adversaires vont vaincre en créant un climat de panique financière avec l'appui de la grande presse d'information. Les porteurs de bons du Trésor s'inquiètent, demandent leur remboursement, ce qui accroît la masse monétaire en circulation et détériore le franc. Édouard Herriot se voit refuser les avances qu'il sollicite de la Banque de France et prononce alors sa célèbre formule : « Les Français ont le cœur à gauche et le portefeuille à droite. »

Il doit démissionner le 10 avril 1925. Dans une atmosphère de catastrophe financière, les gouvernements se succèdent. Rappelé le 19 juillet 1925, Édouard Herriot forme un gouvernement qui va durer deux jours.

Le Président Doumergue fait appel à Raymond Poincaré qui forme un gouvernement d'union nationale, de la droite à Édouard Herriot. Le franc est stabilisé le 25 juin 1928 (il vaut le quinzième du franc de 1914) et l'équilibre des finances publiques va accompagner l'essor de l'économie.



Édouard Herriot (avec la pipe) devient en 1924 le président du Conseil d'un gouvernement de gauche (le « Cartel »). Il envisage un impôt sur le capital, un projet qui déclenche contre lui une violente campagne de presse. À sa droite, Léon Blum, secrétaire de la SFIO.

1936

« Nous ne permettrons jamais que Strasbourg soit placée sous le feu des canons allemands »

D u 5 au 16 octobre 1925, une conférence internationale réunie à Locarno, en Suisse, dont les principaux animateurs avaient été l'Allemand Stresemann et le Français Aristide Briand, avait abouti à l'engagement de toutes les puissances participantes (Allemagne, France, Angleterre, Belgique, Italie, Pologne et Tchécoslovaquie) de maintenir l'inviolabilité des frontières définies par le traité de Versailles ; l'Allemagne s'engageait en particulier à respecter les clauses 42 et 43 du traité de Versailles qui établissaient la zone démilitarisée de Rhénanie des deux côtés du Rhin.

Le 7 mars 1936, Hitler dénonce le traité de Locarno, qu'il dit violé par le pacte franco-soviétique de 1935, et annonce l'entrée de l'armée allemande dans la zone démilitarisée de Rhénanie. L'annonce, le 16 mars 1935, du rétablissement du service militaire en Allemagne et la reconstitution d'une armée aérienne avaient achevé la violation du traité de Versailles. Le coup de force du 7 mars 1936 provoque la fébrilité des chancelleries : échanges de notes, rencontres, conférences se succèdent. L'Allemagne hitlérienne qui a quitté la SDN (Société des nations) se contente d'envoyer son ministre des Affaires étrangères, J. von Ribbentrop, à Genève où la Société déclare l'Allemagne coupable de violation du traité de Versailles, à la satisfaction de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de la Belgique ; mais rien de plus.

Le 29 mars 1936, les électeurs allemands sont consultés sur la remilitarisation de la Rhénanie : sur près de 45 millions de votants, 44 412 000 oui sont recueillis.

La seule réaction française à ce coup de force est la déclaration d'Albert Sarraut, président du Conseil, qui est applaudi au Parlement quand il déclare : « Nous ne permettrons jamais que Strasbourg soit placée sous le feu des canons allemands », ou, selon une variante : « Nous ne laisserons pas la cathédrale de Strasbourg sous le feu… »

Pourtant la décision de Hitler était annoncée et prévisible depuis des semaines. L'état-major s'est dérobé quand il a été consulté et il a justifié sa position en se fondant sur des estimations erronées des effectifs de l'armée allemande ; tout au plus a-t-il consenti à envisager des « mesures préparatoires », c'est-à-dire de garnir les ouvrages de la ligne Maginot des effectifs nécessaires.

La passivité de la France dans ces circonstances s'explique par des raisons plus graves et plus profondes. L'armée française des années trente est organisée pour une guerre défensive au sens passif du terme. Les plans de l'état-major ne comportent aucune variante, et notamment la projection des forces françaises hors de leurs forteresses pour des opérations où le mouvement et la vitesse d'exécution sont des éléments primordiaux. Le coup de force de Hitler se produit le samedi 7 mars ; le Conseil des ministres va en délibérer le dimanche 8 et le lundi 9, déjà averti du refus de l'Angleterre d'agir au côté de la France.

La masse du peuple français ne réagit pas. Pour reprendre l'opinion d'observateurs étrangers, elle est en état de dépression pacifiste ; on parle même de « tornade pacifiste » : tout plutôt que le retour des tueries de 1914-1918. Et, comble de malchance, comment le gouvernement français pourrait-il décider d'une mobilisation générale quand la France est à cinq semaines d'élections générales ?

Épilogue

Les généraux allemands s'étaient vus imposer le coup de force de Hitler. Persuadés que la France ne pouvait l'accepter, ils attendaient avec crainte une réaction militaire violente qui aurait à coup sûr dispersé une armée allemande bien insuffisante en effectifs, en armement et en entraînement. Une crainte vite dissipée. Conclusion de ces moments dramatiques et de cette occasion perdue : le pape Pie XI, recevant l'ambassadeur de France, le 16 mars, lui déclara : « Si vous aviez tout de suite fait avancer 200 000 hommes dans la zone réoccupée par les Allemands, vous auriez rendu un immense service à tout le monde. »

1936

« Il faut savoir finir une grève »

E n 1934 et 1935, la France est touchée par les conséquences de la crise économique : le chômage croissant, la politique de déflation qui veut arrêter la hausse des prix mais qui se traduit aussi par une baisse des salaires suscitent une violente réaction populaire. Depuis les émeutes de février 1934, on craint les entreprises d'une droite activiste qui entretient la menace d'un coup d'État. Le 14 juillet 1935, le Front populaire, constitué après les événements de février 1934, réunit toutes les composantes de la gauche, des communistes aux « bourgeois » (c'est-à-dire les radicaux), pour lutter contre la menace fasciste, en France comme à l'étranger.
Le 26 avril 1936, la gauche est largement majoritaire au second tour des élections (327 sièges contre 237 pour la droite). Un gouvernement de Front populaire est constitué sous la direction de Léon Blum, qui doit affronter une situation quasi révolutionnaire : la France est paralysée par une immense grève qui regroupe deux millions de salariés. Pour la première fois, les entreprises sont occupées par les grévistes, dans un climat déconcertant de fête et de joie.
Le patronat se tourne vers Léon Blum et s'en remet à lui pour négocier la fin du conflit, ce qui va avoir pour conséquence de faire avancer les réformes plus loin que ne le demandait le programme du Front populaire. Négociés dans les locaux de la présidence du Conseil, les « Accords Matignon », signés le 8 juin 1936 entre la CGT et les représentants patronaux, affirment les libertés syndicales, la possibilité de contrats collectifs et une hausse des salaires. Les 11 et 12 juin, le Parlement vote trois grandes lois sociales par lesquelles Léon Blum réalise son programme : création de la procédure des conventions collectives, semaine de travail de 40 heures, mesures de contrôle de la Banque de France et, décision inattendue car elle ne figurait dans aucun des accords, la création pour les salariés de deux semaines de congés payés, votée à la Chambre par 563 voix contre 1.
Le 11 juin, Maurice Thorez, secrétaire du Parti communiste français, appelle à la fin du mouvement social et à la reprise du travail : « Il faut savoir finir une grève dès que satisfaction est obtenue. » Et il ajoute : « Il faut même savoir accepter un compromis… si l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles des revendications. »

Les « congés payés »

Les salariés français sont les derniers des pays européens industrialisés à bénéficier de congés payés. Un sous-secrétaire d'État aux Sports et aux Loisirs, Léo Lagrange, a été chargé de faciliter l'application de la nouvelle loi. Tarifs de chemin de fer abaissés, multiplication des Auberges de la jeunesse, mise en chantier de plus de deux cents stades ont accompagné une rapide extension de la pratique du camping, l'engouement pour les randonnées à vélo et, symbole fort de cette époque, la pratique du tandem. Les plages, notamment celles du littoral normand, ont été des destinations privilégiées, où l'arrivée des « congés payés » a consterné la clientèle traditionnelle de ces lieux de vacances, jusque-là réservés à des privilégiés.



Les mots d'ordre du Front Populaire en 1936.

1939

« Mourir pour Dantzig »

S ous ce titre, Marcel Déat publie dans le quotidien L'Œuvre , le 4 mai 1939, un éditorial fondé sur l'absurdité des engagements militaires de la France (ici, avec la Pologne) envers des contrées lointaines à peine identifiées par les Français. Déjà, en septembre 1938, quand les revendications de Hitler sur les Sudètes, régions de Bohême peuplées par les Allemands, faisaient craindre une nouvelle guerre franco-allemande, Henri Béraud avait écrit dans Gringoire un article intitulé « Mourir pour les Sudètes », qui faisait appel au bon sens des Français ignorants de cette région et de ses habitants.

Cet appel à la démobilisation morale, que pratiquaient également les journaux anglais, était d'autant plus singulier que Hitler, déjà responsable de l'annexion de l'Autriche en mars 1938, avait encore annexé la Bohême-Moravie, le 15 mars 1939, et le port lituanien de Memel, le 22.

Dantzig, ville libre depuis 1919, administrée par la Société des nations, avait une population majoritairement allemande. Pour donner à la Pologne un accès à la mer, le traité de Versailles avait créé un corridor qui isolait l'Allemagne de la Prusse orientale et de Dantzig. Au printemps 1939, Hitler pense que les reculades ou le silence de l'Angleterre et de la France depuis 1936 l'autorisent à poursuivre sa politique expansionniste, dont la Pologne elle-même serait un jour l'un des objectifs. La France, qui a déjà trahi le traité d'alliance conclu avec la Tchécoslovaquie par les accords de Munich, en septembre 1938, ne peut encore reculer et abandonner son allié polonais ; le 6 avril 1939, l'Angleterre signe un traité analogue avec la Pologne, après lui avoir garanti son appui contre les revendications allemandes, le 31 mars.

La Pologne refuse fermement l'annexion de Dantzig par l'Allemagne, comme la traversée du corridor par une route et une voie ferrée pourvues d'un statut d'extraterritorialité. À Dantzig, la majorité allemande a imposé un gauleiter (« chef de district ») pour gouverner la ville. Le 29 juin, quatre mille soldats allemands s'introduisent dans le port. Le 23 août, le gauleiter Forster prend le titre de chef d'État de Dantzig. Le 31, l'Allemagne demande l'annexion immédiate de la ville. Le 1er septembre, l'armée allemande envahit la Pologne et Dantzig proclame son rattachement à l'Allemagne.

Le 2 septembre 1939, l'Angleterre et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Il ne s'agit plus de « mourir pour Dantzig » mais d'arrêter le cours de l'impérialisme hitlérien.

1939

« Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts »

P aul Reynaud, d'abord ministre des Finances dans le gouvernement Daladier, où il a manifesté sa position hostile aux accords de Munich, devient président du Conseil le 23 mars 1940, et obtient un vote de confiance de la Chambre avec une majorité d'une voix. Il assume en même temps la charge de ministre des Affaires étrangères et, le 18 mai suivant, celle de ministre de la Guerre. Le 10 septembre 1939, il avait déclaré au Sénat : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts. »

Cette affirmation hasardeuse rappelle les propos avantageux des responsables français à la veille de la guerre de 1870 (le maréchal Lebœuf n'avait-il pas déclaré : « L'armée prussienne n'existe pas ; je le nie » ?). Il est vrai que les responsables politiques ont conscience de l'importance de la propagande, en un temps où le IIIe Reich dispose du talent de Goebbels pour intoxiquer ses ennemis. Mais ni Paul Reynaud ni le commissaire à l'information, Jean Giraudoux, n'ont les capacités du diabolique serviteur du nazisme.

Le 28 mars, Paul Reynaud signe avec l'Angleterre une déclaration selon laquelle aucun des deux alliés ne consentira à un armistice ou à une paix séparée. Le 9 avril, il décide avec Winston Churchill d'envoyer un corps franco-britannique vers la Norvège que l'Allemagne vient d'envahir, pour assurer notamment ses importations de minerai de fer par le port de Narvik. Le 28 mai, il va annoncer le succès franco-anglais de la prise de Narvik par une formule outrancière : « La route du fer est définitivement coupée » ; dès le 7 juin, la gravité de la situation militaire en France oblige à ramener le corps expéditionnaire.

Le 18 mai, il a fait entrer le maréchal Pétain dans son gouvernement, comptant sur le prestige du vainqueur de Verdun pour rassurer l'opinion. Le 19 mai, le général Weygand, qui a été le second de Foch, succède au général Gamelin, commandant en chef de l'armée française qui n'a pas su prévoir ni arrêter la percée allemande dans les Ardennes. Espérant l'impossible, il adresse, le 10 juin 1940, une demande d'aide immédiate au Président Roosevelt et assure que le « gouvernement est et demeurera à Paris ». Le 14 juin, l'armée allemande occupe la capitale, le gouvernement est réfugié à Bordeaux. Courageusement, Paul Reynaud songe à faire de la Bretagne un réduit contre l'envahisseur, puis veut poursuivre la guerre en repliant le gouvernement sur l'Afrique du Nord. Il refuse la position de Pétain et Weygand qui souhaitent demander un armistice et accepte le plan élaboré par Churchill et Jean Monnet, qui proposent une union politique totale entre la France et l'Angleterre. Mais il doit céder : le 16 juin, Paul Reynaud démissionne et Pétain devient chef du gouvernement le soir même.

Le 17 juin, Pétain demande un armistice ; quelques jours encore pendant lesquels l'armée allemande occupe les 3/5e du territoire français, et la guerre prend fin le 22 juin. Arrêté sur l'ordre de Vichy dès le mois de septembre 1940, le courageux Paul Reynaud, à qui ses déclarations optimistes ont été durement reprochées, un homme que de Gaulle, qui lui était favorable, a jugé dépassé par des « événements excessifs », a été ensuite déporté en Allemagne. Libéré, il a repris une carrière politique après 1946.

1940

« Je fais à la France le don de ma personne »

L e 16 juin 1940, Paul Reynaud s'est effacé devant le maréchal Pétain qui devient président du Conseil. Dans les jours qui ont précédé, l'hypothèse de continuer la guerre, au besoin en repliant le gouvernement en Afrique du Nord a rencontré l'opposition déterminée de Pétain : « Il est impossible, sans déserter, d'abandonner le territoire français. Je resterai parmi le peuple français pour partager ses peines et sa misère. »

Le 17 juin, Pétain lance un appel aux Français où il déclare notamment : « Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur », une formule qui émeut beaucoup de Français. Mais il ajoute une phrase équivoque : « C'est le cœur serré que je vous dis qu'il faut cesser le combat », qui va être corrigée ensuite sous la forme : « Il faut tenter de cesser le combat ». Croyant à un cessez-le-feu, beaucoup d'unités se rendent ou se débandent.

Le 25 juin, Pétain annonce les armistices, conclus le 22 juin avec l'Allemagne et le 24, avec l'Italie. L'exorde est particulièrement rude : « Vous avez souffert, vous souffrirez encore. Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. » Et une partie du programme du futur gouvernement de Vichy, le « retour à la terre », apparaît alors : « La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même. »

Le 10 juillet, les parlementaires siègent à Vichy en Assemblée nationale. Tous les pouvoirs sont donnés au maréchal Pétain pour « promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution ». Lui-même devient « chef de l'État français ». Dans les années qui suivent, il va conserver ses pouvoirs sans les utiliser pour élaborer une nouvelle Constitution. C'est le Parlement issu des élections de 1936, c'est-à-dire avec une majorité de députés du Front populaire, qui abolit à la fois la IIIe République (mais sans vote à cet effet) et qui, par 568 voix sur 649 votants, abandonne, sans limitation aucune, le pouvoir à un seul homme.

La plupart des hommes politiques conservateurs se sont ralliés au régime de Vichy et à sa politique de « Révolution nationale », qui apparaissait comme la revanche des funestes années du Front populaire. Il est inexact que Charles Maurras ait alors employé la formule de « divine surprise » à propos de la défaite qui a entraîné la fin de la République et l'instauration d'un pouvoir fort, mais il a rallié à Pétain (dont les capacités politiques l'ont « surpris ») tous ceux qui adhéraient aux mots d'ordre de son journal, L'Action Française.

La France à l'été 1940

Àpartir du 25 juin, la France est coupée en deux : au nord, la « zone occupée », soit 55 % du territoire et 67 % de la population. L'Alsace-Lorraine va être annexée à l'Allemagne avant l'élaboration d'un traité de paix ; en outre, du nord jusqu'à la frontière suisse, une large bande de « territoires interdits » prélude au dépècement du pays. Le reste, où siège le gouvernement de Vichy, constitue la « zone libre » ; l'armée allemande va l'occuper à partir du 11 novembre 1942. Sur tout le territoire français, dans ses frontières de 1914, l'entretien de cette armée va représenter en quatre ans la somme de 1 500 milliards de francs (au cours de 1938).

À l'arrêt des hostilités, le 22 juin 1940, on compte 110 000 soldats français tués ou disparus et des centaines de milliers de blessés. Dans les bombardements et les mitraillages des avions allemands sur les réfugiés, 80 000 civils ont péri. On évalue à 800 000 les immeubles détruits. Près de 2 millions de soldats sont internés en Allemagne. Pour échapper à l'invasion, 8 millions de civils, parmi lesquels de nombreux Belges, se sont entassés dans le sud de la France. Cette masse, qui a vécu les drames de l'« Exode », va être autorisée à regagner ses foyers (s'ils existent encore), à partir du 25 juillet.

Devant tant de drames, tant de misères, comment s'étonner que l'on ait pu dire qu'à l'été 1940 « la France comptait 40 millions de pétainistes » ?



Affiche diffusée par le gouvernement de Vichy en 1940.

1940

« La France a perdu un combat, mais elle n’a pas perdu la guerre »

L e 17 juin 1940, le maréchal Pétain succède à Paul Reynaud comme président du Conseil et annonce aux Français qu’il faut songer à cesser le combat. Le même jour, Charles de Gaulle, qui a été sous-secrétaire d’État à la Guerre, général de brigade à titre temporaire, s’envole pour la Grande-Bretagne.

Le 18 juin, le BBC diffuse le premier de ses appels qui est une réponse au discours de Pétain entendu la veille. Il presse les Français de poursuivre le combat et conclut par le premier emploi du mot « Résistance » : « Quoi qu’il arrive, la flamme de la Résistance française ne doit pas s’éteindre et ne s’éteindra pas. » Bien peu nombreux sont les Français qui ont entendu ce message.

Le 22 juin, la France signe à Rethondes l’armistice qui met fin à la guerre franco-allemande. Le même jour, de Gaulle reprend la parole sur la BBC : « Oui, nous avons subi une grande défaite… Mais il nous reste un vaste empire, une flotte intacte, beaucoup d’or. Il nous reste des Alliés dont les ressources sont communes et qui dominent les mers. Il nous reste les gigantesques possibilités de l’industrie américaine… ».

Après le 14 juillet 1940, où les premières Forces françaises libres défilent devant la statue du maréchal Foch, à Londres, de Gaulle fait diffuser un millier d’affiches où son discours commence par la phrase célèbre : « À tous les Français. La France a perdu une bataille ! Mais la France n’a pas perdu la guerre ! Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l’honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n’est perdu ! Rien n’est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l’univers libre, des forces immenses n’ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l’ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but ! Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu’ils se trouvent, à s’unir à moi dans l’action, dans le sacrifice et dans l’espérance. Notre patrie est en péril de mort. Luttons tous pour la sauver ! Vive la France ! »

Ce texte, ou plutôt le début de ce texte, n’est donc pas du 18 juin 1940. Connu, en tout ou en partie, par les Français à l’écoute de la radio anglaise, il a donné une première raison d’espérer. Son auteur a été condamné à mort par contumace, le 2 août 1940, par un tribunal militaire. Cette condamnation, les excès de la presse de ce temps à l’égard du général rebelle ont été les premiers facteurs de la prise de conscience, chez les Français, de l’existence de la France libre.



Première affiche « À tous les Français » placardée en Angleterre en juin 1940.

1940

« J'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration »

D ans un message à la nation, le 10 octobre 1940, le maréchal Pétain s'interroge sur les rapports de la France de Vichy avec l'Allemagne victorieuse : « En présence d'un vainqueur qui aura su dominer sa victoire, nous saurons dominer notre défaite. »

Le 22 octobre suivant, Hitler reçoit Pierre Laval, vice-président du Conseil, dans son wagon-salon arrêté en gare de Montoire (Loir-et-Cher). Après une entrevue avec Franco en gare d'Hendaye, Hitler revient à Montoire le 24, où il s'entretient pendant deux heures avec Pétain. Tous les observateurs notent la longue « poignée de main de Montoire » entre les deux chefs d'État. Le 30 octobre, dans une allocution radiodiffusée, Pétain déclare aux Français : « C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration. »

Ce « nouvel ordre européen » n'est pas l'entrée de la France dans une alliance du type de l'Axe germano-italien ; mais il suppose l'acceptation de l'exploitation économique par le vainqueur, et aussi d'une politique d'exclusion raciale. Dans le cas de Vichy, il s'y ajoute une politique d'ordre moral, en rupture avec la France de la IIIe République. Dès le 20 juin, Pétain avait affirmé que « depuis la victoire (de 1918) l'esprit de jouissance l'avait emporté sur l'esprit de sacrifice ». Il semble que Pétain comme Laval ont voulu préparer pour la France, dans une Europe dominée par l'Allemagne nazie, dont la victoire finale ne semblait faire aucun doute, une place honorable par sa docilité et par un régime social et politique totalement rénové.

Dans un pays dont la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » s'efface devant celle de la « Révolution nationale » : « Travail, Famille, Patrie », toutes les conquêtes sociales du Front populaire sont abolies. Syndicats dissous, grève interdite, une « Charte du travail » organise les rapports entre patrons et salariés sur des bases corporatives. La jeunesse est encadrée : les Chantiers de la jeunesse et le mouvement des Jeunes du Maréchal leur sont proposés. L'internement sans jugement des éléments dangereux est largement pratiqué : communistes, syndicalistes, francs-maçons, républicains espagnols, protestataires… se retrouvent dans des camps. Des Juifs les y rejoignent et les autorités de Vichy vont s'aligner sur les pratiques racistes de l'Allemagne nazie. Le 3 octobre 1940, un « Statut des Juifs » est promulgué, et aggravé le 2 juin 1941 par un second Statut qui exclut les Juifs de nombreuses professions et confisque plus de cinquante mille entreprises détenues par des Juifs. En mai 1942, en zone occupée, les Juifs doivent porter une étoile jaune sur leurs vêtements, une disposition qui sera étendue à toute la France après l'invasion de la zone dite libre, en novembre 1942. Du 16 au 18 juillet 1942, à Paris, treize mille Juifs sont arrêtés par la police française et les familles parquées dans le Vélodrome d'Hiver avant d'être dirigées vers Auschwitz avec leurs enfants, une disposition à laquelle Laval a donné son agrément.

L'année 1943 marque le sommet de cette politique de collaboration qui aboutit notamment à l'envoi de milliers de travailleurs français en Allemagne. En juin 1942, il s'agit d'une « relève » : un prisonnier de guerre français sera libéré contre le départ en Allemagne de trois travailleurs français. Le 2 février 1943 est instauré le Service du travail obligatoire (STO) : sept cent mille travailleurs français sont présents en Allemagne, en juillet 1944.

Le gouvernement de Vichy a alors perdu toute autorité réelle. Créée en janvier 1943, la Milice française, commandée par Joseph Darnand, va devenir une force supplétive de l'armée allemande dans la lutte contre la Résistance et ses maquis.

Le procès de Riom

Instituée en juillet 1940, une « Cour suprême de justice » devait juger les anciens ministres Léon Blum, Édouard Daladier et Guy La Chambre ainsi que le général Gamelin pour avoir trahi leurs devoirs en rendant possible le déclenchement de la guerre. Dès octobre 1941, les prévenus sont condamnés à la détention préventive dans le fort de Pourtalet (Pyrénées-Orientales). En février 1942, les débats judiciaires commencent à la Cour de Riom, où les accusés se défendent en mettant en cause les responsabilités de Pétain lui-même, comme membre du Conseil supérieur de la Guerre. Hitler exprime son mécontentement de ne pas voir les accusés poursuivis comme « responsables de la guerre » et exige l'arrêt du procès en avril 1942. Comme Paul Reynaud, absent du procès de Riom, les accusés vont être déportés en Allemagne et libérés en 1945.

1940
« Je jure de ne pas déposer les armes avant que le drapeau français flotte sur Strasbourg et Metz délivrés »
L e capitaine Philippe de Hauteclocque, blessé en 1940 pendant la campagne de France, échappe aux Allemands. Le 15 juillet, il se présente devant de Gaulle, à Londres, où il est parvenu en passant par l'Espagne. Pour réussir ce passage, il a pris un nom de guerre, celui de Leclerc. Chargé de rallier l'AEF (l'Afrique équatoriale française) à la France libre, il obtient le ralliement du Cameroun, le 27 août 1940, puis celui de toute l'AEF.



Libération de Paris : défilé de la 2e DB sur les Champs-Élysées.

En janvier 1941, il attaque l'oasis de Mourzouk, dans le sud de la Libye, tenue par une garnison italienne. Le 1er mars suivant, il fait la conquête de Koufra, à 1 650 km de ses bases avec trois cent cinquante soldats et un seul canon. Le drapeau français est hissé et Leclerc déclare qu'il ne s'arrêtera que « lorsqu'il flottera aussi sur Metz et sur Strasbourg » (lui-même est saint-cyrien, de la promotion « Metz et Strasbourg »). Puis, du 16 décembre 1942 au 26 janvier 1943, avec des effectifs renforcés et bien équipés de matériel anglais, il conquiert tout le Fezzan (le sud de la Libye), rejoint la VIIIe armée britannique et participe à la reconquête de la Tunisie.
Appelé au Maroc où il forme la 2e division blindée, il est transporté avec son unité en Normandie où il débarque le 29 juillet. Après de durs combats contre la « poche de Falaise », il reçoit l'ordre de foncer sur Paris insurgée qu'il libère le 25 août. En septembre, la 2e DB combat en Lorraine ; le 13 novembre, elle attaque le col de Saverne et libère Strasbourg, le 23 novembre. Le lendemain, l'ordre du jour que Leclerc adresse à ses soldats se termine par ces mots : « Le serment de Koufra est tenu », consécration des paroles qu'il avait prononcées plus de trois ans auparavant, devant une minuscule troupe victorieuse dans les sables du désert libyen.
Le 22 novembre, Metz avait été libérée par les soldats américains de l'armée du général Patton. La guerre allait se terminer le 8 mai 1945 : le 5 mai, des soldats de Leclerc ont enlevé le « Nid d'aigle », la résidence de Hitler dans les Alpes bavaroises, à Berchtesgaden.

1958

« Je vous ai compris »

L e 15 avril 1958, en pleine guerre d'Algérie, le gouvernement de Félix Gaillard est renversé : à la suite d'un grave incident de frontière entre la France et la Tunisie, il a accepté les bons offices de l'Angleterre et des États-Unis pour trouver un règlement. À Paris, on peine à former un nouveau ministère ; à Alger, c'est l'indignation, car la France a subi un camouflet diplomatique, dû au manque de fermeté du gouvernement dans la défense de l'Algérie française. Le 13 mai, le Gouvernement général est envahi par la foule ; avec l'appui de responsables militaires, un Comité de salut public est constitué. Le 15, le général Salan, commandant des forces françaises, du balcon du Gouvernement général, déchaîne l'enthousiasme en criant à la foule : « Vive l'Algérie française ! » suivi de « Vive de Gaulle ! »
À Paris, le 1er juin, dans une atmosphère proche de l'émeute, de Gaulle est investi, avec les pleins pouvoirs, comme chef du gouvernement, chargé d'élaborer une nouvelle Constitution. Le 3 juin, il est à Alger et, de ce même balcon, il s'adresse à une foule de cinq cent mille personnes où de nombreux Algériens musulmans sont présents, et commence son allocution par « Je vous ai compris », qui soulève un extraordinaire enthousiasme. Ce n'est que le 6 juin, à Mostaganem, qu'il s'écrie : « Vive l'Algérie française ! »
La suite est connue. L'armée française va tenir bon contre les combattants du FLN, mais cette maîtrise du terrain ne signifie pas la fin de la guérilla ni des attentats, et la pression internationale pour une issue négociée à ce conflit, qui contribue à aggraver la tension du monde arabe avec l'Occident, se fait toujours plus forte. En septembre 1959, de Gaulle parle d'une « Algérie algérienne liée à la France » et prononce le mot d'autodétermination. En janvier 1961, un référendum proposé à l'ensemble des Français fait approuver par 75 % des suffrages le principe de l'autodétermination de l'Algérie. En mars 1962, les accords d'Évian mettent fin à la guerre d'Algérie. Commence le temps du terrorisme de l'OAS contre les Algériens et les Français coupables d'admettre ou de soutenir l'indépendance de l'Algérie, une période de chaos qui se conclut par l'exode de la majorité des Français d'Algérie vers la métropole.

Un mensonge ?

De Gaulle a-t-il menti le 3 juin 1958 ? puis le 6 ? Il a toujours affirmé son refus du mensonge, mais non de l'habileté. A-t-il voulu attendre le moment où il pourrait enfin choisir entre la solution de l'indépendance et celle de l'intégration de la population algérienne ? Peut-être a-t-il eu recours à la pratique de la restriction mentale, qui consiste à refuser ce que l'on affirme, mais à l'habiller dans des arguments non mensongers. Il a bien dit : « Je vous ai compris ! Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité… Moi, de Gaulle, j'ouvre la porte de la réconciliation. » Pourquoi ne pas dire, trois jours après, « Vive l'Algérie française », à comprendre comme l'expression d'une espérance ?

1967

« Vive le Québec libre ! »

M embre de la Confédération du Canada, la province du Québec (« la belle province ») englobe la communauté française qui n'a jamais accepté le dirigisme économique de l'État fédéral, insensible aux particularités d'un peuple minoritaire. Dans les années 1960, le parti libéral québécois, dirigé par Jean Lesage, engage « la Révolution tranquille », une évolution vers le fédéralisme. Sur sa gauche, se constitue un Front de libération du Québec (FLQ) qui veut conquérir l'indépendance par la violence. En 1966, les libéraux perdent les élections et Daniel Johnson, chef de l'Union libérale, devient Premier Ministre et résume son programme dans la formule « égalité ou indépendance ».

En juillet 1967, de Gaulle se rend au Canada pour une visite officielle. Son bateau, le croiseur Colbert, aborde dans la ville de Québec le 23 juillet : c'est une première entorse au protocole qui veut que l'homme d'État en visite se rende d'abord à la capitale fédérale, Ottawa. De Gaulle reçoit un accueil triomphal et son discours, où il affirme : « Je vois l'avènement d'un peuple qui, dans tous les domaines, veut prendre en main ses destinées », est follement acclamé. À la tribune, deux étendards sont arborés : le drapeau français et le drapeau du Québec (croix blanche et fleurs de lys blanches sur fond bleu), mais le drapeau de l'État fédéral du Canada est absent.

Le 24 juillet, de Gaulle est à Montréal. Son discours, attendu par cinq cent mille personnes, va provoquer une joie délirante et des acclamations sans fin. « Je vais vous confier un secret… ce soir ici et tout le long de la route, je me trouvais dans une atmosphère comme celle de la Libé ration… La France entière sait, voit et entend ce qui se passe ici. Vive Montréal ! Vive le Québec, Vive le Québec libre, avec le Canada français ! Vive la France ! »

Le lendemain, le chef du gouvernement fédéral, Lester B. Pearson, réagit à cette provocation : « Certaines déclarations, faites par le président français tendent à encourager la faible minorité de notre population qui cherche à détruire le Canada, et, comme telles, elles sont inacceptables. » De Gaulle évite de se rendre à Ottawa et revient directement en France.

Dans toutes les chancelleries, c'est la stupéfaction. À Paris, Valéry Giscard d'Estaing déclare que cette situation, qu'il juge fâcheuse, est la conséquence « de l'exercice solitaire du pouvoir ».

1968

« La réforme, oui ; la chienlit, non »

L' année 1968 est celle des manifestations étudiantes dans le monde entier. En France, le mouvement rejoint un climat de lassitude (« la France s'ennuie » titre un éditorial du journal Le Monde , au mois de mars) et de mécontentement diffus contre l'ordre gaullien (« Dix ans, ça suffit »). Dans la jeunesse étudiante, les revendications vont du désir d'une réorganisation de l'Université, de meilleures conditions de travail, de perspectives de débouchés professionnels à la revendication d'une libération sexuelle. L'agitation part de l'université de Nanterre où s'est organisé un mouvement dit du « 22 mars ». Le 2 mai, une « journée anti-impérialiste » que domine Daniel Cohn-Bendit contribue à propager une agitation qui entraîne la fermeture de la Sorbonne par la police. Les premières barricades sont dressées, démantelées par la police qui fait des dizaines de blessés.

Les 7 et 8 mai, les manifestations étudiantes réunissent des milliers de participants ; l'agitation s'étend aux universités de province. Les 10 et 11 mai voient l'apogée des désordres et des violences. Pendant plusieurs jours, Paris et plusieurs villes de province, vivent au rythme des manifestations, des barricades et des bagarres entre étudiants et forces de l'ordre. Le 13 mai, l'extension du mouvement au monde syndical et au monde politique est perceptible. Les syndicats ont appelé à la grève pour protester contre les violences policières : en tête des deux cent mille manifestants qui défilent de la place de la République à Denfert-Rochereau, des hommes politiques de gauche, François Mitterrand et Pierre Mendès France notamment, sont présents.



Affiche de 1968.

Le 14, le mouvement se radicalise. Une première grève éclate aux usines Renault de Cléon ; à Nantes, les usines de Sud-Aviation sont occupées par les grévistes. Les grèves se propagent vite pour des revendications qui portent sur les salaires, l'organisation du travail et des réductions d'horaire. Le 24 mai, la France va compter dix millions de grévistes pour un total de quatorze millions huit cent mille salariés.

De Gaulle a été absent de Paris pendant les cinq jours qu'il a passés en Roumanie, du 14 au 18 mai. Le 19, il réunit un Conseil restreint, composé de Georges Pompidou, Premier ministre, Pierre Messmer (Armées), Christian Fouchet (Intérieur), G. Gorse (Information) et le préfet de Police, Maurice Grimaud. Il conclut la réunion par une formule qui surprend les Français : « La réforme, oui ; la chienlit, non. » Bien peu savent que chienlit signifie une mascarade désordonnée. L'agitation sociale devrait être réglée par les accords de Grenelle conclus, le 27 mai, entre syndicats et patronat, sous l'égide de Georges Pompidou ; mais l'augmentation des salaires, qui atteint 35 % pour le salaire minimum, la reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise n'apaisent pas la masse des grévistes. La valeur du franc s'effondre et, dans la vie quotidienne, l'entassement des ordures du fait de la grève des éboueurs comme la raréfaction de l'essence exaspèrent beaucoup de Français.

Les manifestations continuent. Le 29 mai, de Gaulle disparaît et l'on saura plus tard qu'il s'est rendu en hélicoptère auprès du général Massu, commandant de l'armée française en Allemagne. Au soir du 29, il est revenu à Paris. Le 30, il annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et des élections législatives les 23 et 30 juin suivants. Le soir du 30 mai à Paris, une manifestation massive emplit les Champs-Élysées, où près d'un million de personnes acclament le nom du président de la République. La chienlit va s'apaiser. Les élections vont désigner trois cent cinquante-huit députés gaullistes sur les quatre cent quatre-vingt cinq élus.

La nuit du 10 au 11 mai : la « Nuit des barricades »
Dans cette nuit où Paris ne dort pas, les forces de l'ordre dispersent difficilement les milliers de manifestants ; plusieurs barricades sont défendues avec acharnement, notamment dans la rue Gay-Lussac. On compte 180 voitures brûlées et 367 blessés, dont 251 dans les forces de l'ordre. Matraquages et arrestations musclées sont blâmés par plusieurs journaux et le slogan « CRS-SS » apparaît. Pourtant, cette nuit-là comme pendant la durée des troubles, la ferme autorité de Maurice Grimaud, préfet de Police, parvient à éviter l'irréparable qu'aurait été la mort d'un ou de plusieurs manifestants.

1968

« De toute façon, rien ne sera plus jamais comme avant »

L' année 1968 et ses troubles révélateurs d'un malaise profond marquent le reflux de l'adhésion des Français au gaullisme. Le triomphe électoral du 30 juin manifeste seulement l'exaspération de la majorité des Français devant les désordres du mois de mai. Conscient de la gravité de la crise, de Gaulle projette de reprendre la main par un référendum. Il va proposer une modification profonde des rapports politiques et administratifs en appelant les régions, d'une part, et le Sénat remodelé par la représentation des groupes sociaux professionnels, d'autre part, à participer aux grandes décisions nationales. Le corps électoral, qui ignore les enjeux sociaux et politiques de la consultation, vote en fait pour ou contre de Gaulle : le rejet du projet par 52 % de non provoque sa démission immédiate, le 28 avril 1969. Georges Pompidou lui succède à l'Élysée. Au soir du succès électoral du 30 juin 1968, il avait dit avec sagesse : « De toute façon, rien ne sera plus jamais comme avant. »

Dans tous les pays industriels avancés, le même mouvement critique s'est exprimé, à des degrés divers. En Europe, en France particulièrement, au nom de la contestation de la « société de consommation », il s'agit plutôt de la contestation des hiérarchies, sociales et professionnelles, ainsi que des institutions : écoles et universités, Église, service militaire, etc. La revendication de la « libération sexuelle » est le signe le plus visible du rejet de la morale traditionnelle et des mœurs bourgeoises.

Premier ministre le 20 juin 1969, Jacques Chaban-Delmas va proposer d'assouplir les rapports économiques et sociaux. Instituée depuis 1967, la « participation » des salariés aux profits des entreprises progresse régulièrement au rythme des accords entre syndicats et patronat. En septembre 1969, Jacques Chaban-Delmas propose son projet de « Nouvelle Société » : décentralisation progressive et relations sociales apaisées vont mener à une meilleure qualité de vie plutôt qu'au relèvement permanent du niveau de vie. Cette politique, inspirée du socialisme des pays scandinaves n'est pas soutenue par Georges Pompidou. Jacques Chaban-Delmas démissionne.

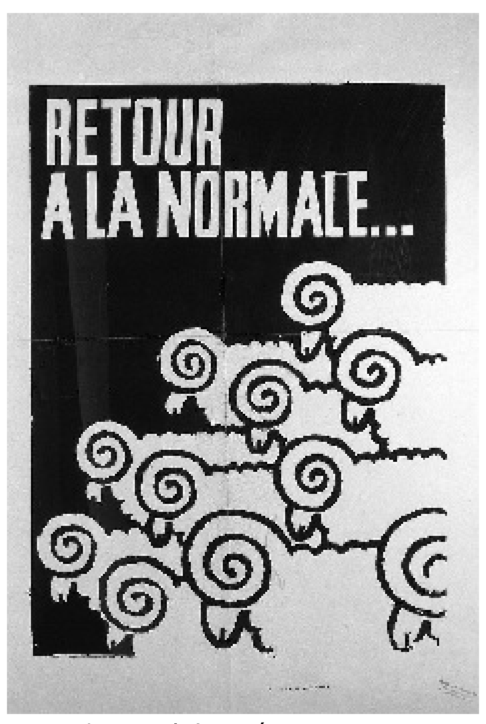
Parvenue au milieu des années 1970, la société française va connaître les effets de la fin des « Trente Glorieuses » : par ces mots, l'économiste français Jean Fourastié a désigné les années de 1945 à 1975 où s'est opérée la « révolution invisible », c'est-à-dire la période continue d'essor économique et d'amélioration des conditions de vie ; un moment de sécurité matérielle que le premier « choc pétrolier », en 1973, va ébranler. D'autres vont suivre, en 1979 et en 1980. Le développement économique ralentit et l'inflation croissante menace le niveau de vie.

Dans les années 1970 et 1980, la France, l'Allemagne et l'Italie sont éprouvées par les actions terroristes de militants de gauche. En France, Action directe commet attentats et assassinats entre 1976 et 1986. En Allemagne, la « Bande à Baader » (Die Rote Armee Fraktion) sévit jusqu'en 1977. L'Italie est la plus touchée avec les « Brigades rouges », responsables de la mort de plus de quatre cents personnes jusque dans les années 1980. Bienheureux le temps où les manifestations de mécontentement et d'aspiration à une vie nouvelle pouvaient être qualifiées de chienlit.

Les murs ont la parole

Les manifestants de 1968, en France du moins, ont multiplié slogans et mots d'ordre, dont la plupart ont été écrits sur les murs et sur les palissades. Certains ont été de véritables trouvailles ; beaucoup ont manifesté un sens comique ; d'autres ont relevé de la puérilité ou de la prétention. Ainsi :

Il est interdit d'interdire. – Sous les pavés, la plage. – Salaires légers, chars lourds. – L'économie est blessée ? Qu'elle crève ! – Prenez vos désirs pour la réalité. – Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi. – Plus jamais Claudel. – Soyez réalistes, demandez l'impossible. – L'imagination prend le pouvoir. Etc.



Les Français moutonniers. Dessin extrait du journal L'Enragé.

1974

« Vous n'avez pas le monopole du cœur »

L e 2 avril 1974, le Président Georges Pompidou meurt dans la cinquième année de son mandat. Après un intérim assuré par Alain Poher, président du Sénat, des élections présidentielles se déroulent en mai 1974. Trois candidats s'opposent : Jacques Chaban-Delmas, qui est le premier à se déclarer, Valéry Giscard d'Estaing, président des Républicains indépendants et François Mitterrand, secrétaire général du parti socialiste. Au premier tour, F. Mitterrand est en tête avec 43,4 % des suffrages, suivi de V. Giscard d'Estaing qui, avec 32 % des suffrages, distance largement J. Chaban-Delmas qui n'en recueille que 12 %. Ce brutal déclin du candidat qui se réclame de l'héritage gaulliste est le résultat du travail de lobbying mené par Jacques Chirac auprès des membres de l'UDR, le puissant parti gaulliste. Pour la première fois, les deux finalistes d'une élection présidentielle s'affrontent dans un entretien télévisé.

Dix ans séparent les deux candidats. De l'avis des observateurs, V. Giscard d'Estaing prend au début un léger avantage par son attitude calme et désinvolte ; puis F. Mitterrand domine le débat en se présentant comme le candidat défenseur des classes modestes. Son adversaire trouve la réplique : « Je vais vous dire quelque chose : je trouve toujours choquant et blessant de s'arroger le monopole du cœur. Vous n'avez pas, monsieur Mitterrand, le monopole du cœur. » Puis, à son adversaire surpris et embarrassé comme le voient les téléspectateurs, il porte un dernier coup par une phrase assassine : « Vous êtes un homme du passé. » Le 19 mai, V. Giscard d'Estaing l'emporte de peu : il compte quatre cent mille suffrages de plus que son rival.

Aux élections présidentielles suivantes, les positions s'inversent : c'est V. Giscard d'Estaing qui est en tête au premier tour avec 28,3 % des suffrages, suivi par F. Mitterrand qui dispose de 25,8 % des voix. Jacques Chirac en recueille 17,9 %, mais n'invite pas ses électeurs à reporter leurs voix sur le candidat de la droite alors que les électeurs de Georges Marchais, candidat communiste qui a obtenu 15,3 % des voix, vont se reporter sur le candidat de la gauche. Au débat télévisé du 5 mai 1981, V. Giscard d'Estaing paraît peu sûr de lui. F. Mitterrand se venge en termes cruels : « Vous avez tendance à reprendre le refrain d'il y a sept ans (« l'homme du passé »). C'est quand même ennuyeux que, dans l'intervalle, vous soyez devenu, vous, l'homme du passif. » Le 10 mai, F. Mitterrand l'emporte avec 51,8 % des suffrages.

Un septennat difficile

Valéry Giscard d'Estaing s'est très vite trouvé en désaccord avec Jacques Chirac qui lui reproche sa politique européenne et ses rapports modérés avec la gauche. À l'été 1976, J. Chirac démissionne de ses fonctions de Premier ministre et fonde un nouveau parti gaulliste, le Rassemblement pour la République (le RPR) qu'il tient solidement. Le 25 mars 1977, il est élu maire de Paris, contre le candidat de l'Élysée. Ses désaccords avec le Premier ministre, Raymond Barre, n'empêchent pas la droite de remporter les élections législatives en mars 1978.

À la veille des élections présidentielles de 1981, le bilan de V. Giscard d'Estaing est loin d'être négatif : il a poursuivi une politique de réformes qui répondent aux demandes de la société française : l'âge de la majorité passe de 21 à 18 ans ; en novembre 1974, la loi présentée par Simone Veil autorise la possibilité de l'avortement, en même temps que la loi Neuwirth sur la contraception reçoit ses décrets d'application. Mais les salariés pâtissent d'une inflation excessive et Raymond Barre, impopulaire par sa politique d'austérité, ne parvient pas à faire reculer le chômage. En outre, l'image du pouvoir politique est détériorée par des « affaires » dont s'empare la presse d'opposition : le Président lui-même est soupçonné d'avoir reçu des diamants d'un potentat africain (octobre 1979) et trois morts d'hommes politiques donnent de la vie politique une image détestable : celle de Jean de Broglie, assassiné en décembre 1976 (les coupables sont condamnés à des peines légères qui suscitent les soupçons), le suicide du ministre du Travail, Robert Boulin, en octobre 1979, et l'assassinat de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Joseph Fontanet, en février 1980, jamais élucidé.



Valéry Giscard d'Estaing, campagne pour les présidentielles (1969).

1983

« Les fusées sont à l’Est, les pacifistes sont à l’Ouest »

À la fin des années 1970, les deux blocs (à l’Est, l’Union soviétique et les pays du pacte de Varsovie, à l’Ouest, toute l’Europe non communiste, dont les pays, la France mise à part, sont intégrés dans l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord, l’OTAN) vivent dans un climat de paix armée. Depuis les années 1950, chaque bloc a installé des batteries de missiles qui visent, dans chacun des deux camps, les pays européens de l’autre bloc, ce qui explique leur nom d’« euromissiles ». Ces engins ne sont qu’accessoirement l’objet des discussions soviéto-américaines pour arrêter la course aux armements ; elles portent sur les fusées intercontinentales qui menacent le territoire des États-Unis et celui de l’URSS.

En 1977, dans une période de relative détente, les Soviétiques commencent à remplacer leurs euromissiles SS4 et SS5 (d’une portée maximum de 2 000 km, et armés d’une seule charge, explosive ou nucléaire) par des missiles SS20 (d’une portée de 5 000 km et armés de trois têtes nucléaires) ; le continent américain mis à part, l’URSS peut menacer tout l’Ancien Continent.

Averti de ces changements, le chancelier allemand, Helmut Schmidt, met en garde les pays occidentaux contre l’attitude agressive du bloc de l’Est. Le 12 décembre 1979, l’OTAN annonce son intention de négocier avec l’URSS pour apaiser la tension mais prépare, dans l’hypothèse d’un échec des négociations, l’installation de missiles plus puissants : des Pershing II en Allemagne de l’Ouest (d’une portée de 1 800 km, mais avec une précision redoutable) et des missiles de croisière dans cinq pays d’Europe occidentale (d’une portée de 2 500 km et non repérables par les radars). Les négociations s’engagent et piétinent. En mars 1982, Léonid Brejnev annonce la fin du déploiement soviétique ; sur 297 SS20, 207 sont tournés contre l’Europe occidentale ; aux États-Unis comme en Europe, les mouvements pacifistes expriment leur satisfaction. Un an plus tard, l’OTAN annonce qu’il s’agit maintenant de 243 SS20 tournés contre l’Europe, sur un total de 351.

L’OTAN décide d’appliquer les dispositions arrêtées en 1979 et de déployer des armes plus efficaces que celles des années 1950. Les mouvements pacifistes déclenchent des manifestations massives : à New York, le 12 juin 1983, on compte près de deux millions de manifestants ; l’Allemagne est agitée des mêmes mouvements où un mot d’ordre est partout répété : « Plutôt rouges que morts. » Dans ce contexte, François Mitterrand, dont le pays, sorti de l’OTAN, ne peut avoir de missiles américains sur son sol, intervient à deux reprises. Le 20 janvier 1983, il fait un discours devant le Bundestag (la « Chambre des députés ») de l’Allemagne fédérale, déclarant qu’il faut que « des régions entières d’Europe ne soient pas dépourvues de parade face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elles ». S’exprimant à Bruxelles, le 12 octobre 1983, il prononce des paroles dont une phrase va faire le tour de l’Europe occidentale : « Les fusées sont à l’Est, les pacifistes sont à l’Ouest. » À la fin de 1983, les premières batteries de missiles américaines sont installées, sans incident, en Angleterre et en Allemagne. À la fin de l’année 1984, l’équilibre des forces est rétabli.

Cette crise, inquiétante par l’ampleur des armements installés et, plus encore, par les divisions de l’opinion dans le monde occidental, précède de peu la crise où l’URSS va se disloquer. En mars 1985, Mikhaïl Gorbatchev prend la tête du parti communiste soviétique et entame des réfor mes profondes ; en 1984, le président des États-Unis, Ronald Reagan, a annoncé le lancement du programme IDS (« Initiative de défense stratégique »), nommé plus couramment « guerre des étoiles », dont le but était d’arriver à un système de destruction en vol des fusées stratégiques. L’URSS achevait de mettre à mal son économie en engageant d’énormes dépenses pour maintenir son armement nucléaire au même niveau que celui des États-Unis. La course aux armements nucléaires va prendre fin.

1995

« Une fracture sociale se creuse > »

I l y a plus d'un demi-siècle, dans l'hiver 1954, Radio Luxembourg transmet, le 1er février, l'appel d'un inconnu qui s'écrie : « Mes amis, au secours ! Une femme vient de mourir gelée. » La France apprend à connaître l'abbé Pierre qui déclenche une « insurrection de la bonté » pour soulager la misère de deux mille personnes sans ressources qui survivent difficilement dans la nuit d'une grande ville glacée. Le 1er février 2004, l'abbé Pierre renouvelle son appel : il y a toujours des errants qui survivent tant bien que mal dans la nuit de l'hiver : ce sont officiellement des SDF, c'est-à-dire des « Sans domicile fixe », que l'abbé nomme plus justement des « nouveaux pauvres ».

Ceux que l'on appelait, dans les années 1950-1960, les « Économiquement faibles » sont toujours là. Il ne s'agit pas seulement de vagabonds, de clochards comme on disait, mais de personnes qui vivent dans l'isolement de banlieues démesurées, victimes du chômage ou menacées d'y sombrer, à une époque où l'expression « chômage de masse » a fait son apparition. On parle de « précarité » et d'« exclusion » à propos de ces nouveaux pauvres.

Les hommes politiques ont perçu cette situation depuis les années 1980. Le constat de Jacques Chirac, candidat à l'élection présidentielle de 1995, « Une fracture sociale se creuse », a été emprunté à une analyse d'Emmanuel Todd. J. Chirac, lui-même, dans son ouvrage, La France pour tous, publié en janvier 1995, parle de « gravité de la fracture sociale qui menace l'unité nationale ». Au-delà de la nécessité de « porter secours à ceux qui sont dans le besoin, il y a celle de restaurer l'unité du pays ».



Dessin de Nicolas Vial paru dans L'Événement du Jeudi du 21 décembre 1995 à la fin d'un mouvement de grève déclenché depuis la fin du mois de novembre.

L'immigration massive, aggravée par le phénomène de l'arrivée des clandestins, pose le problème d'un système d'enseignement inadapté, dans ses moyens et dans ses méthodes. Le nombre d'illettrés (c'est-à-dire d'adolescents ou d'adultes qui ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture) est évalué à trois ou quatre millions de personnes parmi ces « nouveaux pauvres ». Ceux qui se rassurent de l'apparition d'une « France pluriethnique et pluriculturelle » veulent ignorer que, pour être une nation, la France, comme tout pays, doit susciter chez tous ceux qui l'habitent un sentiment d'appartenance à la société et à la culture françaises ; et que, pour cela, une langue commune, convenablement pratiquée, et la reconnaissance de valeurs sociales et politiques également communes sont indispensables.

Depuis plus de vingt années, les pouvoirs publics ont multiplié allocations et indemnités pour faire reculer les limites de la pauvreté. En décembre 1988, le RMI (Revenu minimum d'insertion) est institué. Le terme d'insertion indique clairement l'intention de faire reculer l'exclusion sociale des plus démunis. En février 1991, la CSG (Contribution sociale généralisée) élargit l'assiette des prélèvements pour financer les contributions sociales. En 1994, apparaît le Fonds de solidarité vieillesse ; en février 1999, c'est la création de la CMU (Couverture maladie universelle) ; le 1er janvier 2009, c'est le RSA (Revenu de solidarité active) qui remplace à la fois le RMI et l'API (Allocation de parent isolé) mais les complète dans le cas d'un chômeur qui accepte un travail trop peu rémunéré.

Avant même la crise économique de 2008-2009, le nombre d'allocataires du RMI est passé de 900 000 (en 1995) à 1,3 million en 2007. La tendance est la même pour tous les autres types d'allocations. L'État-providence va-t-il pouvoir maintenir ses dépenses de protection sociale ?

Slogans de Jacques Chirac et de ses adversaires aux élections présidentielles
En 1988 : « Nous irons plus loin ensemble » face à F. Mitterrand : « La France unie »
En 1995 : « La France pour tous » face à L. Jospin : « le Président du vrai changement »
En 2002 : « La France en grand, la France ensemble » face à L. Jospin : « Présider autrement ».
« Ensemble », « pour tous » : Jacques Chirac apparaît comme le candidat qui veut conjurer le risque d'une rupture de l'unité nationale.

2007

« Il s’agit de savoir si la France choisit le changement ou l’immobilisme, l’audace ou la frilosité »

L a Réforme ? les réformes ? Annoncée entre les deux tours de l’élection présidentielle, la résolution de Nicolas Sarkozy est confirmée dès le 6 mai 2007 : « J’appelle tous les Français, par-delà leurs partis, leurs croyances, leurs origines, à s’unir à moi pour que la France se remette en mouvement. »

Depuis, les réformes se succèdent, et notamment une réforme constitutionnelle qui accroît les pouvoirs du Parlement. Tout cela est mené sur un rythme qui déconcerte l’opinion et malgré des sondages personnels peu favorables.

Des moyens prévus pour limiter les violences et l’insécurité dans les quartiers difficiles, l’opinion publique a surtout retenu les déclarations et le vocabulaire employés par Nicolas Sarkozy. S’engager « à nettoyer (un quartier) au Karcher », traiter les fauteurs de troubles de « bande de racailles » font craindre une attitude plus démagogique qu’efficace. Le terme de « sauvageon » pour désigner les adolescents fauteurs de troubles, que l’on a reproché à Jean-Pierre Chevènement en 1998, en paraît bien anodin. Mais la reconnaissance du fait que « l’insécurité est la première des inégalités » souligne l’urgence d’une politique nouvelle qui reste à entreprendre.

Clins d’œil, imprudences et impertinences

Le 20 novembre 2007, quand s’apaise le mouvement de grève contre la réforme des régimes spéciaux de retraite, N. Sarkozy déclare, devant le Congrès des maires de France : « Il faut savoir terminer une grève » ; il reprend les mots de Maurice Thorez en mai 1936, mais cette fois prononcés par l’employeur des grévistes.

Le 5 juin 2008, devant le Conseil national de l’UMP : « La France change beaucoup plus vite et beaucoup plus profondément qu’on ne le voit. Désormais, quand il y a une grève, personne ne s’en aperçoit. » Imprudence ou provocation ?

Le 20 janvier 2009, à Provins, où il est venu confirmer le départ du 2e régiment de hussards que la ville voulait conserver pour préserver son économie et son animation : « Dès que je veux changer quelque chose, toutes les formes de conservatisme se mobilisent. J’étais préparé à ça. J’écoute, mais je ne tiens pas compte. » Une impertinence qui rappelle le Grand Siècle.

Crédits illustrations
p. 14 Gustave Ducoudray, Cent récits d'histoire de France, Hachette, Paris, 1878.
p. 18 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 22 Anonyme, « Heures de Henri II, roi de France », vers 1547, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 26 Anonyme, détail du vitrail de l'Enfance du Christ, vers 1140, Basilique de Saint-Denis © Larbor.
p. 28 Anonyme, « Heures de Jeanne d'Évreux », 1334, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 32 Boccace, « Des clercs et nobles femmes », manuscrit du xv e siècle, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 34 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 39 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 41 Anonyme, Paris, Musée de l'Histoire de France – Archives nationales © Larbor.
p. 43 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 48 Jean Clouet, vers 1534, Musée du Louvre, Paris © Larbor.
p. 51 Franz Hogenbergh, 1572, « Massacre fait aux noces qui furent tenues dans la ville de Paris du Roy de Navarre et la sœur du Roy de France, Charles IX », Paris, Musée Carnavalet © Larbor.
p. 53 Anonyme, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 55 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 59 Ernest Lavisse, Histoire de France, Armand Colin, Paris, 1941.
p. 57 L. Roger, xviii e siècle, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 63 Henriette-Susanne Brés, Mon Histoire de France, Hachette, Paris, 1914.
p. 67 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 69 Henriette-Susanne Brés, op. cit.
p. 81 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 84 François Boucher (d'après James Watson), xvii e siècle, Paris, Musée du Louvre © RMN/Thierry Le Mage.
p. 88 Jean-Pierre Saint-Ours, vers 1769, Genève, Institut et Musée Voltaire © Larbor.
p. 94 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 101 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 105 Henriette-Susanne Brés, op. cit.
p. 111 Jacques-Louis David, xviii e siècle, Paris, Collection Rothschild, Musée du Louvre © Larbor.
p. 113 Henriette-Susanne Brés, op. cit.
p. 114 Anonyme © Larbor.
p. 117 Anonyme, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 118 Gustave Ducoudray, op. cit.
p. 127 Henriette-Susanne Brés, op. cit.
p. 130 Gosselin, xix e siècle, Paris, Musée Carnavalet © Larbor.
p. 132 Anonyme © Larbor.
p. 136 Ernest Lavisse, op. cit.
p. 138 Jehan Georges Vibert, Versailles, Musée national du Château de Versailles © Larbor.
p. 144 Prodhomme, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 148 Anonyme, Imagerie d'Épinal, vers 1860, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 157 Horace Vernet, vers 1860, Versailles, Musée national du Château de Versailles © Larbor.
p. 159 Couverture, La Bombe, 1er février 1879, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 162 Anonyme, d'après L'Illustration de septembre 1881, gravure parue dans Histoire de France : la troisième République, Larousse, Paris, 1936 © Larbor.
p. 165 Ernest Lavisse, op. cit.
p. 167 L'Aurore du 13 janvier 1898 © Larbor.
p. 170 Anonyme, Paris, Musée des deux guerres mondiales © Larbor.
p. 176 Anonyme, 1917 © Larbor.
p. 183 Jean Sennep, dit Pennes, 1925 © Larbor.
p. 189 Couverture, Le Front Populaire, 1936, Paris, Bibliothèque nationale de France © Larbor.
p. 196 Imagerie du Maréchal, « La vie du Maréchal », Paris, Musée d'Histoire contemporaine, BDIC © Larbor.
p. 199 Affiche, 1940, collection particulière © Larbor.
p. 203 Anonyme, vers le 25 ou 26 août 1944, Paris, Musée Carnavalet © Larbor.
p. 210 Anonyme, 1968, collection particulière © Larbor.
p. 215 Anonyme, 1968, collection particulière © Larbor.
p. 218 Affiche de Valery Giscard d'Estaing pour les élections présidentielles, 1969 © Larbor.
p. 223 Nicolas Vial, 1995, Paris, Musée d'Histoire contemporaine, BDIC © Larbor © Nicolas Vial.